



SOMMAIRE

- ☞ **Éditorial : Démocratie...**
- ☞ **Ministres de l'Agriculture : Michel Barnier (fin)**
(Jean Claude BRUNELIN)
pages 2 à 10
- ☞ **Les îles Kerguelen : les apprentis sorciers (fin)**
(Jean Claude BRUNELIN)
pages 11 à 16
- ☞ **La politique agricole de Napoléon Bonaparte : Les Equidés (suite)**
(Jean Claude BRUNELIN)
pages 17 à 24
- ☞ **Réquisitions de chevaux dans le canton d'Allègre (1796 et 1799)**
(René BORE)
pages 25 à 30
- ☞ **Lou Pastre de la Negra : 15^{ème} édition**
(Jean Claude BRUNELIN)
pages 31 à 41
- ☞ **Les sélectionneurs en 2021**
(Didier CATHALAN)
pages 42 à 49
- ☞ **Baptiste Marcet**
(Gilbert DUFLOS †)
pages 50 et 51
- ☞ **Les dénominations de GAEC en HL (suite)**
(Bernard GAUTHIER)
pages 52 à 57
- ☞ **Racines : cantons d'Auzon et de Blesle**
(Roger CHALEIL-DURAND)
pages 58 à 60
- ☞ **Poèmes : EliséeVignes : Le bien-vivre**
(Daniel VIGNES)
pages 61 et 62
- ☞ **L'homme politique**
(Yvette MAURIN)
pages 63 à 65
- ☞ **La transhumance ovine, plus utile que jamais**
(Henri OLLIER)
pages 66 à 68
- ☞ **Canson d'un boc, ladre, caion de Tèis**
(Hervé QUESNEL-CHALEIH)
page 69

Démocratie

C'est en Grèce, dans la Cité-Etat d'Athènes, oligarchie gouvernée par de puissants aristocrates, que prend forme la démocratie au 8^e siècle avant JC. Réformes politiques et législatives vont favoriser la participation des citoyens. Fin du 7^e s., Dracon rédige un code de lois, un droit écrit commun à tous les citoyens. Solon, début 6^e s., promeut des réformes judiciaires et politiques rendant le système moins dépendant des riches aristocrates. Fin du 6^e s., sous Chlisthène, c'est la véritable naissance de la démocratie avec la création d'unités électives tribales affaiblissant l'aristocratie tout en établissant une égalité de tous devant la loi. Après les guerres puniques au début du 5^e s., le peuple fortement impliqué, revendiqua ensuite cet engagement et se fit entendre dans la vie publique. Ce peuple est limité aux citoyens : enfants de parents athéniens et exclusion des étrangers, des esclaves et des femmes. Notre démocratie occidentale trouve là sa source, forme de gouvernement dans laquelle la souveraineté appartient au peuple. Au sens plus large, c'est aussi le fait de s'assembler pour décider des choses communes. Sur d'autres continents, émergent d'autres tentatives comme en Amérique du Sud avec le *calpulli* aztèque, une petite circonscription territoriale où le chef, un membre des familles nobles, est élu par les habitants, ou le *ayllu* inca, là aussi un petit territoire où l'on procède à l'élection des dirigeants chargés de l'exploitation collective des terres. Les Ochollos d'Ethiopie pratiquent réunions de quartiers et assemblées plénières sur la grande place centrale. Les Cosaques, du 15^e au 17^e siècle, vivaient une société guerrière démocratique avec décisions au consensus, élections et possibilité de révocations des chefs. Les Igbo du Nigéria ont deux paliers décisionnels : le village et le conseil des représentants des clans. Le chef est choisi par consensus et les femmes participent aux assemblées. De tels comportements sont aussi observés chez les animaux, pour les déplacements conditionnant alimentation, protection envers les prédateurs, organisation face à la concurrence. Le clan décide collectivement de bouger en gardant la cohésion du groupe. L'on a même observé des façons de voter : éternuement des chiens sauvages, cerfs dressés sur les pattes arrières, danses de abeilles.... Le rôle des dominants serait alors plus d'apaiser les tensions, la coopération primant sur la compétition pour assurer la survie du groupe. Une sorte de démocratie animale... Ces sociétés, loin d'être parfaites, interrogent le pseudo monopole culturel qui ferait de l'Occident l'authentique détenteur de la formule démocratique. S'assembler pour délibérer et décider des affaires communes ne serait finalement que l'une des multiples formes d'organisations politiques inventées par l'espèce humaine, voire même le vivant. Nos vieilles démocraties sont en crise : abstention croissante, populisme, montée des inégalités, refus des élites politiques et de la technocratie, sentiment d'impuissance et d'injustice sociale... Un fort désir d'horizontalité se fait jour. Nos régimes sont aux abois et la balle est dans le camp des politiques bien discrets sur la question et plus désireux de se faire élire que de réinventer la démocratie ? **JCB**

Les ministres de l'agriculture sous la Ve République

Michel Barnier

Il est ministre de l'agriculture et de la pêche du 19 juin 2007 au 23 juin 2009 (François Fillon II)

Alors que Michel Barnier inaugurait, le 31 octobre 2008, à Lyon le salon du cheval, des militants de Greenpeace¹ ont déployé au milieu du cortège officiel des banderoles revendiquant « Thon rouge, fermez la pêche ! ». Interpellé par un militant : « allez vous arrêter la pêche au thon rouge ou la France sera-t-elle complice de la disparition de cette espèce ? », le ministre a répondu : « je m'occupe de cette affaire. Je souhaite qu'on gère avec beaucoup plus de rigueur, qu'on réduise le temps de pêche, les quotas, la capacité de pêche et qu'on aille dans le sens d'un contrôle généralisé. Mais je suis contre un moratoire car ce serait l'échec de la gestion collective. » Une position que rejette Greenpeace, scientifiques et experts. Ils demandent la fermeture immédiate de la pêche. Du 17 au 24 novembre prochain, la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique se réunira à Marrakech au Maroc, avec le pouvoir de prononcer la fermeture de la pêche pour permettre aux stocks de se régénérer. La France, qui assure actuellement la présidence tournante de l'Union européenne, a donc une responsabilité majeure dans la position qui sera défendue à l'ICCAT.

Dans un contexte de contestation des agriculteurs, le ministre de l'Agriculture effectue en novembre 2008 un déplacement dans le Doubs et dans le Jura². La visite ministérielle commence à Micropolis où Michel Barnier visitera le salon « Doubs, terre d'élevage ». Il participera également avec Alain Joyandet, secrétaire d'Etat à la Coopération et à la Francophonie, à un débat sur le thème « Sécurité alimentaire : qui va nourrir le monde ? » à la faculté de Droit. Il se rendra ensuite dans le Jura où il visitera le domaine viticole d'Henri Maire avant de remettre les insignes de Chevalier de la légion d'honneur à Marie-Christine Tarby-Maire, présidente de « Vins et Société » et du Comité interprofessionnel des

vins du Jura. Et pour finir, il rencontrera les professionnels de la filière Comté à Poligny.

En novembre 2008, « Face à cette conjoncture difficile que nous devons passer », Michel Barnier propose « cinq réponses à la crise³. » mais « Il ne s'agit pas d'assistance mais d'investissements ». Un plan spécifique va être consacré à la production ovine, lanterne rouge des revenus agricoles, avec un supplément de 12 € la brebis. Des allègements de charges et d'aides à la trésorerie sont prévus : report des charges fiscales et sociales, emprunts bonifiés, prêts de consolidation pour retarder le paiement des échéances de crédit. Les jeunes bénéficieront d'une mesure supplémentaire, l'allègement des cotisations sociales pour les 6 premières années d'exploitation et non seulement les 5 premières. Une modification de l'équarrissage permettra d'alléger la facture des éleveurs. La nature des bénéficiaires et des soutiens sera décidée par un comité départemental présidé par le préfet. Le ministre prévoit l'allègement de la facture



énergétique des exploitants : exonération de la TIPP poursuivie, aides aux investissements économiseurs d'énergie. Le ministre a confirmé le principe de 100 000 diagnostics énergétiques pour réduire la dépendance des exploitants à l'énergie avec une participation d'EDF, Total et Gaz de France. Un observatoire des prix et des marges devrait permettre d'obtenir une meilleure répartition de la valeur ajoutée. Michel Barnier compte aussi sur les résultats du

bilan de santé de la Pac négocié en ce moment à Bruxelles : part des aides Pac actuellement distribuées aux céréaliers et grandes cultures réorientées vers l'élevage ovin et bovin. Ce plan pourrait concerner un agriculteur sur deux. La FNSEA salue « un pas dans le bon sens » « Ce plan apporte un ballon d'oxygène pour les agriculteurs en difficulté mais je crains qu'ils ne retrouvent pas la bonne respiration pour autant car ils ont besoin de durabilité » a commenté Jean-Michel Lemétayer, président de la FNSEA à l'issue de la conférence du 12 novembre sur le revenu agricole.

3 Michel Barnier annonce un plan de soutien engageant 250 millions d'euros. Le ministre de l'agriculture Michel Barnier a annoncé un plan d'urgence le 12 novembre pour aider les agriculteurs en difficulté à « passer le cap ». www.agriculteur-normand.com 13 novembre 2008

1- www.greenpeace.fr

2- Michel Barnier à Besançon, Arbois et Poligny. macommune.info. 13/11/2008

Le leader syndical considère que les mesures annoncées par le ministre Michel Barnier sont « positives » : « une contribution de l'État à hauteur de 200 millions d'€, ce n'est pas neutre sans la situation actuelle » a-t-il souligné. Mais, « j'aurais voulu plus d'aides pour le secteur ovin » regrette-t-il. Pour le président de la FNB, Pierre Chevalier, la réponse du ministre à la crise du secteur est « positive mais partielle ». « Les volumes financiers seront-ils suffisants » s'interroge-t-il alors que « les critères d'éligibilité aux aides à la trésorerie ne sont pas connus ». Même souci du côté des Jeunes agriculteurs qui saluent la prise en compte dans le plan de « leur problématique » tout en s'interrogeant sur les critères d'éligibilité.



Le champ de Mars pâturé par un troupeau de brebis⁴. Tel est le spectacle offert par les éleveurs ovins montés à Paris le 13 novembre 2008 pour achever « la transhumance » qu'ils ont entamée il y a deux mois à travers la France. Ils étaient probablement plus de 1000 accompagnés par un troupeau d'une centaine de brebis. Au lendemain de la présentation du plan de d'urgence de Michel Barnier, le défilé a été l'occasion pour Serge Prouvaud, président de la Fno, de rappeler leurs revendications largement insatisfaites. Les pancartes portées par les éleveurs traduisaient leur désarroi. Au cortège s'étaient mêlés des députés, élus dans des circonscriptions rurales, et des responsables syndicaux d'éleveurs de Grande Bretagne, d'Allemagne ou encore d'Irlande. Jean Michel Lemétayer, président de la Fnsea, était aussi présent. « Les éleveurs sont là pour faire passer un message auprès des consommateurs, leur faire comprendre que l'agriculture est un secteur important. Ils sont là pour alerter l'opinion publique sur le sort réservé à la production ovine. Si les consommateurs le comprennent, alors les éleveurs auront gain de cause car la pression exercée sur les politiques

4- Fin du tour de France des éleveurs ovins à Paris
<https://www.web-agri.fr> 13/11/2008

sera en leur faveur ». Les éleveurs sont essentiels pour les territoires. Ce sont « nos brebis qui font les paysages ». Le ministre de l'agriculture a réaffirmé « son soutien entier au secteur ovin, nécessaire à l'équilibre de nos territoires ». « Les éleveurs ovins doivent pouvoir vivre de leur production et le bilan de santé de la PAC sera l'occasion de rééquilibrer durablement les aides directes en faveur de ce secteur pour plus d'équité » a-t-il indiqué. Il a ajouté qu'en plus des 50 millions d'€ prévus pour eux dans le cadre du plan d'urgence que « les éleveurs ovins sont également bénéficiaires des autres dispositions du Plan : allègement de l'annuité 2009 des emprunts, prise en charge de cotisations sociales... ».

Le 16 janvier 2009, le Ministre de l'Agriculture s'est rendu en Haute-Loire⁵ pour écouter les revendications de la profession. « Je suis à l'écoute de tous » a déclaré le Ministre qui était la veille en Seine et Marne pour connaître la position de nos voisins céréaliers « et je ne voudrais pas que les agriculteurs français s'opposent les uns aux autres ». Et pourtant les messages sont bien différents selon qu'on se trouve dans les plaines du bassin parisien ou dans les monts du Massif central. Il est venu « se ressourcer » au cœur de l'élevage des zones herbagères, et s'imprégner des réalités du terrain. Si ce savoyard connaît bien la montagne, Michel Barnier a profité de cette journée pour aborder avec les responsables professionnels de la FDSEA de Haute-Loire, des JA et de la Chambre d'Agriculture, tous les dossiers qui font l'actualité de l'agriculture altiligérienne, mais plus largement de l'agriculture



du Massif Central et des zones de montagne. Il s'est invité à la CDOA plénière. Il est allé sur l'exploitation d'Emmanuel Volle un jeune agriculteur installé en production ovine avec un troupeau de 380 brebis Blanches du Massif Central, à Salettes et chez Nicolas Merle associé de Gaec à St Martin de Fugères, qui produit du lait

5- Michel Barnier est venu écouter les éleveurs des zones de montagnes. Haute-Loire Paysanne. Suzanne Marion. 21 janvier 2009

avec un double troupeau de 50 vaches laitières et 180 chèvres. Michel Barnier s'est montré très attentif à toutes les préoccupations de la profession. D'un naturel très abordable, il n'a pas hésité à prendre un peu de temps pour s'adresser directement aux nombreux agriculteurs du secteur venus à sa rencontre sur l'exploitation. Les parlementaires ainsi que le secrétaire d'État à l'emploi Laurent Wauquiez étaient également présents, et n'ont pas manqué eux aussi d'être sollicités. Si le Ministre n'a pas fait d'annonce (il n'était pas là pour ça), il a néanmoins assuré les agriculteurs d'étudier leurs revendications. Les professionnels attendent des mesures fortes en faveur des zones de montagne, Michel Barnier considérant que «la PAC actuelle n'est pas équitable, et que l'élevage n'est pas assez soutenu».

Le ministre de l'agriculture et de la pêche Michel Barnier effectue une brève visite fin **janvier 2009** à Banyuls⁶ pour y prendre essentiellement la

température du monde viticole. Peu avant 16h est prévue sur les hauteurs de la ville une visite du cellier des Templiers, siège du Groupement interprofessionnel du Cru Banyuls, suivie d'une rencontre succincte avec les professionnels de la vigne, de la commune et des alentours. Le Ministre pourrait être confronté à la problématique de Banyuls, dont une partie des producteurs, de jeune génération, dénonce au sein d'une association intitulée *Tots lligats*, créée en mars 2008, une baisse régulière de ses revenus depuis 2002, malgré la stabilité du chiffre d'affaire net du Groupement. Sur fond de conflit de générations, les vigneronns concernés dénoncent un reversement des bénéfices de seulement 20%, exigent une transparence totale et un « *dynamisme commercial* » retrouvé. L'activité de pêche banyulena étant symbolique, on peut douter d'un questionnement concret de M. Barnier à ce propos, sur un planning serré qui se terminera par un bref passage à l'Hôtel de Ville où devrait l'attendre le maire vétérinaire Jean Rède.

Michel Barnier a effectué une visite en Haïti du 5 au 7 **février 2009**. L'objectif principal était

d'annoncer le lancement d'un important programme de coopération agricole. Cette visite faisait suite à une rencontre en novembre dernier à Strasbourg, à l'occasion des Journées Européennes du Développement, entre le Premier Ministre d'Haïti et M. Barnier, au cours de laquelle la possibilité de mettre en oeuvre un programme de coopération au bénéfice de jeunes agriculteurs haïtiens avait été évoquée. Une mission d'étude préparatoire d'experts français était venue en Haïti en janvier pour identifier les conditions de mise en oeuvre d'un tel programme.

Michel Barnier a fait un tabac ces jours-ci au **Salon de l'agriculture**⁷ édition **2009**. Il semble connaître un regain de faveur et au Conseil des ministres, Nicolas Sarkozy a salué avec chaleur son travail. Nommé par l'UMP animateur national de la campagne pour les européennes et tête de liste en Ile-de-France, ce grand Savoyard sportif est desservi par une voix blanche et monotone. Jacques Chirac le surnommait «le prof de ski», et il n'a jamais été un proche de Nicolas Sarkozy, qui n'avait pas d'enthousiasme pour ce «bonnet de nuit». Mais il connaît l'Europe. Ses copains à lui s'appellent Mario Monti, Romano Prodi, Hans-Gert Pöttering, José Manuel Barroso et même Angela Merkel, qui fut ministre de l'Environnement en même temps que lui.

Le **salon de l'agriculture 2009**⁸ a confirmé une fois de plus son succès populaire, avec des visiteurs qui devraient être plus nombreux que l'an dernier. "L'édition 2009 devrait être un bon crû avec une affluence au moins supérieure de 10% à celle de l'an dernier", a déclaré à l'AFP Jean-Luc Poulain, président du salon. En 2008, le salon avait reçu plus de 600.000 visiteurs. Sacrifiant à la tradition, le président de la République, Nicolas Sarkozy, avait inauguré le salon le 21 février. Menée au pas de charge et rythmée par une "claque" de sympathisants UMP, sa visite n'a pas réveillé la polémique de l'an dernier marquée par le "Casse-toi, pauvre con!" lancé à un visiteur qui refusait de lui serrer la main. Toutefois, en pleine crise de la Guadeloupe, Nicolas Sarkozy a pris soin de ne pas passer par les stands des départements d'outre-mer. Lors de sa visite, le chef de l'Etat a lancé un "message d'espoir" aux agriculteurs et à la jeune



6- Le ministre de l'Agriculture Michel Barnier passe aujourd'hui à Banyuls. <https://www.la-clau.net> 23 janvier 2009

7- Barnier, champion du Salon de l'agriculture. Éric de La Chesnais et Charles Jaigu. Le Figaro. 26/02/2009

8- Succès d'affluence pour la cuvée 2009 du Salon de l'agriculture. www.20minutes.fr .01/03/09

génération pour qu'elle prenne la relève. Déjà, deux jours avant l'ouverture du salon, le président de la République s'était adressé au monde agricole lors d'un déplacement en Maine-et-Loire, pour essayer de le rassurer. Il a promis une modernisation "offensive" pour anticiper la réforme de la politique agricole commune prévue en 2013, dont les agriculteurs français sont les principaux bénéficiaires. Outre le dépôt "avant fin 2009" d'une loi de modernisation de l'agriculture, il a aussi annoncé le déblocage de 300 millions pour 2010 pour en financer les priorités. Michel Barnier, a de son côté annoncé dès le début du salon la redistribution à partir de 2010 d'aides agricoles européennes en faveur des filières les plus fragiles, l'élevage en priorité. Michel Barnier a eu beau souligner que cette réforme visait une politique agricole "plus juste" et "plus équitable", les céréaliers, principaux perdants de cette redistribution, n'ont pas mâché leurs mots. "Mesures hasardeuses", "le ministre ne nous a pas

entendus", ont-ils déclaré en chœur. Grand moment de communication avec le grand public, le salon a toutefois repris ses droits. Bêtes de concours et produits du terroir ont traditionnellement été les principales attractions: petits et grands se sont bousculés dans les allées qui pour voir Super, taureau de plus 1,5 tonne de la race Rouge des près ou Talc, heureux gagnant du concours des mâles de race limousine.

Michel Barnier ministre de l'agriculture, plus pour longtemps puisqu'il part pour les européennes, était accueilli par plus de 300 éleveurs du Massif Central, le 17 avril 2009 à l'Enita de Clermont Fd⁹. Selon ses propres termes, il est venu «rendre des comptes» devant des agriculteurs qui ont salué son courage sur le bilan de santé de la PAC. □ «Il fallait une politique plus juste et plus légitime pour préparer l'après 2013» déclarait-il. Et d'ajouter : «la voie nouvelle est celle d'un soutien différencié, juste et équilibré pour toutes les productions. L'accord du 23 février sur la réorientation des aides, redonne espoir à la filière ovine, reconnaît une fonction économique de l'herbe, protège des risques sanitaires et climatiques et dessine un nouveau modèle

agricole durable répondant aux attentes des citoyens sur la qualité, la sécurité et l'environnement. Le ministre de l'Agriculture met en garde les agriculteurs contre certaines volontés européennes et nationales de voir disparaître la politique agricole commune. « La Pac n'est pas une politique nostalgique mais une politique stratégique » dont les enjeux sont la préférence communautaire, le maintien du budget agricole et le défi alimentaire mondial. Il invite donc les agriculteurs à saisir le débat sur la loi de modernisation pour préparer cet avenir et se mettre en ordre de marche pour proposer un modèle agricole aux autres partenaires.

Dans le débat qui a suivi l'allocution de Michel Barnier, les représentants des Fdsea/Udsea du Massif central ont qualifié d'« historique » le rééquilibrage des soutiens... mais « avec un goût d'inachevé » sur certains points : seuils de chargement, défense des productions de montagne, part dans le plan de relance notamment



en matière de bâtiments, aide à la production porcine de montagne, soutien des zones céréalières intermédiaires...

En parvenant à un accord plutôt neutre sur le bilan de santé de la Politique agricole commune en novembre 2008, Michel Barnier pouvait s'estimer satisfait¹⁰. Il avait montré un certain talent, à créer du consensus sur ce domaine délicat : budget énorme,

problème social avec des aides mal réparties, problème environnemental, et une France principale bénéficiaire. Au moment où s'ouvre le **Salon de l'Agriculture 2009**, le monde agricole n'est pas dupe et l'avenir s'annonce sombre. Le président de la République a annoncé qu'il se battra pour faire reconnaître le concept de sécurité alimentaire mais il a échoué à imposer celui de sécurité alimentaire. Le train de la libéralisation est lancé et ce qui reste encore de quotas, de restitutions, d'interventions, de gestion, s'effrite peu à peu. L'Europe n'a gardé des aides que les «Droits de paiement uniques» (DPU), pilier de la nouvelle PAC. Ainsi, les agriculteurs sont dans une situation de dépendance totale avec une nouvelle PAC transformée en circuit de redistribution de revenus. Et en 2013, le budget agricole européen sera intégralement partagé

9- Le ministre de l'agriculture est venu "rendre des comptes". Charlotte Rolle. Haute-Loire Paysanne. 24 avril 2009

10- Les agriculteurs vont devoir apprendre à survivre sans la PAC. Nicolas-Jean Brehon. slate.fr 22 février 2009

entre 27 Etats membres. La France qui reçoit encore près de 20% des dépenses agricoles européennes n'en recevra plus que 15%. Soit un taux inférieur à sa contribution au budget (17,4%). En d'autres termes, la France aura moins d'intérêt budgétaire à défendre la PAC. Pour se préparer à cette négociation, l'agriculture doit (re)trouver des appuis politiques et renouer avec l'opinion. 2009, entre deux échéances majeures : le bilan de santé de 2008 et la préparation de la négociation budgétaire en 2010, est une année test.

Dans son discours du **printemps 2009**¹¹ au Conseil supérieur d'orientation, Michel Barnier a présenté les 4 objectifs de la PAC pour 2013 : consolider l'économie agricole et l'emploi sur l'ensemble du territoire, instaurer un nouveau mode de soutien pour l'élevage à l'herbe, accompagner un mode de développement durable de l'agriculture, instaurer des outils de couverture de risques climatiques et sanitaires. Pour atteindre ces objectifs, le premier outil est la modulation, c'est à dire le transfert de crédits du premier pilier vers le deuxième pilier. Elle sera de 5% d'ici 2013 dont une partie engagée sur l'agriculture biologique. Le deuxième outil est l'article 68, avec 3 priorités : les productions fragiles, l'agriculture durable et la couverture des risques. Le troisième outil est l'article 63. Les prélèvements au titre de cet article permettront de mieux soutenir l'herbe et les élevages valorisant les fourrages.

A une trentaine de jours de son départ rue de Varenne, Michel Barnier a défendu le bilan de santé de la Pac¹² et sa mise en œuvre en France au congrès de la FNSEA qui s'est déroulé au Futuroscope de Poitiers, le 31 mars, 1er et 2 **avril 2009**. Un certain nombre de délégués du Bassin parisien n'acceptent pas les mesures annoncées le 23 février et le lui ont fait savoir en l'accueillant sous les huées à son arrivée dans la salle et à l'issue de son intervention. Une centaine d'agriculteurs venus d'Ile-de-France ont manifesté plus pacifiquement devant l'entrée du congrès. « *Tout ce que j'ai fait, je vous l'avais annoncé (...). J'ai voulu faire une politique plus juste. On ne fait pas bouger les lignes en mettant tout le monde d'accord* », s'est justifié le ministre de

l'Agriculture. Surtout, les mesures qu'il a prises permettent de préparer l'après 2013, a-t-il insisté. « *Nous devons aujourd'hui tracer un chemin pour la Pac de demain. Notre objectif est d'anticiper les prochaines échéances, c'est-à-dire 2013 (...). Les décisions que nous avons prises nous ont rapprochés du centre de gravité européen* ». Tout en reconnaissant que la Pac telle que la défend la France ne fait pas l'unanimité. Il existe cependant en France un vrai consensus politique pour pérenniser la Pac même s'il faudra y apporter quelques aménagements. A l'issue du huis clos, la FNSEA prend acte d'un certain nombre de dispositions prises qui correspondent à un certain nombre « *d'attentes* » comme la mise en place de systèmes d'assurance et de gestion des risques sanitaires et climatiques, les nouvelles marges de flexibilité pour soutenir les productions fragiles, le soutien à l'herbe. En revanche, elle déplore le démantèlement des outils de gestion des marchés dans le bilan de santé et « *regrette l'absence de progressivité dans les prélèvements effectués, car la remise en cause des soutiens frappe sans distinction toutes les exploitations quelles que soient leurs conditions de production* ». Elle exige du Gouvernement qu'il mette en place des mesures d'accompagnement, tout en reconnaissant que le plan d'accompagnement du 30 mars « *apportent une première réponse en ce sens* ». Quoiqu'il en soit « *les évolutions du bilan de santé rendent plus que jamais indispensable l'unité syndicale pour préserver en 2013 une pac à caractère économique dotée d'un budget à la hauteur des ambitions* ». Car « *une autre politique européenne est nécessaire et possible, basée sur la régulation des marchés et la flexibilité des soutiens, favorisant la présence de nombreux actifs* ». « *Les paysans continueront à se battre pour vivre, non seulement de soutiens, mais surtout de prix* » affirme la FNSEA qui exprime une forte attente vis-à-vis de la loi de modernisation agricole annoncée par le président de la République. Celle-ci doit apporter des réponses en termes de compétitivité de l'agriculture, d'organisation économique et de politique contractuelle, de gestion des aléas économiques pour faire face à la très forte volatilité des prix et une juste répartition des marges trop souvent confisquées par la grande distribution.



11- Base de données documentaire en agriculture biologique. <https://abiiodoc.docressources.fr>

12- Michel Barnier défend son bilan. Jean Dubé www.terra.bzh

Michel Barnier ne devrait finalement quitter le gouvernement qu'après le scrutin des européennes¹³ dont il coordonne la campagne UMP, a indiqué, le 3 **mai 2009**, le secrétaire général de l'Élysée, Claude Guéant. "Cela avait été envisagé, ce n'est pas pour l'instant à l'ordre du jour", a déclaré Claude Guéant au "Forum" radio J. Michel Barnier avait initialement indiqué qu'il quitterait le gouvernement début mai pour se consacrer à la campagne. Le ministre de l'Agriculture avait laissé entendre ces derniers jours que son départ pourrait être retardé, soulignant que le mandat d'un ministre était "à disposition" du chef de l'État. Michel Barnier a noué "une relation très confiante" avec le monde agricole et de la pêche et il est "le mieux placé pour poursuivre le dialogue", a estimé Claude Guéant. Par ailleurs, Michel Barnier "pourrait" redevenir commissaire européen, selon lui.



Michel Barnier et Laurent Wauquiez, quand ils étaient tous les deux ministres de européennes de 2009.

"Michel Barnier s'est distingué déjà comme commissaire européen. Ca pourrait être le cas, on verra", a-t-il expliqué le bras droit du président Nicolas Sarkozy. Celui-ci s'est refusé à "faire de spéculations sur la composition du futur gouvernement", assurant "ne pas savoir quelle sera l'ampleur" du remaniement.

Michel Barnier, ministre de l'agriculture et de la pêche, accorde un entretien à "RTL", le 4 **juin 2009**, à propos de l'accord sur le prix du lait entre producteurs et industriels de la filière. C'est une crise européenne et une crise de la demande qui doit mobiliser tous les outils de régulation : le soutien aux exportations, les restitutions, le stockage. Le marché du lait est très volatile, très fragile et ne peut pas dépendre que de la seule loi du marché. Il y a fallu réunir les trois familles de la filière laitière : les producteurs, les éleveurs, les industriels et les coopératives, pour arriver à un accord appuyé par un plan d'accompagnement pour aider à la trésorerie des éleveurs. Michel Barnier s'efforce aussi de réorienter la politique agricole commune en France en faveur des zones de montagne ou de piémont.

Les élections européennes se déroulent le **7 juin 2009**. Au niveau national, les listes de la majorité présidentielle Alliance écologiste indépendante

obtiennent 27,9 % des suffrages exprimés, ainsi que la majorité relative des sièges (29 députés sur 72). On note également une percée historique des écologistes (16,3 % pour Europe Écologie), ainsi qu'une chute prononcée du PS (16,5 %) et du MoDem (8,5 %) par rapport au scrutin de 2004. Le taux d'abstention atteint un niveau record, à 59 %. Cette tendance va dans le même sens que les autres pays européens : la droite reste majoritaire au Parlement européen.

Après son élection comme député européen, Michel Barnier devient président de la délégation française au groupe du PPE.

Le 23 juin 2009, à la faveur d'un remaniement ministériel, Bruno Le Maire est nommé ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

Commissaire européen au Marché intérieur et aux Services

Il occupe cette fonction du 10 février 2010 au 1er novembre 2014. Nicolas Sarkozy préparait cette nomination depuis 2008, bien avant la crise bancaire¹⁴. Pour Paris, la question de la régulation du marché

intérieur européen et notamment du secteur bancaire, est décisive. Les prédécesseurs de Michel Barnier, Charlie McCreevy et Frits Bolkestein¹⁵ ont laissé d'amers souvenirs en France pour leur libéralisme jugé excessif. L'Élysée s'est donc démené publiquement pour l'obtenir. Outre-Manche, l'arrivée à ce poste d'un Français, présumé avide de régulation financière, inquiétait. Et dans l'entourage de José Manuel Barroso, la focalisation de la France sur ce portefeuille irritait.

Par ailleurs, Michel Barnier ne cachait pas son impatience de revenir à Bruxelles, où il avait été commissaire européen à la politique régionale

14- Michel Barnier, un commissaire au marché intérieur très surveillé. Sébastien Maillard. La Croix. 29/11/2009

15- L'on se souvient de Frits Bolkestein (Pays-Bas), commissaire sous la Commission Prodi de 1999 à 2004. En plus de détenir le portefeuille *marché intérieur*, il détenait aussi celui de la *Fiscalité et Union douanière*. Sa fameuse « Directive Bolkestein » avait pour but de permettre à une entreprise d'un des États membres de recruter des travailleurs d'un autre État membre sous le droit de l'État d'origine de la compagnie, pour favoriser le développement du marché intérieur pour les services, qui était en retard par rapport aux biens. Cette directive fut très mal perçue dans l'Union. Les eurodéputés trouvèrent un compromis et le Parlement l'adopta le 12 décembre 2006.

13- Barnier quittera son ministère après les élections européennes. L'Obs. 3 mai 2009

sous Romano Prodi. Après avoir mené avec succès la campagne des européennes pour l'UMP, il espérait, encore plus légitimement, devenir le commissaire envoyé par la France. Tout en se préparant aux dossiers financiers ardues de son futur portefeuille, le provisoire député européen se déclarait ouvert à d'autres attributions, comme celle de haut représentant aux affaires étrangères

Le commissaire chargé du marché intérieur et des services s'occupe du développement d'un marché unique européen fort de 500 millions d'habitants, promouvant la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux. La direction générale correspondante est la Direction générale du Marché intérieur et des services qui est liée à l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur.

Il propose et fait voter 41 lois de régulation pour remettre de l'ordre, du contrôle et de la morale sur les marchés financiers, mettant fin aux dérives provoquées par les excès de la dérégulation et de l'ultralibéralisme des années 1980 et 1990. En 2011, avec son « Acte pour le marché unique », il propose d'agir sur tous les leviers du marché intérieur européen (marchés publics, brevets, règles sur les fonds d'investissement) pour poser les bases d'une croissance plus juste, plus verte et plus innovante. Il contribue notamment à la reconnaissance en Europe du modèle de l'entrepreneuriat social et solidaire et encourage l'investissement dans toutes ces entreprises qui se donnent d'autres buts que le seul profit financier.

Michel Barnier est candidat à la candidature au sein du PPE afin de mener la liste du parti aux élections européennes de 2014 et donc de briguer le poste de président de la Commission européenne en cas de victoire. Il est toutefois battu par l'ancien Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker.

Elections régionales de 2015

Peu après sort l'ouvrage *Se reposer ou être libre*, qui décline le projet européen qu'il avait prévu en cas de victoire, puis il se déclare en octobre 2014 candidat pour être tête de liste UMP lors des élections régionales dans la future Auvergne-Rhône-Alpes en décembre 2015. Le 5 février 2015, c'est finalement Laurent Wauquiez, secrétaire général de l'UMP, qui lui est préféré par la commission d'investiture du parti.

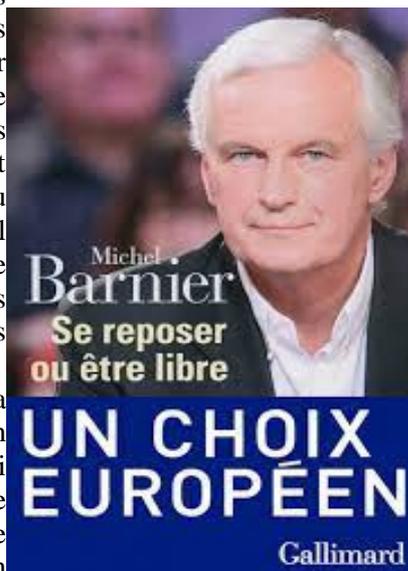
Laurent Wauquiez secrétaire général de l'UMP, officialisé sa candidature à la présidence de la nouvelle grande région dans un entretien à la presse jeudi 15 janvier. Il coupe l'herbe sous le pied de Michel Barnier, pourtant postulant déclaré depuis octobre 2014. Mais Michel Barnier n'a manifestement pas l'intention de s'effacer devant son concurrent qui joue l'enracinement provincial contre Paris, les militants de terrain contre les hautes instances. Michel Barnier concentre son offensive sur le positionnement droitier de Wauquiez, véritable épouvantail à centristes et soigne son profil de gaulliste social pondéré, sa disponibilité pour le projet, la richesse de ses réseaux au sein des institutions européennes, sa compatibilité avec l'exécutif régional et les métropoles socialistes, un profil et un tempérament tournés vers la coopération transpartisane. Il fustige une « bête politique », un ambitieux « prêt à tout », un disciple du sulfureux Patrick Buisson et d'une idéologie parfois radicale, un brillant intellectuel dont les prises de position ostracisent et divisent. La direction de l'UMP et la CNI vont cependant trancher en

faveur de Laurent Wauquiez plus apte à gagner qu'un Barnier pourtant plus populaire, positionnement bien illustré par les propos de Philippe Cochet, le patron de l'UMP dans le Rhône : "Les positions tièdes rebutent les électeurs. Michel Barnier a de l'expérience mais Laurent Wauquiez a de l'avenir. Il a de la niaque et du jus".

Les élections régionales en Auvergne-Rhône-Alpes ont lieu les 6 et 13 décembre 2015.

Au premier tour, la liste d'union de la droite et du centre de Laurent Wauquiez arrive en tête avec 31,7 % des voix contre la liste FN de Christophe Boudot avec 25,2 % des voix. La liste PS-PRG, menée par le

président sortant de la région Rhône-Alpes Jean-Jack Queyranne arrive en troisième position avec 23,9 % des voix, et fusionne au second tour avec les listes EELV/PG et PCF de Jean-Charles Kohlhaas et Cécile Cukierman pour former une liste d'union de la gauche au second tour. Malgré cette fusion, la liste de Jean-Jack Queyranne est battue au second tour par Laurent Wauquiez avec 40,6 % contre 36,8 % pour le socialiste. Le FN arrive quant à lui en troisième position avec 22,5 %. La droite remporte ainsi la région Auvergne-Rhône-Alpes, alors que la gauche était majoritaire dans ces anciennes régions, depuis 2004, sous les présidences



des socialistes Jean-Jack Queyranne en Rhône-Alpes et René Souchon en Auvergne.

Conseiller européen sur les questions de sécurité et de défense

Le Président Juncker a chargé, en février 2015, Michel Barnier, d'un rôle de conseiller sur les questions de sécurité et de défense auprès de la Commission européenne : « Michel Barnier a une longue expérience en matière de défense et est le mieux placé pour me conseiller et pour conseiller la Vice-Présidente Federica Mogherini sur ces questions essentielles pour l'avenir de l'Europe ». Michel Barnier devra participer à l'élaboration de la contribution du Président de la Commission aux travaux du Conseil européen en matière de politique européenne de défense. Une fonction bénévole et à temps partiel, qui signe cependant un retour de l'ancien commissaire à Bruxelles. La nomination de Michel Barnier tombe quelques semaines après les attentats de Paris et dans la foulée de ceux de Copenhague qui ont incité l'UE à apporter une réponse sécuritaire à la montée du terrorisme. « Lorsque la nouvelle Commission a pris ses fonctions, nous avons indiqué que nous devons construire une Europe plus forte sur les questions de sécurité et de défense. Certes, l'Europe est avant tout une «puissance douce». Mais même la plus forte des puissances douces ne peut se passer à long terme d'un minimum de capacités intégrées en matière de défense et de sécurité » a détaillé Jean-Claude Juncker.

Négociateur en chef chargé de la préparation et de la conduite des négociations avec le Royaume-Uni

Le 27 juillet 2016, Jean-Claude Juncker le nomme négociateur en chef responsable du groupe de travail de la Commission chargé de la préparation et de la conduite des négociations avec le Royaume-Uni. Il entre en fonction le 1er octobre 2016 et jusqu'au 15 novembre 2019.

Négociateur en chef chargé de la préparation des relations futures avec le Royaume-Uni

Le 17 octobre 2019, à l'approche du Brexit, Michel Barnier est nommé à la fonction de représentant de l'UE chargé de la future relation avec le Royaume-Uni, poste qu'il occupe du 16 novembre 2019 au 31 mars 2021.

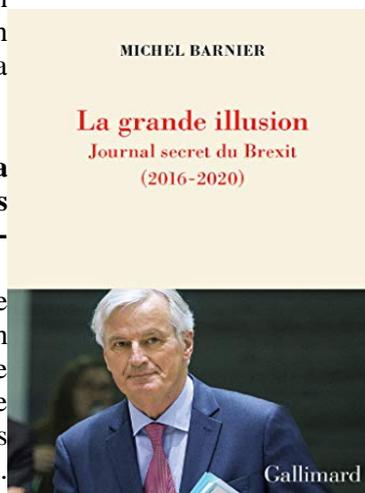
Tout au long de ces quatre années et demi, Michel Barnier s'est fixé trois buts supérieurs : protéger

les femmes et les hommes touchés par le Brexit, notamment en Irlande et en Irlande du Nord ; préserver le marché intérieur européen qui fait la force de nos entreprises et notre force dans le monde ; construire une relation différente mais solide avec le Royaume-Uni qui restera notre ami, notre partenaire et notre allié. Michel Barnier a raconté son expérience de négociateur en chef avec le Royaume-Uni dans un journal, *La grande illusion*, publié chez Gallimard en mai 2021.

Au cours de l'année 2019, Michel Barnier est pressenti au sein de *La République en marche* pour la présidence de la Commission européenne. Mais Michel Barnier a été échaudé en 2014 et il devrait s'extraire de l'agenda du Brexit dont il est le négociateur principal.

Au terme d'un interminable Conseil européen, les chefs d'Etats sont enfin parviennent à boucler le difficile dossier des nominations. Leur choix s'est porté sur l'Allemande Ursula von der Leyen pour la présidence de la Commission européenne, la Française Christine Lagarde à la présidence de la Banque centrale européenne, le Belge Charles Michel au Conseil européen, l'Espagnol Josep Borrell au poste de haut représentant aux Affaires étrangères de l'UE. Ce «paquet» préserve un certain équilibre. Mais ils ont sous-estimé l'attachement des eurodéputés au système des Spitzenkandidaten, qui veut que le futur président soit choisi parmi les chefs de file des partis politiques aux élections européennes. Et la conservatrice allemande a été élue à une courte majorité ce mardi par le Parlement européen. Elle succède à Jean-Claude Juncker et devient la première femme à assumer la présidence de la Commission européenne.

Il est dans le même temps pressenti pour devenir commissaire européen. Après l'échec de la candidature de Sylvie Goulard, proposée par Emmanuel Macron, le secrétaire général de la présidence de la République Française Alexis Kohler, propose à Michel Barnier de redevenir commissaire européen à la condition qu'il quitte le PPE pour adhérer à Renew Europe, mais ce dernier décline l'offre, et d'autre part Ursula von der Leyen se montre réticente à cette idée en raison de son poids politique. Finalement c'est Thierry Breton qui est nommé Commissaire européen chargé du marché intérieur, de la politique industrielle, du tourisme, du numérique, de l'audiovisuel, de la défense et de l'espace.



Candidature pour la présidence de la République française

Début 2021, il manifeste des ambitions pour la présidence de la République française. Dans cette perspective, il fonde et prend la présidence d'un cercle de réflexion, nommé « Patriotes et européens », réunissant une quarantaine de députés et sénateurs LR. Le 26 août 2021, au JT de 20 heures de TF1, il annonce sa candidature. Il ébauche un programme : moratoire de trois à cinq ans sur l'immigration dans l'Union européenne, à l'exception des étudiants et des demandeurs d'asile ; « souveraineté juridique » de la France ; « bouclier constitutionnel » temporaire sur les questions de migrations, afin d'éviter que les dirigeants français ne soient « menacés en permanence d'un arrêt ou d'une condamnation de la Cour de justice européenne ou de la Convention des droits de l'homme, ou d'une interprétation de notre propre institution judiciaire ». Il affirme qu'en matière d'immigration « si on ne change rien, il y aura d'autres Brexit ». Il propose de « stopper immédiatement les régularisations, limiter rigoureusement le regroupement familial, réduire l'accueil des étudiants étrangers et l'exécution systématique de la double peine ». Concernant les questions économiques, il souhaite le recul de l'âge de la retraite de 62 à 65 ans, l'augmentation de la durée hebdomadaire du temps de travail et la création d'une aide sociale unique remplaçant les aides sociales et conditionnée à une disponibilité du bénéficiaire, notamment pour « effectuer des activités utiles à la collectivité ou en entreprise ».

D'où l'énorme surprise agacée du "tout Bruxelles et Strasbourg" réunis, quand ils constatent que le discours et les projets que développe Michel Barnier pendant cette campagne présidentielle s'attaquent à l'ADN de l'Union européenne. C'est à dire à l'évolution naturelle de l'Union vers plus de fédéralisme, et donc plus de primauté du droit européen sur les droits nationaux.

Il fait un temps figure de favori, collecte le plus de signatures d'élus LR en vue du congrès du parti. Contrairement à ses deux principaux concurrents, Xavier Bertrand et Valérie Pécresse, il bénéficie du fait de n'avoir jamais quitté LR, en proie à des difficultés électorales.

Au premier tour du congrès LR, le 2 décembre, il n'arrive qu'en troisième position avec 23,9 % des

voix, derrière Éric Ciotti (25,6 %) et Valérie Pécresse (25 %). En vue du second tour, il appelle à voter pour Valérie Pécresse. Après la victoire de cette dernière, il devient son conseiller international.

La grande illusion

C'est le titre de son livre sur le Brexit où il a recherché l'unité des vingt-sept Etats membres et du Parlement européen tout en conduisant une négociation complexe pour aboutir à un accord inespéré qui modifiera durablement le visage de l'Europe. C'est aussi son illusion perdue sur la scène nationale.

Aurolé de son succès au niveau européen, le coup est rude pour lui, qui rêvait d'être utile à son pays et de terminer en apothéose sa carrière politique. Mais son impressionnante carrière : député, sénateur, ministre sous trois présidents différents, expérience internationale... et sa stature n'ont pas suffi.

Michel Barnier a pâti de son manque d'agressivité, notamment lors des débats télévisés. Bien qu'un peu plus incisif au quatrième et dernier d'entre eux, il a laissé transparaître un relatif manque de pugnacité qui a fait douter de sa capacité à encaisser ensuite le choc d'une campagne présidentielle, sur fond d'intentions de vote en 2022 ne dépassant presque jamais la barre des 10 %. « Il a perdu beaucoup de soutiens lors des débats. Quand on a du mal à s'imposer face à Ciotti, Juvin, Pécresse et Bertrand, comment résister à Macron, Le Pen, Zemmour et Mélenchon ? », résume un ténor du parti, qui l'a jugé « trop barbant » même s'il avait « la gueule de l'emploi ». « Il a souffert du syndrome Juppé », lâche un élu. « Il avait l'allure mais l'allure ne suffit pas pour gagner », insiste un parlementaire, rappelant que « la politique est un combat de boxe » et qu'« il faut monter sur ring ». « Son manque d'énergie a fini par se voir », observe un autre. « Pas assez pêche, il n'a pas donné envie », regrette encore un baron local des Républicains. Cette apparence n'est pas nouvelle puisque Jacques Chirac le surnommait en effet "le prof de ski".

Son âge, 70 ans, ne l'a pas non plus aidé, face à des concurrents plus jeunes.

Pour conclure nous emprunterons cette phrase de Raymond Marcellin à JF Deniau : « Vous ne ferez pas de carrière politique parce que vous cherchez à être utile. Il faut être craint ».

Jean Claude Brunelin

Les Iles Kerguelen : des hommes et des moutons (suite...)

Les apprentis sorciers

Les moutons

Les premières introductions

Un article de la revue spécialisée ovine *Pâtre* (N°12. Avril 1954), intitulé « Les Iles Kerguelen » et signé Michel Joubert, décrit parfaitement la situation. Avant la deuxième guerre mondiale, l'ambition est de monter un élevage de mouton extensif sur le modèle des Falkland à base de moutons mérinos pour la laine, la viande, un sous produit, serait transportée frigorifiée. Les échecs répétés et le peu de rentabilité du procédé font que l'on va changer de philosophie après la deuxième guerre mondiale. Il s'agira seulement d'avoir un troupeau garde-manger, avec des races françaises,



pour approvisionner en viande fraîche les missions scientifiques et militaires sur zone. « A égale distance du Sud de l'Afrique et de l'Australie, l'archipel des Kerguelen est situé entre les 48°40' et 49° 45' c'est-à-dire à la latitude de la Normandie. Il couvre 1000 km², comparable à la Corse par sa superficie. Le climat est de type océanique : saisons très peu marquées, vents violents, abondantes précipitations. Moyenne annuelle de la température : 0° à 4°C. Les principales tentatives d'introduction du mouton remontent à 1908 date à laquelle les frères Boissière, concessionnaires des îles pour 50 ans, abandonnèrent 20 moutons sans aucune précaution ni aucune garde. Depuis, à diverses reprises, 1911, 1912, 1922, 1927..., de nouveaux apports eurent lieu de race et d'origines diverses, dont le plus important en 1913, vit l'arrivée malheureusement en plein hiver de 1600 moutons importés des Iles Malouines (Falkland). Ces différents essais aboutirent tous à des échecs.

Echecs dus, de l'avis général, au froid agissant soit directement sur l'organisme, soit indirectement par privation de nourriture : manque de subsistance accéléré par la dent de millions de lapins introduits malheureusement à la même époque qu'en Australie. Un auteur, Aubert de la Rue ¹, a remarqué que des animaux aveuglés par la laine qui leur recouvrait les yeux, périrent dans des précipices ou du haut de falaises escarpées, nombreuses dans ces îles. D'autres disent que l'Acoena, sorte de rosacée rampante, de beaucoup la plante la plus répandue et principale nourriture, n'offre pas une alimentation complète. A l'origine, ces tentatives, sur une grande échelle, eurent un but économique, visant l'exportation de laine et de viande congelée. Maintenant, le petit troupeau (50 têtes environ), surveillé, nourri pendant l'hiver est destiné à l'alimentation d'une mission scientifique de 45 hommes installés depuis 1949. Nous avons essayé jusqu'à présent le Bizet ² et le Mérinos de l'Est ³. Cette année nous allons tenter le Mérinos

1- Il existe, du côté de Port-Couvreux et de Port-Jeanne-d'Arc, quelques moutons vivant à l'état sauvage et qui appartenaient aux troupeaux que tenta d'acclimater la Compagnie des îles Kerguelen, il y a quelques années. Ces essais d'élevage, fort mal conduits, furent voués à un échec, mais j'ai la conviction que de nouvelles tentatives, entreprises méthodiquement, donneraient des résultats fort intéressants. Les moutons mérinos, notamment les espèces de Patagonie, des Falkland et même d'Afrique australe, supportent parfaitement le climat de ces îles. Il y aurait également intérêt à introduire aux Kerguelen des rennes qui retrouveraient ici le climat et la nourriture de leur pays d'origine; il en est de même de différentes espèces d'animaux à fourrure dont on devrait tenter l'élevage... » La Flore et la Faune des îles Kerguelen par E. Aubert de la Rue. Chargé de missions aux Iles Kerguelen, à Madagascar, en Afrique occidentale, etc. La Terre et la vie. 1932

2- Les Bizets présentent une tête fine à chanfrein busqué. Leur face est noire présentant une liste blanche couvrant le museau, le chanfrein, le front et le chignon. Leurs muqueuses sont noires sans taches claires et leurs oreilles noires, plutôt courtes, fines et dressées. Le mâle présente des cornes fines, assez développées et en spirales relevées en volutes. La femelle ne possède pas de cornes. Les Bizets sont dotés de membres fins et solides, noirs, dont deux au moins présentent des balzanes blanches qui n'englobent pas le jarret. Leur toison crème et en carapace laisse la tête, la gorge et les pattes nues jusqu'au deux tiers du jarret ; leur queue est fine à l'extrémité et blanche. Le berceau de race est à cheval entre le Cantal et la Haute-Loire. Sa base de sélection comprend 11 élevages et 4000 brebis. Elle est en un protocole de conservation. <https://www.races-montagnes.com/>

3- L'Est à laine mérinos est une race ovine du nord-est de la France. Elle est originaire du sud-ouest de

d'Arles⁴, dont les qualités de rusticité, d'aptitude à la marche et au froid (les animaux finissent parfois leur transhumance sous la neige) sont bien démontrées. 20 brebis, pleines, vont donc partir cette année pour l'île de la Désolation, car pas un arbre n'y pousse, à l'infini de grandes étendues rocheuses et stériles trouées seulement par ci par là par des mares et des étangs, et par-dessus tout cela un ciel gris constamment obscurci par les nuages, font de cette terre un pays hostile et sombre. »

*Les ressources alimentaires*⁵

L'isolement géographique, le sol volcanique et un climat très rude (vent permanent, instabilité avec succession parfois dans une même journée de pluie, neige, soleil) font que la flore consommable est peu diversifiée. Une rosacée, l'Acanea, sorte de potentille à grand développement, sensible au froid, de valeur nutritive proche du trèfle, assure la base de l'alimentation des moutons de novembre à mars.

L'Azorella, une ombellifère assez développée, pousse sur les zones caillouteuses. Le Chou des



l'Allemagne, le Wurtemberg, où elle a été formée à partir de sujets mérinos importés d'Espagne puis de France. Les animaux sont de grande taille, sans cornes, avec une toison blanche, étendue, de type mérinos. Wikipédia

4- Le Mérinos d'Arles est une race ovine élevée pour les agneaux et la laine, améliorée dans le sud-est de la France au cours du XIXe siècle, par croisement de brebis locales avec des béliers mérinos espagnols. Wikipédia

5- De l'Auvergne aux îles Kerguelen. Pierre Chambon. Collège agricole de Brioude-Bonnefont. Almanach de Brioude et de son arrondissement. 1969.

Pierre Chambon est né le 29 mars 1921 à Champagnac-le-Vieux, mort le 11 janvier 2002 à Brioude (Haute-Loire) ; enseignant ; résistant de Haute-Loire ; maire de Brioude (1988-1995). Fils d'un cultivateur et d'une ménagère, Pierre Chambon se maria en juillet 1942 à Saint-Vert (Haute-Loire). Il commença sa carrière d'enseignant comme instituteur à Lamothe, puis la poursuivit comme professeur de mathématiques au lycée agricole et enfin comme directeur du centre professionnel pour adultes de Brioude. Résistant, il participa aux combats du Mont Mouchet. Il fut par la suite l'un des dirigeants de l'ANACR dans la Haute-Loire et le président du Musée de la Résistance de Frugières-le-Pin. Il occupa la fonction de maire de Brioude de 1988 à 1995. Il fut un amoureux et ardent défenseur du mouton Bizet, animateur du Flock-Book de la race avant la création des Upra. Voir sa nécrologie dans le Souffle de la Neira N° 19 de juin 2002.

Kerguelen a l'apparence d'une plante grasse atteignant 80 cm avec son inflorescence et ses feuilles étalées en rosette, résistante au froid et à la neige, assure l'alimentation d'hiver. Son cycle végétatif est cependant très long et le surpâturage risque de la raréfier. Le mouton consomme aussi des petites graminées : Tussock, Festuca, Erecta, Poa, et des plantes diverses comme renoncules aquatiques, fougères, juncs et lichens. Des espèces importées se sont bien acclimatées : pissenlit, paturin annuel, dactyle, ray grass et diverses fétuques.

*Le troupeau « garde-manger »*⁶

Après 1945, la France a installé une mission scientifique dont l'importance a crû au fil des années : station d'observations météorologiques, essais atomiques de l'Océan Pacifique, soit un effectif de près de 100 personnes. L'élevage du mouton

devait contribuer au ravitaillement du personnel.

De 1949 à 1952, un petit troupeau de race indéterminée est élevé à Port aux Français, base la plus importante de l'archipel. L'été, il se nourrit sur les pacages d'acanea, l'hiver en bergerie d'aliments importés de France. Ce système se révèle trop onéreux.

De 1952 à 1959, une solution plus rationnelle est adoptée : un élevage extensif en totale liberté sur une île sans lapins, l'île Mussel. Des animaux de race Bizet sont alors introduits : 4 brebis et un bélier. Déposés le 30 juin 1952, en plein hiver austral, ils sont repris en octobre 1952, en parfait état. L'expérience est concluante et de nombreuses naissances viennent conforter l'effectif. Parallèlement, on introduit des agnelles Ile de France⁷ sur l'île de Blachney. Fin 1955, il y a 138 ovins aux Kerguelen.

En janvier 1956, les animaux de Blackney sont transférés sur Mussel, auxquels s'ajoutent 70 sujets importés.

6- De l'Auvergne aux îles Kerguelen. Pierre Chambon. Collège agricole de Brioude-Bonnefont. Almanach de Brioude et de son arrondissement. 1969.

7- L'Île-de-France est une race ovine sélectionnée dès 1840, en région parisienne, à partir de croisements entre des brebis de race mérinos de Rambouillet et de béliers importés d'Angleterre de race Dishley. Elle s'est répandue ensuite dans les exploitations agricoles du bassin parisien. C'est une race de bonne conformation et à laine fine.

Le cheptel est alors le suivant : 5 béliers Bizet, 3 béliers Ile de France, 86 femelles Ile de France, Bizet et Mérinos de Madagascar ⁸. Ces derniers seront rapidement éliminés car mal adaptés et fournissant une viande médiocre.

En 1958, 2 béliers Bizet du Cantal viennent apporter du sang neuf. Les réserves fourragères de l'île s'amenuisent et l'ensemble du troupeau, 290 têtes, est transféré sur l'île Longue plus étendue.

Malgré les prélèvements, le troupeau ne cesse de croître : 350 têtes en janvier 1959, 501 en avril 1960, 733 en septembre 1961. Pour ne pas épuiser les ressources de l'île, le troupeau est limité à 800 têtes.

Pour limiter la consanguinité, de nouveaux béliers sont introduits en janvier 1969, 10 béliers Bizet et 10 Ile de France embarqués à Marseille le 29 novembre 1968.

Les prélèvements se font en tant que de besoin, soit 60 à 80 animaux 4 à 5 fois par an. On abat les mâles en surnombre, certains atteignant les 100 kg à 2 ans., les femelles âgées, les jeunes mal conformés. Ainsi de janvier 1959 à janvier 1963, 871 moutons ont été prélevés : 544 pour les



Kerguelen, 267 pour la Réunion, 30 pour Saint-Paul, 30 pour Nouvelle-Amsterdam.

Cette réussite tient certainement du choix des races. Le troupeau est composé de Bizet et d'Ile de France et de métis des deux races. Leur observation montre un type Bizet dominant avec une conformation améliorée par l'apport d'Ile de France. Selon les termes de B. Moret, chargé d'élevage en 1958-1959 et en 1962-1963 : « Le Bizet, race rustique, a apporté ses qualités

laitières, la finesse de sa viande, L'Ile de France y ajoutant sa précocité et sa conformation ».

Il faut aussi constater un excellent état sanitaire, les vecteurs et hôtes intermédiaires des différents parasites étant absents, sans parler des précautions prises lors des introductions de nouveaux animaux (exempts de gale et de piétin).

La mortalité est relativement faible et les prédateurs absents à l'exception du Skua, grand oiseau semblable aux mouettes qui peut s'attaquer aux agneaux après la naissance.

D'autres introductions ont eu lieu en au moins cinq vagues successives (Moret, 1964 ; Broussard, 1988 ; Chapuis et Bousses, 1992)

Jusqu'à la fin des années 1970, ce troupeau était géré et l'effectif ne dépassait pas 800 individus.

Entre 1980 et 1993, les individus furent totalement livrés à eux-mêmes et en 1993, l'effectif de la population était proche de 2 500 à 3 000 individus (Chapuis et al., 1994).

*Les bergers et leurs interventions*⁹

Nous avons évoqué les anciens bergers au fil de ce récit.

Des bergers « modernes », de vrais professionnels, interviennent annuellement pour réaliser différentes opérations sur le troupeau : tonte ¹⁰, élimination des malades, des animaux âgés, sélection des agneaux pour l'abattage. Un autre travail prenant est l'entretien des clôtures.

8- Depuis l'occupation française, on a introduit des Moutons à laine dans le Centre et dans l'Ouest. Ces élevages provenant de races pures (Mérinos, Dishley Mérinos...) ou de sujets métissés n'ont eu qu'une faible durée et ont été décimés par des maladies transmises par des Tiques. En 1923, la Chambre de Commerce de Tourcoing fit parvenir à Madagascar un troupeau de Mérinos de l'Afrique du Sud qui, par Tuléar, gagna le plateau de l'Horombe sur lequel, en dépit des soins dont il fut l'objet, il ne put se maintenir que quelques années. Depuis, grâce à l'application rigoureuse des méthodes suivies en Afrique du Sud, de sérieux progrès ont été réalisés dans le Sud de l'île. Origine des animaux domestiques de Madagascar par Ed. Dechambre Sous-Directeur au Muséum. La Terre et la vie. 1951. documents.irevues.inist.fr/

9- David Grangette, le berger des Kerguelen. Pierre Julien. Le Monde. 4 janvier 2007

10- La sélection a fait que contrairement aux espèces sauvages qui perdent leur toison au printemps, la laine pousse en continu. Il convient donc de tondre nos moutons pour des raisons d'hygiène et de survie. Une toison non tondue se feutre, se charge d'eau et d'impuretés jusqu'à mettre en péril la brebis alourdie par cette charge. Le péril est encore plus grand pour les brebis lainées sur la tête qui peuvent voir leur vision altérée et réduite par de la laine. L'actualité a relaté le cas de ce mérinos, Chris, retrouvé près de Canberra en Australie, après plusieurs années d'errance et portant une toison de 40 kg de laine qui l'handicapait fortement pour marcher.

Le Monde, en janvier 2007, consacre un article à David Grangette. « Originaire de Roanne, il s'occupe d'un troupeau de moutons de 3 500 têtes sur une île perdue, possession australe française. Sur ces terres désolées où la pluie tombe à l'horizontale et le vent règne en maître, il se sent parfaitement bien... Il ne redoute pas les coups de vent aussi soudains que violents, signes d'une météo instable, auxquels pourtant son enfance à Roanne ne l'avait pas préparé. Il aime le climat "de Ker pour le froid, qui accentue la difficulté du travail. Même les choses les plus simples ne sont jamais acquises"... Il vient donc de rejoindre pour six



mois son royaume, un troupeau de près de 3 500 sujets. Après un voyage de douze jours à bord du *Marion-Dufresne*, parti du Port, à la Réunion, le 3 novembre, il a rallié Port-aux-Français. De là il a pris la direction de Port-Bizet ¹¹, capitale de son île, avec sa chienne, Roxane, un épagneul breton. Après un BTS de productions animales, il décide d'accomplir son premier hivernage de quinze mois dans les Terres australes, comme volontaire à l'aide technique, en décembre 1995. Son "amour pour la nature et les animaux" devient son métier. Il enchaîne ensuite les campagnes de six ou neuf mois, avant d'accepter en 2006 un contrat de trois ans. Son contrat est clair : pendant six mois (de novembre à avril), il est aux Kerguelen, essentiellement sur l'île Longue, et se consacre à ses moutons. Le reste de l'année, il est au siège des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF), à Saint-Pierre de la Réunion, où il travaille à l'entretien des bâtiments. Le troupeau, lui, se débrouille seul. Sur les six mois aux Kerguelen, David Grangette passe les trois quarts de son temps sur l'île Longue. Le troupeau est réparti sur l'île, divisée en deux secteurs ¹² : d'un côté, près de

1 800 béliers destinés à la tonte des plantes fourragères importées lors de l'installation du troupeau, en 1955, dont il faut empêcher la prolifération par respect de l'écosystème ; de l'autre, des béliers, des brebis et des agneaux. La gestion proprement dite du troupeau s'effectue sur ces 1 000 à 1 500 dernières bêtes, parmi lesquelles le berger doit sélectionner 500 à 600 agnelets âgés de 5 à 6 mois, destinés à l'alimentation des districts austraux, des bateaux de passage et du *Marion-Dufresne*, qui accomplit quatre rotations par an. L'homme intervient le moins possible. Pas de vaccination. Aucun traitement

parasitaire. Le climat est très sain. Ici, pas de tremblante, ni de piétin ou de douve. L'élevage est intégralement biologique. Les semaines défilent sur un rythme que David, avec ses dix ans de terrain, maîtrise parfaitement. En période d'abattage, l'île Longue le mobilise du lundi au jeudi pour des opérations de rabattage et de comptage,

puis "retour sur base pour abattage le vendredi et le samedi et découpe et congélation des agneaux le dimanche". Et il recommence jusqu'à fin janvier-début février, époque où il se consacre à la réparation des 22 kilomètres de clôtures. »

L'éradication du cheptel ovin

Les Bilans d'activités des TAAF permettent de suivre ces opérations.

Le troupeau de mouton cantonné à l'île Longue a un impact important sur la flore, la faune et les sols de cette île. La méthode retenue pour éliminer cette population consiste à isoler les béliers des brebis dans des parcs géographiquement opposés sur l'île et séparés par un parc tampon afin de stopper la reproduction de la population. Les nombreuses clôtures en place sur l'île ont permis d'initier le travail de séparation entre les brebis et les béliers dès 2008. Sur les 3 dernières campagnes d'été, le berger de la réserve et son assistant ont mené de front plusieurs tâches : rabattage et tri des agneaux au sein des parcs de brebis. Les agneaux étaient rapatriés sur base à l'aide du *Chaland* puis abattus pour fournir de la viande aux districts ; Isolement des béliers dans un parc dédié (au sud de l'île) ; Recherche et

11- C'est aujourd'hui une belle petite cabane au bord de l'eau, à laquelle on accède par un grand ponton de bois assez solide pour supporter le passage des centaines de moutons acheminés autrefois en chaland depuis Longue jusqu'à Port-Aux-Français où ils étaient destinés à l'abattoir. Novembre 2011. <http://bibou-kerguelen62.blogspot.com>

12- À la suite d'une décision des comités scientifiques des Terres Australes Françaises, l'éradication de tout le troupeau de moutons a été décidée à la fin des années 2000 pour lutter contre les effets négatifs sur l'environnement des introductions d'espèces invasives.

On a ainsi noté une dégradation importante des sols à cause du piétinement, ainsi qu'un impact négatif sur les végétaux endémiques. Un abattage partiel (brebis et jeunes) a été entrepris, et les béliers ont été laissés sans possibilité de reproduction, jusqu'à extinction.

abattage des individus parvenant à pénétrer dans le parc tampon ; Entretien des clôtures afin de contenir les béliers à distance des brebis. A l'issue de l'année 2011, la population de moutons restant sur l'île est répartie de la manière suivante : un parc de 160 brebis isolées, un autre de 60 individus mélangeant mâles et femelles et le parc de béliers dont la population est estimée à 450 individus. L'objectif pour l'année 2012 sera de stopper définitivement la reproduction en affinant la séparation des mâles et des femelles. En 2012, un chasseur sera missionné pour finaliser l'élimination de la population. La pression de chasse ayant été nulle pendant toute l'année 2011, il devrait avoir à faire à des individus moins farouches. La chasse est programmée pour l'hiver 2012, période durant laquelle les individus sont les plus visibles. Les femelles seront préférentiellement ciblées pour éviter toute nouvelle naissance.

La campagne d'été 2011-2012 et l'hivernage 2012 ont permis de finaliser l'élimination des brebis et des agneaux de l'île Longue et de limiter la population de béliers. Les derniers agneaux de l'île ont été triés et abattus sur le district afin d'être consommés par la base. Dans une seconde phase, les adultes qui avaient été préalablement triés ont été abattus. Au total, 1056 individus ont été prélevés au cours de la campagne d'été et de l'hivernage (mâles, femelles et agneaux). Fin 2012, il ne reste donc que des béliers, estimés à 200 individus, rassemblés dans un parc de l'île

Longue. Suite à l'élimination des troupeaux, les agents de la réserve ont commencé le démantèlement des clôtures de l'île Longue. Cette action devra être poursuivie dans les années à venir et finalisée une fois que les béliers seront définitivement éteints. En parallèle à ces travaux, sur l'île du Château, la totalité des anciennes clôtures a été démantelée et rapatriée sur base. Sur l'île aux Moules elles ont été entièrement

démantelées, une partie a été rapatriée et l'autre partie est encore en attente sur l'île. Elle sera rapatriée lors de la première rotation australe de 2013



En 2013, suite au retrait des brebis et des agneaux en 2012, seul un troupeau de béliers reste isolé dans un parc de l'île Longue. Le dernier comptage faisait état de 160 béliers déjà âgés qui devraient s'éteindre progressivement dans les prochaines années.

En fin de campagne 2013, le cheptel de béliers encore présent sur l'île Longue, était estimé à 150 individus. Cette île de 16 km de long sur 3 km de large est divisée en 4 parcs distincts pour pouvoir isoler les jeunes des mâles ou des femelles. Un trou entre le parc bélier et le parc tampon ainsi que la formation de congères au niveau des clôtures auront permis aux derniers mâles de recoloniser le centre de l'île. Une campagne de tirs en début d'été 2014, éliminant 87 individus, ajoutée à la mortalité naturelle hivernale qui se situe autour de 20% pour cette population vieillissante porte le nombre d'individus restants à moins d'une trentaine. Le démantèlement des 15 km de clôtures restantes sur cette île, piège mortel pour certaines espèces d'oiseaux, sera une des actions majeures en 2015.

Après l'élimination des derniers ovins présents sur l'île Longue en fin de campagne 2014, soit moins d'une centaine de vieux béliers répartis dans les différents parcs, une importante mission de démantèlement des clôtures a été initiée en 2015. Avant le démarrage de l'opération, un peu plus de 12 km de clôtures étaient encore en place sur cette île de 34 km². Ces clôtures, constituées de grillage à mouton de type ursus mesurant 1m 40 de haut, doublé sur certaines sections avec des fils barbelés, permettaient de cloisonner l'île en plusieurs parcs (parc d'élevage, de tri, de tonte, parc tampon), ce qui facilitait depuis la fin des années cinquante et jusqu'à aujourd'hui l'élevage des ovins sur le site. Les derniers animaux ayant été éliminés, il devenait donc primordial pour la réserve naturelle de redonner à l'île Longue son caractère originel. Le démantèlement des clôtures répond également à une nécessité de supprimer les sources d'impact sur le milieu.

Adieu donc Bizet des Kerguelen ! Là aussi, les mêmes voix se sont élevées, en vain, pour condamner cette solution très abrupte. Et dire que notre race locale brivadoise et cantalienne est en conservation avec des effectifs relativement faibles. On aurait pu rêver de cet apport kerguelennien pour la conforter et la revitaliser. Ce n'était guère envisageable car le Bizet des Kerguelen n'avait que l'apparence de

la race puisqu'ayant été métissé principalement avec la race Ile de France. La trace de cet élevage restera cependant dans la toponymie : Port-Bizet avec sa cabane abri, des enclos de triage et ponton

d'embarquement ; Parc au mouton, nom donné par les premières missions venues après la fondation de Port-aux-Français en 1952, enclos utilisé lors des transferts de moutons ; Mont des Moutons, nom donné par Raymond Rallier du Baty en 1908/09 et 1913/14, présence de moutons ? ; Les Bessons, non donné par la Commission de Toponymie (reconnaissance de février 1966 par Benoît Tollu) à deux rochers voisins semblables comme deux jumeaux, mot dialectal ancien, signifiant jumeau, et actuellement employé par les éleveurs de moutons ; Ile du Bélier, nom donné par Edgar Aubert de la Rüe en 1932, nom en rapport avec l'élevage des moutons de Port-Couvreux et la Pointe des Trois Bergers ; Pointe des Trois Bergers, nom donné par Raymond Rallier du Baty, en 1913/14, à la sortie sud-est de l'Anse de Port-Couvreux, en souvenir de l'élevage de moutons suscité par les frères Bossière en 1913-1927 et des familles de bergers qui vécurent à Port-Couvreux ; Bais des Swains, nom donné par les anciens pêcheurs anglo-américains à la fin du 18ème, début du 19ème siècle, "Swain" signifie aussi "berger" (cf. Etienne Peau : "Baie des Bergers" pour "Baie des Swains")...



En guise de conclusion

Cette longue tragédie illustre les comportements humains souvent irresponsables et l'exploitation à tout va des ressources de notre planète. Les terres vierges ou plutôt les eaux des Kerguelen furent exploitées d'abord pour leurs mammifères marins, baleines, phoques, éléphants de mer et l'huile utilisée pour les lampes, industrie, savonnerie... au risque de disparition de la ressource. Ces incursions s'accompagnent inévitablement d'hôtes indésirables transportés par les bateaux : souris et rats et plus tard chats pour les combattre, et d'autres implantés volontairement pour fournir de la viande fraîche : lapins et peut-être des bovins sur Amsterdam. Les terres de faible fertilité, ventées, ne permettaient qu'un espoir d'élevage extensif.

La tentative de bovinisation de l'île d'Amsterdam, en 1873, tourna court mais laissa sur l'îlot un cheptel bovin qui allait s'acclimater, se développer de façon anarchique et mettre en péril l'écosystème primitif d'autant plus qu'il s'accompagna d'implantation d'une flore exogène. Les essais d'acclimatation d'ovins sur le modèle de Patagonie, au début du XXe siècle, furent des échecs patents : manque de méthode, personnel peu qualifié... Après le conflit de 1945, les grandioses projets d'exploitation tombent aux oubliettes et l'archipel devient une base d'observations météorologiques et scientifiques. En apprentis sorciers, les gestionnaires laissent implanter des animaux sauvages pour fournir de la viande fraîche aux résidents saisonniers : mouflons et rennes. Sauvages, ces populations s'acclimatent fort bien et rapidement se développent de façon exponentielle faiblement régulées par les abattages de subsistance. L'implantation de moutons de races diverses mais françaises, après bien des tâtonnements, finit aussi par réussir à la perfection : Bizet du Massif central et Ile de France du Bassin parisien. Un temps régulée par les prélèvements, ce cheptel atteint des proportions mettant en péril l'écosystème des îles concernées. A la fin du XXe siècle, il était temps, progressivement, le monde prend conscience des conséquences catastrophiques des comportements humains sur les ressources de la planète. C'est la naissance des mouvements écologiques qui recommandent protection des espèces menacées, sanctuarisation de territoires vierges, lutte contre le réchauffement climatique... Cette prise de conscience va se traduire pour les Terres australes et antarctiques françaises par des décisions drastiques. Le Comité scientifique va soutenir et faire appliquer l'éradication de la flore et de la faune introduites malgré les avis divergents de nombre d'autres scientifiques prônant des mesures plus pondérées et la mise en place d'une méthode de gestion qui permettrait d'allier la protection d'un environnement exceptionnel et d'espèces endémiques à la conservation d'une population domestique unique.

Histoire de ménager la chèvre et le chou... des Kerguelen évidemment !

Jean Claude Brunelin

La politique agricole de Napoléon Bonaparte

Les Equidés

A la veille de la Révolution, le Roi possède quinze haras ou dépôts d'étalons, dont le haras du Pin, dans l'Orne, fondé par Colbert en 1714, et celui de Pompadour, en Corrèze, développé par Choiseul vers 1760, abritant 1115 étalons royaux, auxquels s'ajoutent 2124 étalons approuvés appartenant à des gardes, soit au total quelque 3239 étalons répartis dans 31 lieux. En vertu de l'idéologie égalitaire poussée à son comble, l'Assemblée constituante décide, le 29 janvier 1790, la suppression des haras, « *symboles des privilèges* », et en novembre de la même année, la vente des étalons appartenant au royaume, de façon « *à mettre chaque citoyen en face de son droit naturel d'élever des chevaux quand et comme il lui convient* ». Il semble que la loi n'ait été appliquée qu'avec une certaine lenteur. Ainsi, la mise en vente de tous les étalons et des instruments du domaine du Pin n'a lieu que les 3 et 4 mars 1793. Le directeur, qui a conservé son emploi, Théobald Wagner, prépare l'avenir en « *dirigeant les enchères de façon que les principaux sujets soient placés aux alentours* ».

Le rétablissement des haras

La Constituante avait supprimé les Haras royaux. Cependant, le cheval est irremplaçable pour la poste aux lettres, la poste aux voyageurs, l'armée et les déplacements privés. Une grande consommation en sera faite de 1804 à 1814 du fait des pertes dans les campagnes militaires et de l'extension du territoire engendrant un trafic intense de courrier et de personnes.

Devant l'urgence, la Convention nationale par la loi du 2 germinal an III (22 mars 1795) rétablit provisoirement 7 dépôts pour chevaux de cavalerie et des dépôts de chevaux de trait et de labour chez des



particuliers. Elle achète 600 étalons et en prime 600 autres appartenant à l'élevage privé. Les dépôts du Pin, de Pompadour et de Rosières, dans la Meurthe, sont remis en service, ainsi que le système des gardes-étalons de l'Ancien Régime.

Un certain laxisme, le peu d'argent investi, le nombre trop faible d'étalons, et les longues années pour produire un cheval, vont donner des résultats peu satisfaisants. Le ministre de l'Intérieur, Chaptal, diligente une enquête aux préfets par la circulaire du 15 germinal an IX (5 avril 1801). Si des départements du Nord de la France se

signalent par un commerce important de chevaux, d'autres préfets insistent sur un élevage pratiquement abandonné par suite des ravages révolutionnaires, des chevaux dégénérés, trop faibles, petits et médiocres, abâtardis... Le constat n'est sans doute pas très objectif, les paysans ayant intérêt à diminuer leur capital cheptel par crainte des impositions et des réquisitions de l'armée. Certes la petite taille, due à une nourriture insuffisante et à une mise au travail précoce, est sans doute réelle. La suppression des pâturages communaux, le morcellement de la propriété, ont réduit la nourriture traditionnellement disponible. Enfin, l'armée ne prenant des chevaux que d'une certaine taille, une sélection à rebours a pu être pratiquée par certains laboureurs dépourvus d'esprit civique.

Louis de Maleden, ancien officier de cavalerie, publie en 1803 ses *Réflexions sur la réorganisation des Haras, l'amélioration des chevaux et le rétablissement des manèges*. En l'an XIII (1805), Huzard, nommé commissaire du gouvernement, fait dans le Piémont et les départements du Midi un voyage d'inspection des écoles vétérinaires, des haras et bergeries afin de rassembler des informations sur leur état actuel et préconiser des moyens pour leur donner un nouveau départ. « *Liberté, protection, encouragement, voilà le meilleur système pour tous les genres d'industries, et plus particulièrement pour celui dont il est question (l'industrie chevaline)* » aurait dit l'Empereur. Ce sont, du moins, les principes qu'il va bientôt faire appliquer, dans le but d'améliorer l'espèce et d'augmenter le nombre de chevaux dont l'agriculture, les transports et l'armée ont besoin.

En avril 1806, le site du haras du Pin, laissé à l'abandon depuis 1790, est réacquis avec une reconnaissance d'utilité publique. Les haras sont officiellement rétablis le 4 juillet 1806 par un décret impérial, signé à Saint-Cloud.

Le cheval, sauveur du patrimoine

De nombreux dépôts d'étalons et haras sont établis dans des bâtiments religieux confisqués durant la Révolution¹. Les effets et les conséquences de la Révolution française de 1789 ont entraîné la

1- Tanneguy de Sainte Marie. Abbayes, couvents et monastères devenus dépôts d'étalons impériaux, royaux et

chasse aux religieux et la confiscation des monastères, couvents, abbayes, chapelles et oratoires. Ces immeubles, devenus biens nationaux ou communaux, étaient voués à être exploités en carrières de pierres. Entre 1797 et 1814, Napoléon Bonaparte, en fit investir et certainement sauver pour installer des dépôts d'étalons et des dépôts de remonte militaire.

Ces sites furent adaptés aux circonstances. Un cloître pouvait servir de manège en son centre et de cheminement couvert pour promener les étalons en main en périphérie, voire de boxes en le cloisonnant et en installant des portes dans les arcades. Un réfectoire équipé de bat-flancs devenus stalles pouvait accueillir une vingtaine de chevaux. L'église débarrassée de son mobilier et de ses ornements, pouvait servir de grange à fourrage et d'écurie. Les cellules des moines serviraient de chambres aux palefreniers et le logis des hôtes de logements pour le directeur et les officiers. Les prairies, les bois, les



jardins, les puits, les étangs, la rivière et les annexes assureront les compléments d'intendance. Ainsi à Aurillac en 1806, 40 étalons et 14 palefreniers furent hébergés dans le couvent des Visitandines pour desservir les départements du Cantal, du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire. La Chartreuse de Rodez livra son église pour y installer l'écurie N° 1 et le bâtiment des hôtes pour les logements des officiers et le bureau du dépôt.

L'organisation des haras²

La loi du 4 juillet 1806 réorganise la production chevaline de qualité en créant 6 haras et 30 dépôts d'étalons, avec une dotation de 2 millions de francs (incluant les primes et prix des courses) qui sera diminuée de 200 000 F de 1810 à 1813 inclus.

Les Haras sont sous la tutelle du ministre de l'intérieur, Jean-Baptiste Nompère de Champagny.

Il crée six arrondissements (et nomme six inspecteurs généraux), ayant chacun un haras, ainsi que cinq dépôts d'étalons, de manière à couvrir toute la France. Ces six arrondissements sont le Nord (dépendant du haras du Pin), l'Ouest (haras de Langonnet), le Centre (Haras de Pompadour), le Midi (Haras de Pau-Gelos), l'Est (Haras de Turin) et le Nord-Est (haras de deux-Ponts). Ces deux derniers sont établis sur des territoires conquis militairement lors des guerres napoléoniennes.

Ce décret rattache aussi les deux écoles vétérinaires de Lyon et d'Alfort aux haras impériaux. Chaque haras compte un directeur, un inspecteur, un régisseur et un vétérinaire, tandis que chaque dépôt est doté d'un chef de dépôt, d'un régisseur et un vétérinaire.

Les postes d'encadrement furent pourvus par des officiers de cavalerie.

Pour l'arrondissement du Nord : au haras du Pin à Le Pin-au-Haras (Orne), sont rattachés les 5 dépôts de Abbeville (Somme), Le Bec-Hellouin (Eure), Saint-Lô (Manche), Meaux (Seine-et-Marne), Montier-en-Der (Haute-Marne).

Pour l'arrondissement de l'Ouest : au haras de Langonnet à Langonnet (Morbihan) seront rattachés les 4 dépôts de Angers (Maine-et-Loire), Craon (Mayenne), Saint-Maixent (Deux-Sèvres), Saint-Jean-d'Angély (Charente-Maritime).

Pour l'arrondissement du Centre : au haras de Pompadour à Arnac-Pompadour (Corrèze) seront rattachés les 5 dépôts de Aurillac (Cantal) en 1806, Corbigny (Allier), Cluny (Saône-et-Loire), Blois (Loir-et-Cher), Auxerre (Yonne).

Le Marquis Jean François Marie du Londel de Bongard (1758-1833) commande le dépôt de Clermont-Ferrand en 1815.

Le Commandeur Jean Joseph Amand de Meallet de Fargues (1759-1820) dirige le dépôt d'Aurillac de 1806 à 1814.

Pour l'arrondissement du Midi : au haras de Pau-Gelos à Gelos (Pyrénées-Atlantiques) sont rattachés les 4 dépôts de Rodez (Aveyron) en 1807, Tarbes (Hautes-Pyrénées), Perpignan (Pyrénées-Orientales), Agen (Lot-et-Garonne).

Pour l'arrondissement de l'Est : au haras de la Manderie de Vénerie à Turin (Pô) sont rattachés les 4 dépôts de Besançon (Doubs), Arles (Bouches-du-Rhône), Grenoble (Isère), Annecy (Léman).

Pour l'arrondissement du Nord-Est : au haras de Deux-Ponts à Zweibrücken (Mont-Tonnerre) sont rattachés les 6 dépôts de Rosières-aux-Salines (Meurthe), Strasbourg (Bas-Rhin), Tervuren (Dyle),

nationaux. <http://insitu.revues.org/>

2- 04 Juillet 1806 : décret impérial sur les haras nationaux - Le Souvenir Napoléonien. <http://napoleon1er.over-blog.org>

Grandpré (Ardennes), Wickrath (Roer), Bruges (Lys).

Pour l'arrondissement du Nord-Ouest : avec le haras de Borculo (Zélande) en 1810.

Pour l'arrondissement de la Confédération du Rhin : avec le dépôt de Memsen (Basse-Saxe) en 1813.

Dans ces dépôts le nombre d'étalons varie de 15 à 80. Il est généralement de 30 à 50. Les premiers inspecteurs généraux des haras, nommés le 24 juillet 1806 sont tous des hommes de cheval qui ont souvent connu l'organisation du temps de la royauté.

Vers 1812, la réalisation, comparée au projet, est fort honorable. Il avait été prévu 6 haras et 30 dépôts avec un effectif de 1500 étalons et une centaine de juments poulinières. Les 6 haras et 28 dépôts ont été créés ou réorganisés. Les effectifs d'étalons passent de 360 à 1000 de 1806 à 1809, puis se stabilisent à plus de 1200 jusqu'en 1813, pour retomber à 1000 et 1100 en 1814 et 1815. Les poulinières évoluent autour de 90.

Les naissances sont estimées à 10 000 par an. En supposant que la proportion d'étalons approuvés chez les éleveurs particuliers soit la même que sous l'Ancien Régime, il faut ajouter 20 000 naissances soit, au total, 30 000 produits issus d'étalons de qualité et 20 % du total annuel des naissances. Parallèlement à cette organisation visant à produire des chevaux de valeur, on cherche à diminuer la multiplication des bâtards mal conformés. Le ministre de l'Intérieur, Champagny, signe le 22 août 1806 une circulaire, à l'attention des préfets. Les mesures qu'il leur demande de faire appliquer pour éviter le vagabondage des chevaux, vont jusqu'à l'amende. Toutefois, la liberté est laissée à l'éleveur du choix du géniteur, mais s'il possède un étalon primé il ne pourra plus le faire castrer.

Les autres mesures d'encouragement

Après la Terreur, les premières **courses de chevaux** ont lieu à Paris, sur le Champ-de-Mars, en 1795, pour commémorer la fin de cette triste période, et se renouvellent les années suivantes. La loi du 31 août 1805, qui sera complétée par les règlements du 10 octobre 1806 et les arrêtés des 5 et 30 octobre 1810, organise les courses. Des courses publiques ont lieu en mai, « dans les départements les plus occupés de l'élevage du cheval » et sont dotées de prix. En octobre 1810, six autres départements seront ajoutés. Le nombre de courses officielles passe de 9 en 1807 à 23 en 1813.



Dans le cadre de la loi du 4 juillet 1806 réorganisant les haras, des prix sont attribués lors des **comices agricoles** établis à l'occasion des principales foires aux chevaux. Etalons approuvés, chevaux et juments, poulains sont primés.

Les besoins en chevaux et leur lourd tribut à la guerre

La cavalerie française va compter 150 000 chevaux à son apogée : régiments de chasseurs à cheval, dragons, hussards, cuirassiers, cheveu-légers lanciers, carabiniers, grenadiers à cheval.

Il faut ajouter les chevaux de trait et de selle des régiments d'artillerie à pied et des régiments d'artillerie à cheval, soit quelque 25 000 chevaux, autant de chevaux de selle pour les officiers d'infanterie, sans oublier les équipages du Train, l'Etat-Major général, les gendarmes, les régiments de gardes d'honneur en 1813...

Selon les campagnes, le nombre de chevaux varie suivant les forces engagées et la durée des hostilités.

La campagne de 1805, en Allemagne et Autriche, a lieu de septembre à décembre, en pays riches et après la récolte. La campagne de Prusse en 1806 se déroule sans difficulté en octobre, et 20 000 chevaux sont pris à l'ennemi. La campagne de Pologne de 1807, durant l'hiver 1806, est éprouvante pour les chevaux se déplaçant dans un pays sans approvisionnement, aux chemins bourbeux. 20 000 chevaux vont mourir d'épuisement. Près de 12 000 chevaux sont réquisitionnés en Silésie, Mecklembourg, Hanovre, Brunswick...

Les dragons de la Garde sont entièrement remontés à Potsdam. La guerre d'Espagne, de 1807 à 1815 va absorber une part notable de la cavalerie basée à l'Est, augmentée de 5 000 chevaux réquisitionnés en Prusse et de 5 000 autres achetés. La campagne d'Autriche de 1809, d'avril à juillet, s'effectue avec un effectif réduit, n'atteignant pas 20 000 cavaliers, 2000 chevaux sont pris aux Autrichiens. La campagne de Russie, en 1812, rassemble 80 000 chevaux de selle et 50 000 chevaux de trait

Le franchissement du Niemen a lieu trop tôt. Le seigle, le blé, l'avoine, tout juste au stade montaison, sont coupés en herbe, ce qui provoque, avec la fatigue, la mort de 7 à 8 000 chevaux dès les derniers jours de juin. À la bataille de la Moskowa, 6 000 chevaux sont tués. Au retour, sur les chemins enneigés, il ne reste que le chaume des toits pour nourriture. 3 000 chevaux rejoindront les dépôts en fin de campagne. Dans les dernières campagnes d'Allemagne puis de France, le manque de cavalerie va gêner l'Empereur dans ses plans. En 1814, seuls 40 000 mauvais chevaux seront disponibles et à Waterloo, Napoléon disposera de 22 000 cavaliers.

La remonte

Jusqu'en 1807 la remonte régimentaire est assurée par un officier auprès de marchands attitrés. Par la suite, une commission achète pour l'armée sur les champs de foire et dans les dépôts, des chevaux qui sont ensuite répartis dans les régiments. En pays ennemi on a souvent recours aux prises de guerre et aux réquisitions. Sur les champs de bataille, les chevaux sans cavaliers sont récupérés et vendus. Jusqu'à la création du Train, en 1807, le transport des munitions et de l'artillerie est confié à

des entreprises privées. Les troupes empruntent parfois la poste ou des chariots réquisitionnés aux paysans. En 1810, une commission fixe les critères retenus pour l'achat, âge, robe, hauteur au garrot. Mais il y aura, par nécessité, des dérogations sur l'âge et la taille. Malgré des races pas encore bien typées, certaines régions sont plus aptes à fournir des chevaux selon l'arme. Le cheval normand qui atteint 1,65 m au garrot, équipe les cuirassiers, les dragons, l'artillerie et la cavalerie légère pour les plus petits. Croisé avec des étalons anglais, il a de la vitesse et de l'allure. Vers le milieu de l'Empire, il est réservé à la Garde. Le cheval breton, rustique, sobre, endurant, est moins grand. En provenance de Rennes et de Saint-Pol, plus grands, ils sont



appréciés des cuirassiers et des dragons ; ceux de Vannes et de Quimper équipent les hussards et les dragons ; le cheval de Saint-Brieuc, manquant d'allure tire l'artillerie ou les fourgons du Train. Le cheval des plaines du Midi, métissé depuis le Moyen-Age avec les chevaux barbes et arabes, est réservé à la cavalerie légère. Le cheval limousin, tardif (6 à 7 ans), mais rustique, a l'agilité de l'Arabe et la noble allure de l'Andalou. Les plus brillants sujets sont vendus, fort cher, aux officiers généraux, le reste va aux dragons et aux hussards. Pour le Train on utilise le Percheron, vigoureux et docile, mais en petit nombre, le Franc-comtois, plus lourd, les chevaux du Nord, Flandre et Picardie, grands, osseux et calmes, mais aussi à partir de 1805 les chevaux du Mecklembourg, du Hanovre, du Holstein pour le trait et pour la selle. Les chevaux des haras prussiens, ceux de Saxe, Silésie et Posnanie sont appréciés par la cavalerie légère.

Les pertes

Malgré les dangers de la guerre et tous les soins prodigués à l'étape par le cavalier à sa monture, c'est du manque d'hygiène et de soins appropriés que le cheval souffre le plus. Il est vrai que la médecine vétérinaire n'est pas plus avancée que la médecine des hommes. Les pertes au combat sont estimées au quart du total des pertes qui, elles-mêmes, sont évaluées à 300 000 pour dix années de guerre. Le reste est dû à l'effort excessif, à la maladie (morve, gale, fièvre typhoïde), aux vols, aux reventes frauduleuses. Les besoins sont donc en moyenne de 30 000 chevaux par an, soit un nombre approximativement égal à celui des naissances, ou à 1,6 % de l'effectif adulte français. Les allégations selon lesquelles les prélèvements de l'armée ont provoqué la disparition de certaines races et l'appauvrissement général sont à considérer avec suspicion, d'autant plus que la remonte se fait en partie en Allemagne par prises de guerre, achats ou réquisitions, à partir de 1805.

Les autres utilisations du cheval

La Ferme des Postes est transformée en régie par la loi du 27 frimaire an VII (18 décembre 1799). Mais l'infrastructure est conservée avec ses 1 400 maîtres de postes qui emploient 4 000 postillons conduisant 16 000 chevaux.



Les messageries-nationales, assurant le transport des personnes et des bagages, une fois supprimées, les entreprises privées se partagent le marché. Il est difficile d'évaluer l'écurie dont disposent ces entreprises, d'autant plus qu'elles utilisent souvent les relais de poste. Dans un rapport sur l'Entreprise générale des messageries on note que 380 000 postes sont parcourues chaque année, dont 150 000 avec ses propres chevaux, ce qui correspond, pour ces dernières à un effectif de 1 644 chevaux par jour. Pour l'ensemble des

messageries l'effectif total ne doit pas dépasser celui de la Poste aux lettres, soit 16 000 chevaux.

Les transports par canaux utilisent des chevaux, 1 650 sont nécessaires.

Les transports privés utilisent aussi des chevaux. On estime que dans Paris intramuros circulent 30 000 chevaux, soit un cheval pour 20 habitants. En appliquant cette proportion aux onze autres grandes villes de France, on trouve 25 100 chevaux pour 501 000 habitants, et pour le total de la France le nombre de chevaux

de selle ou de trait pour les voitures privées ne doit pas dépasser 100 000, soit un nombre supérieur à celui de la cavalerie impériale, sauf pour la campagne de Russie. Au début du XIXe siècle sur terre, le cheval est, avec le bœuf une des principales sources d'énergie, en particulier pour la traction en *agriculture*. Vers 1810-1812, la population chevaline en France est d'environ 2 200 000 chevaux et élèves, soit 1 850 000 chevaux adultes de trait ou de selle, alors que la population de bœufs travaillant est de 3 200 000 têtes. Toutefois, le bœuf ne peut être utilisé que pour le travail du sol, plus rarement pour les charrois. L'énergie des chevaux dépend de quatre systèmes techniques novateurs : le système d'attelage avec le collier d'épaule et la bricole, le tirage en file des grosses charrues et des fardiers, le développement des fourrages et de l'avoine, enfin la généralisation de la ferrure qui rentabilise l'effort. Les premiers chiffres assurés sont calculés par Lavoisier au début de la Révolution. La force agricole de la France repose sur quelque 2 500 000 chevaux au début du 19^e siècle, dont 85 % pour le travail agricole, 4 % pour l'armée, 11 % pour la poste et les villes. À la campagne et à la ville, les besoins agricoles, comme ceux des attelages, ont provoqué une transformation des équidés, en taille, en puissance et en force. Dans les pays de grande culture, labours et hersages avec des chevaux lourds caractérisent les grands fermiers et les gros laboureurs, producteurs céréaliers. La distinction pays de grains / pays d'élevage correspond aussi à une division dans l'élevage du cheval. À l'ordinaire, les pays de grains, ceux qui sont situés pour l'essentiel au nord et à l'est du pays, utilisent le cheval pour l'agriculture et cela sans doute depuis le Moyen Âge. En ce qui concerne le cheval de trait, existe depuis longtemps une distinction entre pays « *naisseurs* » et pays « *utilisateurs* » : les pays de grains se servent de chevaux adultes alors que les pays d'élevage sont peuplés pour l'essentiel de juments. Il est classique de distinguer, en France, les chevaux du Nord, destinés généralement au tirage, et les chevaux du Midi, petits, légers, nerveux, aptes uniquement à la selle. Le *cheval Navarrin*, le plus méridional, répandu en Navarre, Béarn et Bigorre, est renommé comme cheval de cavalerie légère depuis longtemps. De petite taille, fin et léger mais rustique et très solide, il doit ses caractères à une parfaite adaptation à son milieu, finalement peu marqué par des apports répétés de sang Arabe. Plus au nord, le *cheval Limousin* a été volontiers considéré, du XVI^e au XIX^e siècle, comme le meilleur cheval de selle de France, voire d'Europe. Assez proches du précédent, le milieu a là aussi façonné des animaux de petite taille et à l'ossature fine. Il est volontiers rapporté que, de tout temps, les éleveurs limousins auraient recherché des étalons Barbes, Andalous, voire Arabes. Malgré des croisements malencontreux, la situation se serait redressée grâce au haras de Pompadour et des croisements avec des étalons Arabes et Anglais. Les *chevaux de la Haute Auvergne* possédaient des caractéristiques voisines de ceux du Limousin et ont connu une histoire similaire au XVIII^e siècle. Concernant le trait, le bœuf garde un atout de valorisation à savoir sa fin en abattoir, alors que les premières boucheries hippophagiques ne seront ouvertes, à Paris, qu'en 1811 et que le saucisson de fabrication industrielle n'existe pas encore.

Cependant, le cheval est irremplaçable pour la poste aux lettres, la poste aux voyageurs, l'armée et les déplacements privés. Une grande consommation en sera faite de 1804 à 1814 du fait des pertes dans les campagnes militaires et de l'extension du territoire engendrant un trafic intense de courrier et de personnes.

***Les écuries de Napoléon*³**

L'Empereur était un cavalier endurant, mais montant sans principes et sans élégance ce qui semblait être le cas de nombre d'officiers formés trop rapidement. De plus, selles rases avec des fontes, mors à fort passage de langue, très sévère pour le cheval n'encourageaient pas à pratiquer une équitation raffinée. Malgré sa maladresse en selle, Napoléon eut des liens privilégiés avec certains chevaux.

En 1804, Napoléon recréa les Grandes écuries qui avaient été un des services les plus importants de la Maison du Roi. Si de nombreux employés furent des survivants de l'Ancien Régime, ce service n'eut pas grand-chose de commun avec son ancêtre royal, mis à part le nom et les locaux. Les écuries comprenaient un service administratif de 21 personnes et un nombreux personnel, en tout 758 personnes en 1812. Le service, qui servait à Napoléon, à sa famille, et aux officiers de la Cour, était divisé en un équipage de selle, un d'attelage, un équipage de campagne, et une écurie réservée à l'Impératrice.

Par souci de continuité, mais aussi pour des raisons de place, les Grandes écuries de Versailles furent progressivement réoccupées. À partir de 1810 les deux bâtiments des Grandes et des Petites écuries furent récupérés dans le cadre du projet de restauration globale du domaine. L'architecte Guillaume Trepsat se chargea ainsi de rétablir les bâtiments légués par la monarchie au cours d'une campagne de travaux étalée sur trois ans, qui alla de pair avec la réinstallation du service, chassé de Saint-Cloud par la démolition d'une partie des écuries de ce château en très mauvais état.

Pour la remonte de ses écuries, Napoléon possédait deux haras, à Saint-Cloud et à Stupinigi près de Turin,

3- Les écuries de Napoléon : une parenthèse dans l'histoire de l'équitation ou la chance d'un renouveau ? Charles-Éloi Vial

créés en 1802 et 1803. Sur 2 000 chevaux passés aux Grandes écuries en 10 ans, 44 % étaient normands, 7 % limousins et 7 % arabes, le reste provenant surtout d'achats faits en Allemagne ou en Bretagne. En plus de l'élevage, Napoléon acheta également des chevaux au cours de ses campagnes militaires, notamment en Pologne. Toujours à la recherche de chevaux arabes, l'Empereur envoya en 1807 et 1808 deux expéditions en Syrie et au Liban, opération assez désastreuse.

Les écuries impériales accueillait 500 chevaux de selle en 1812, dont 50 réellement réservés à Napoléon. Certains des chevaux⁴ de Napoléon sont restés célèbres, immortalisés parfois par la peinture, la porcelaine de Sèvres. Le *Fayoum*, était un entier arabe, gris argenté, moucheté à la tête, tous crins, acheté à l'armée anglaise, l'*Aboukir* entier arabe, gris fleur de pêcher acheté au maréchal Bessières, le célèbre *Aly*, un arabe gris sale offert à Bonaparte par le général Menou après la campagne d'Égypte, le *Cirus*, un arabe gris très foncé avec le chanfrein blanc, présent à la bataille des trois empereurs et Napoléon le surnomme *Austerlitz* à l'issue de la campagne, l'*Epicurien*, un hongre limousin bai, le *Gonzalve* un entier espagnol bai marron



utilisé durant la campagne d'Espagne en 1808, l'*Ingénu* surnommé le *Wagram*, un entier autrichien noir jais, l'*Intendant*, un autre autrichien gris argenté que les grenadiers de la Garde surnomment familièrement *Coco*, le *Jafa*, un entier arabe bai qui sera pris par les anglais après Waterloo, le *Lutzelberg*, un hongre gris d'origine inconnue, le *Montevideo*, un entier espagnol isabelle glorieux survivant de Moscou, l'*Herodot* un entier prussien gris, fameux étalon du comte von Pless à Ivenach qui est volé par les Français en 1806 et qui le baptisent le *Néron*, les *Roitelet* car il y en eu deux aux Écuries impériales, les juments *La Belle* d'origine barbe et de robe baie et *la Stirie*, jument autrichienne, isabelle pommelé... La liste est longue puisqu'elle comprend au moins 1500 chevaux, il convient d'y ajouter le *Sara*, le *Soliman*, le *Tamerlan*, le *Tauris* qui participe aux campagnes de Russie, de Saxe et de France, le *Tcherkès*, le *Turkmen* et bien sûr le *Vizir*, probablement le plus célèbre après le mystérieux *Marengo*. Il faut aussi citer *Cantal*, pas un cheval de pays mais un pur-sang élevé dans le Cantal. Les survivants des batailles finissaient leur vie dans les haras.

On peut considérer la période napoléonienne comme un nouveau départ, une période de synthèse combinant différents aspects de la

tradition équestre à la française, envisagée à la fois comme un atout stratégique et un attribut du pouvoir.

Et en Haute-Loire⁵ ?

Genèse du recensement de l'An III

Plus de 5 ans après le début de la Révolution, l'agriculture connaissait de grandes difficultés. Le cheptel était en mauvais état entraînant rareté et cherté de la viande, insuffisance de la traction animale pour les travaux des champs, manque de fumier pour fertiliser les sols et récoltes déficitaires en blé. Cette situation découlait des changements politiques et sociaux, de l'état de guerre entraînant la mobilisation de nombreux jeunes agriculteurs et les réquisitions incessantes d'animaux de trait et de boucherie. Plaintes et récriminations arrivaient aux bureaux de la Convention et du Gouvernement. La Commission de l'agriculture et des arts se saisit du problème et diffusa un journal périodique pour répandre la bonne parole dans les campagnes. Ce fut totalement inefficace, la plupart des agriculteurs étant illettrés et méfiants quant au risque de réquisitions s'ils produisaient davantage. La Commission nationale des subsistances et des approvisionnements se saisit du problème et estima qu'il fallait une grande enquête pour appréhender la situation et prescrire ensuite les remèdes. En décembre 1793, elle adressa aux administrateurs des districts français une circulaire leur demandant de procéder au recensement des animaux de ferme et de leurs conditions d'élevage. Le résultat ne fut pas à la hauteur des espérances : peu de réponses, données incomplètes et imprécises... En octobre 1794, la Commission du commerce et de l'approvisionnement est dessaisie du dossier au profit de la Commission de l'agriculture et des arts et de sa section d'agriculture animale. Elle se met au travail, élabore un projet d'arrêté ordonnant le recensement des animaux et un nouveau tableau statistique. Une lettre du savant chimiste Berthollet est jointe à l'arrêté. Le recensement de l'An III est finalement mené à bonne fin, malgré quelques retards et rappels à l'ordre républicains.

4- Les chevaux de Napoléon. Le Consulat et le Premier Empire. Robert. 2018

5- Voir les articles du Souffle de la Neira : Le cheval d'Auvergne. N° 43. Décembre 2010 ; La race chevaline du Mézenc : mythe ou réalité ? N° 44 d'avril 2011 et N° 45 de septembre 2011.

Le recensement de l'An III en Haute-Loire

La Haute-Loire réalisa son recensement dans de bonnes conditions et fit même partie des bons élèves.

Catégories	District Puy	District Brioude	District Monistrol	Haute-Loire
Chevaux	503	496	392	1 391
Juments	4 142	1 445	653	6 240
Poulains	1 350	355	193	1 898
Mulets	681	220	281	1 182
Asins	401	920	642	1 963
Bœufs	5 820	3 197	1 728	10 745
Vaches	35 995	19 863	19 127	74 985
Génisses	10 977	3 991	4 348	19 316
Taureaux	6 929	6 117	2 034	15 080
Veaux	9 063	2 300	2 729	14 092
Moutons	43 710	42 050	12 895	98 655
Béliers	8 272	2 851	1 820	12 943
Brebis	78 112	52 109	41 158	171 379
Agneaux	34 452	18 532	10 259	63 243
Chèvres	6 995	10 355	8 810	25 160
Porcins	22 587	8 423	9 172	40 182

Les rapports des agents nationaux des trois districts, Dalbine à Brioude, Liogier au Puy et Comité de l'agriculture de la Société populaire⁶ du Puy, sont bien documentés comme celui du canton de Pradelles un peu en retard. En revanche l'agent de Monistrol-sur-Loire ne rédige que de brèves observations.

Le cheptel ovin est très important puisqu'il atteint plus de 184 000 animaux de souche. Il faut y ajouter les jeunes et les moutons qui sont des agneaux engraisés.

Les bœufs au nombre de 10 745 sont la force de traction animale du département. Ils sont présents chez des paysans plutôt aisés. Les autres utilisent un attelage de vaches. Au nombre de 75 000, elles assurent trait, production de lait et de fumier, veaux.

Comme nous l'avons vu précédemment, on peut considérer que la Haute-Loire fait partie du Midi. Aussi ses chevaux sont en majorité des poulinières (6 240) avec aussi 1 391 mâles. Les chevaux sont assez peu utilisés pour le trait, si ce n'est en hiver attelé à un traîneau dans les zones les plus hautes, ou pour le ramassage du foin. Ils servent pour les déplacements et les « mondanités », cérémonies, affaires... La présence d'ânes et de mulets indique la production d'animaux de bât.

Dans le *district du Puy*, l'agent national distingue le Mézenc, canton de Fay et partie du Monastier où « on y élève beaucoup plus de chevaux que de mulets mais il y manque des juments. Le canton seul de Fay pourrait en



fournir 300 de plus mais il faudrait y établir des haras et un expert vétérinaire... » Dans le canton de Saugues, « on y élève beaucoup de mulets qu'on achète à 6 mois dans le Poitou et que l'on vend à 18 mois... » La commune de Pradelles est « environnée de prairies considérables » et d'agriculteurs bien équipés mais « entravés par l'éloignement des haras... il n'y aurait qu'à former à Pradelles deux haras, à savoir, un des chevaux de selle à deux étalons et l'autre de chevaux de trait à deux étalons aussi. L'espèce de

6- La Société des amis de la Constitution sera remplacée par la Société populaire, un vrai club, influent, autonome, faisant tout plier devant sa volonté. La première était constituée de bourgeois mécontents, des rêveurs, relativement modérés. La Société populaire comprenait des éléments plus dangereux, traitant tous leurs adversaires de fanatiques et d'aristocrates. En 1793, cette société demeure le principal foyer révolutionnaire. Il sera dangereux de ne pas en faire partie. Toutes les administrations, département, district, commune, lui étaient soumis. Elle avait la main sur les subsistances et s'appuyait sur la délation et la terreur. Le Puy-en-Velay et la révolution française, 1789-1799. Jacqueline Bayon-Tollet. Université de Saint-Etienne. Centre d'histoire régionale. 1982

chevaux que l'on y élève n'est pas belle mais elle est dure et supporte facilement la fatigue et le travail en général. Les gens du pays préfèrent pour leur usage, un cheval naturel à un cheval étranger... L'établissement de deux baudets réussirait encore parfaitement dans ce pays. Il serait peut-être plus utile que celui des chevaux. On nourrit considérablement des mulets et des poulains... » la description du cheval local rejoint celle citée par Ulysse Rouchon⁷ et émanant de Lachadenède, en 1777 : « *Il est bien rare de trouver dans le Velay des chevaux d'un plus haut prix, l'espèce y est basse et mal tournée. Il n'y a point de haras ; les étalons que l'on nourrit dans quelques cantons sont des Limousins mal choisis et mal soignés ; il en est de même de quelques poulains que l'Auvergne fournit au Velay.* » Le Comité commente ensuite les espèces élevées dans le district et notamment « *le mulet, objet d'un commerce considérable entre les habitants des plateaux supérieurs et inférieurs du district et ceux des départements méridionaux où le mulet est employé au labourage et leur sert de monture... »*

L'agent national de Brioude fait son rapport. « *Les bœufs et les vaches... y sont employés à la culture des terres ... les chevaux étaient attelés à la charrue dans quelques endroits avant les réquisitions... Avant la réforme, le haras du district fournissait des chevaux assez fins et propre à monter des troupes légères. L'espèce de ces animaux est généralement belle quoique d'une qualité inférieure à ceux que nourrissent les pâturages abondants du Puy-de-Dôme voisin... Les chevaux fins réussissaient assez bien dans le district. Nos juments croisées avec des chevaux danois ou normands, y donnaient de la superbe production mais les réquisitions ont enlevé toutes les juments de taille et de tout ce qu'il y avait de beau en chevaux de main ou de trait. Il ne reste plus que quelques juments de petite taille dont on pourrait tirer encore un très grand profit en les donnant à des baudets qu'il faudrait envoyer du ci-devant Poitou, les baudets du district étant trop petits et sans forces. Le renouvellement des haras dans l'établissement desquels on ne retrouverait plus les anciens abus pourrait seul procurer à ce district le moyen de se rendre utile dans cette partie à nos défenseurs... »*

Ces rapports montrent une population chevaline bien amoindrie par les réquisitions et un manque d'orientation technique. Pour se protéger des réquisitions, les éleveurs se tournent vers la production et l'élevage de mulets. Henry Doniol⁸ le constate encore en 1864 dans l'arrondissement du Puy : « *Là, seulement en effet, ces animaux doivent être regardés comme auxiliaires ou produits de l'exploitation agricole. On y élève le cheval ; le mulet est importé à 6 mois pour être revendu à un an. L'arrondissement est comme un intermédiaire commercial, quant à l'espèce mulassière, entre le Poitou et la Provence* ». Isidore Pharisier⁹ décrit lui aussi en 1859, ce commerce florissant. Des maquignons vont acheter en Poitou et Saintonge des troupeaux de mules de 8 ou 12 mois et les cèdent aux paysans du Velay et des montagnes environnantes qui les gardent jusqu'aux foires d'automne ou d'hiver. Les acheteurs sont du Vivarais, de Provence, de Gap et même de Catalogne.

Le rétablissement des haras sans « *les anciens abus* » est une demande récurrente. Une fois rétablis, ils ne remplirent pas toujours leur office comme le constate Charles Calemard de Lafayette¹⁰ en 1852. Il pense que pour nos populations rurales conviendrait le cheval à deux fins, le cheval de demi-trait, travail et selle, de force moyenne alors que la politique des haras prône le sang oriental, sans chercher à étoffer les produits, à leur donner de la résistance. Il dénonce aussi l'emprise de gros maquignons fournissant sur les marchés du Puy, de Loudes, de Pradelles des chevaux en provenance du Berry, Bretagne, Bourgogne, Ardennes et Franche-Comté, Alsace et Lorraine. Alors qu'il y aurait une forte demande de remonte en chevaux de cavalerie légère.

L'Auvergne a su prendre le virage du cheval lourd. Avec plus de 4 332 juments lourdes saillies, elle constitue la première région productrice de chevaux de trait au rang national. Ces élevages sont majoritairement localisés sur les espaces de reliefs : Cantal et Haute-Loire.

(à suivre...)

7- La vie paysanne dans la Haute-Loire. Ulysse Rouchon. Editions de la Société des études locales. Le Puy-en-Velay. 1933

8 - Statistique agricole sommaire du département de la Haute-Loire. Henry Doniol. Didot Frères. Paris. 1864

9- L'élevage des chevaux. Isidore Pharisier. L'annonciateur de la Haute-Loire. 7 octobre 1859.

Isidore Pharisier (1820-1889) est directeur de L'annonciateur de la Haute-Loire, journal administratif, judiciaire, commercial, littéraire qui paraît de 1838 à 1862 au Puy. Il est aussi imprimeur, boulevard Saint-Louis. Propriétaire à Tarreyre, il s'intéresse au perfectionnement de l'araire et à l'élevage des chevaux. Il obtint un troisième prix au Concours de septembre 1854 au Puy pour « *une pouliche, espèce de selle, poil bai, âgée de 26 mois, produit de l'étalon Zeïd-Mehemet* ».

10- Rapport sur la question chevaline dans la Haute-Loire. Charles Calemard de la Fayette. Annales de la Société d'agriculture du Puy. XVII, 291

Réquisitions de chevaux dans le canton d'Allègre (1796 et 1799)

En temps de guerre, les réquisitions de chevaux n'avaient rien d'exceptionnel ; durant le Directoire, les communes du canton d'Allègre (Allègre ville, Allègre foraine (la réunion n'aura lieu qu'en 1829), Monlet, Céaux, Fix, Vernassal et Varennes-Saint-Honorat) n'y échappent pas, à deux reprises.

La levée de l'an IV

La loi et son application

Le 15 pluviôse an IV [4 février 1796] le Conseil des Anciens, adoptant les motifs de la résolution du 14 pluviôse du Conseil des Cinq-cents¹ « considérant que pour mettre les armées de la République à même de poursuivre leurs triomphes, il importe de donner au Directoire exécutif des moyens aussi prompts qu'efficaces de compléter et d'augmenter les troupes à cheval, l'artillerie et les transports militaires, que les achats de chevaux à l'étranger, outre les lenteurs qu'ils entraînent, ont l'inconvénient grave de faire sortir de la République une partie de son numéraire », décide que « tous les chevaux, juments, mules et mulets qui, à l'époque du premier pluviôse, an IV [21 janvier], n'étaient pas habituellement employés aux travaux de l'agriculture ou du commerce, sont mis à la disposition du



Directoire exécutif, pour le service des armées », plus un animal sur trente dans toute la République. Ces animaux doivent répondre à certains critères : être âgés de quatre ans au moins, de la taille de quatre pieds six pouces [1,46 m], ou au-dessus. En sont exclus les juments reconnues poulinières et les étalons.

Tout propriétaire, possesseur, détenteur et gardien d'un animal doit le déclarer à l'administration de son canton, dans les cinq jours de la publication de la loi, et préciser à quoi il est employé. Les animaux non déclarés seront confisqués et celui qui les cachera sera condamné à une amende égale à la valeur de l'animal recelé.

Il est enfin prévu que le propriétaire reçoive une reconnaissance portant le prix fixé par des experts qui sera acquittée par le payeur de son département, « en valeur métallique, ou assignats au cours »².

Suivent l'arrêté du Directoire exécutif du 25 pluviôse [14 février] et celui du département du 19 ventôse [9 mars 1796] qui conduisent, le 30 ventôse [20 mars], l'administration municipale du canton d'Allègre à nommer des commissaires, dans chaque commune, pour « recevoir les déclarations des propriétaires, possesseurs, détenteurs et gardiens de chevaux, juments, mules ou mulets qui s'y trouvent » ; ils doivent présenter leur rapport à l'administration municipale avant le 10 germinal [30 mars]. Les commissaires sont : André Joseph Grellet (dit Grellet jeune) pour Allègre, Pierre Jouve pour la foraine d'Allègre, Charitat fils pour Varennes-Honorat³, Pierre Soulier pour Céaux, Jouve fils, brigadier de gendarmerie pour Fix-le-Haut⁴, Chandes pour Vernassal et Dioudonnat pour Monlet⁵.

Dès le 1^{er} germinal [21 mars] les commissaires présentent leur rapport : ils ont dénombré, pour Allègre, 30 chevaux, juments mules et mulets de quatre ans et au-dessus, 29 pour la foraine d'Allègre, 12 pour Varennes-Honorat, 65 pour Céaux, 12 pour Fix-le-Haut, 43 pour Vernassal et 45 pour Monlet,

1- Les deux assemblées législatives du Directoire.

2- Collection des lois de la République française, tome I, *Bulletin des lois N°24*. Le Directoire connaît de graves problèmes monétaires, les assignats vivent leurs derniers jours. Le mandat territorial qui leur succède, créé par la loi du 28 ventôse an IV [18 mars 1796] est démonétisé par la loi du 16 pluviôse an V [4 février 1797].

3- On n'utilise plus le nom révolutionnaire de Varenne-la-Raison, mais on a encore fait disparaître le "Saint" qui va revenir rapidement dans les documents.

4- On trouve diverses formes pour Fix, mais plus Fix-la-Montagne.

5- AD43 : 6 L 20.

ce qui donne un total de 236 animaux ; et ils « attestent qu'il n'existe aucun cheval, jument, mule ou mulet de luxe ayant les qualités requises par l'article 1^{er} de la loi du 15 pluviôse an IV »⁶.

L'action de la municipalité cantonale s'est arrêtée à ce stade, ce qui lui vaut les remontrances de l'administration départementale, par courrier du 19 germinal [8 avril] :

« Les besoins des armées ont nécessité une levée de chevaux, la loi du 15 pluviôse en a fixé les bases ; l'arrêté du Directoire exécutif du 25 du même mois en a déterminé le mode.

Les dispositions de l'art. 1^{er} de la loi sont précisées et littéralées [sic], tous les chevaux qui à l'époque du 1^{er} pluviôse an IV n'étaient pas habituellement employés aux travaux de l'agriculture et du commerce sont mis à la disposition du Directoire exécutif pour le service des armées. C'est en quelque sorte un droit de préhension, dont la République use sur les chevaux appelés communément chevaux de luxe, ils n'entrent pour rien dans la levée du trentième, si ce n'est pour le recensement, ils devraient être de suite conduits dans les dépôts de la République, ou remplacés conformément à l'art. X et cependant aucun n'a été conduit encore cette disposition de la loi paraît avoir été presque partout ou méconnue ou éludée.

Nous vous rappelons, citoyens, à son exécution sévère, souvenez-vous que le succès de nos armées est attaché en quelque sorte à celui de la levée des chevaux ordonnée par la loi du 14, et que cette levée deviendrait nulle si les chevaux de luxe lui étaient soustraits. Faites taire l'égoïsme qui ne manquera pas de réclamer ; que la loi soit remplie son exécution doit être votre plus douce récompense.

Salut et fraternité / Martin, Masson, Portal.⁷ »

Ce courrier a des résultats immédiats puisque, le 21 germinal [10 avril], l'administration du canton d'Allègre, reconnaît que le nombre des animaux concernés est de 210, donc qu'il doit en être levé sept, suivant l'article 2 de la loi, et désigne :

« 1° Un mulet appartenant au citoyen Antoine Cuoq, voiturier et aubergiste d'Allègre, le mulet de la taille de 5 pieds 7 pouces [1,81 m], poil gris, âgé de 7 ans.

2° Un mulet appartenant audit Cuoq de la taille de 4 pieds 6 pouces [1,46 m], poil bai, âgé de 4 ans.

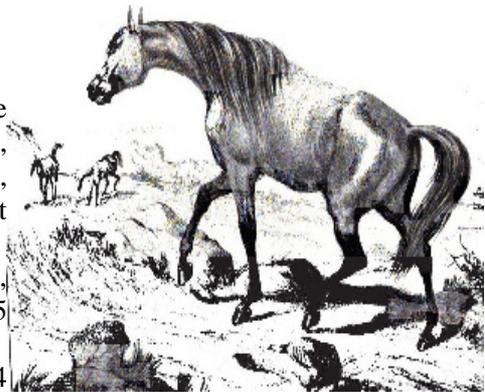
3° Une jument poil noir, taille 4 pieds 6 pouces, âgée de 7 ans, appartenant au citoyen Batifoulet, aussi voiturier d'Allègre.

4° Un cheval poil rouge, taille de 4 pieds 6 pouces, âgé de 4 ans appartenant au citoyen Julien Coiffier, officier de santé, domicilié en la commune de Saint-Geneix-de-Fix, déclarant l'administration que le cheval du citoyen Coiffier est compris dans l'article premier de la loi du 15 pluviôse, qu'il n'en existe pas d'autre dans tout le canton qui se trouve dans le même cas, et que ce sont les seuls qui aient l'âge et les qualités requises portés dans l'article 3 de la loi.⁸ »

Sur les sept, théoriquement à fournir, quatre seulement sont trouvés.

Le nombre d'animaux présenté est de 210 alors que d'après les nombres fournis par les commissaires nous en comptons 236. On peut penser que dans un premier temps tous les animaux avaient été recensés et qu'ensuite ont été retenus seulement ceux dont les critères entraient dans le cadre de la loi.

Augustin Durif, commissaire du Directoire exécutif près l'administration, est chargé de dresser l'état des chevaux « qui doivent être envoyés incessamment au Puy ». L'affaire suit son cours normal, mais, le 26 germinal [15 avril] le Commissaire du pouvoir exécutif du département écrit aux administrateurs et commissaire d'Allègre ; il accuse réception du procès-verbal relatif à la levée des chevaux, dans le canton avec seulement trois « qui réunissent les qualités désignées par la loi, et un quatrième se trouvant dans la disposition de l'article premier de la loi » mais « deux mulets et un cheval désignés par votre procès-verbal se sont présentés ; le bai clair appartenant à Antoine Cuoq a été seul reçu ; son gris ayant été trouvé en défaut du côté de la vue, et le cheval de Batifoulet du côté



6- AD43 : 6 L 20.

7- AD43 : 6 L 32.

8- AD43 : 6 L 20.

de l'âge, ils n'ont point été admis, et le cheval de Coiffier de Fix, n'a point été présenté » ; en conséquence « c'est à vous de prendre des mesures pour les faire remplacer aux termes de la loi, et cela dans le plus court délai, sans quoi le retard dans son exécution vous exposerait à une responsabilité grave⁹ ».

Les habitants du canton ne sont pas enthousiasmés par cette loi, d'autant que d'autres réquisitions ont cours, ainsi le 15 floréal [4 mai], Jausserand, garde-magasin des fourrages, et Bourdilliat, garde du magasin des vivres, s'adressant aux administrateurs du canton d'Allègre, leur rappellent qu'une loi de vendémiaire an IV qui met en réquisition les foin et paille « a frappé, citoyen, votre canton » ; ces lois sont destinées à alimenter les magasins militaires en fourrages et grains. La lettre se termine par une admonestation-menace : « Nous vous invitons, citoyens, d'en accélérer le versement sur les magasins militaires du Puy et faire rentrer de suite les contingents qui ne seraient pas remplis. Nous avons lieu d'attendre que votre civisme ne vous fera rien négliger pour assurer de cette manière le service des subsistances militaires et de l'activité que vous devez y mettre dépend le bien de votre service, et vous deviendrez seul responsable de son manque en différant le versement de ces denrées.¹⁰ »

Le remboursement

Le Conseil des Anciens le 3^e jour Complémentaire [an IV-19 septembre 1796], puis le 3 vendémiaire an V [24 septembre], le Conseil des Cinq-cents, « considérant que l'Acte constitutionnel garantit à chaque citoyen sa propriété, et veut que les contributions soient également réparties [...] que les réquisitions auxquelles les besoins publics et le fléau des dissensions civiles ont mis dans la nécessité de recourir depuis l'établissement de la nouvelle Constitution¹¹, ne pourraient être regardées que comme autant d'atteintes à la propriété de ceux sur qui elles ont été exercées, si on ne s'empresse de venir à leur secours, autant que peut le permettre la situation du trésor public [...] enfin, que la loi du 15 pluviôse dernier [4 février], en autorisant le Directoire exécutif à faire une réquisition de chevaux, ordonne expressément que celui dont le cheval aura été requis, recevra une reconnaissance du prix, laquelle sera acquittée par le payeur de son département en numéraire, ou assignats au cours¹² », décide que le prix des réquisitions exercées « sera précompté aux citoyens sur le montant des contributions antérieures à l'an IV, et subsidiairement sur celles de cette même année, dans ce but les administrations des départements délivreront à chaque contribuable, un bon admissible, comptant en paiement des contributions, et les liquidations seront faites en valeurs métalliques ; et leur montant sera reçu en paiement des contributions directes, franc pour franc ». La même loi rapporte celle du 8 messidor [26 juin 1796] qui autorisait le Directoire à faire payer partie de la contribution foncière de l'an IV, en grains et fourrages, désormais, tout contribuable qui ne l'aura pas encore acquittée, devra la payer « en numéraire ou en mandats au cours¹³ ».

La levée de l'an VIII

La loi

Suite à un rapport de la commission militaire sur un message du Directoire exécutif, du 22 fructidor an VIII [8 septembre 1799], le Conseil des Anciens, le 4^e jour complémentaire [20 septembre], puis le Conseil des Cinq-cents, le 4 vendémiaire [26 septembre], « Considérant qu'il importe au succès des armes de la République, de porter au complet les chevaux de la cavalerie et des équipages des armées par des moyens aussi prompts qu'efficaces », décide « une levée extraordinaire de chevaux pour le service de la cavalerie et des équipages des armées » du trentième des chevaux, juments, mules ou mulets existants dans tous les départements de la République, elle pourra être portée au vingtième « dans les départements où il se fait habituellement un plus grand commerce de chevaux » et réduite au cinquantième « dans les départements frontières, et dans ceux où le petit

9- AD43 : 6 L 32.

10- AD43 : 6 L 32. Des réquisitions ont également lieu pour fournir le fourrage aux chevaux des gendarmes.

11- La Constitution de l'an III (5 fructidor an III - 22 août 1795).

12- Le Directoire connaît de graves problèmes monétaires, les assignats ont perdu toute valeur, le métal, or et argent, manque, le mandat territorial va tenter, sans succès de fournir une solution.

13- Collection des lois de la République française, *Bulletin des lois* N° 79.

nombre de chevaux qui y existe ne permettrait pas une levée considérable sans nuire essentiellement à l'agriculture ».

Les animaux doivent être âgés de cinq ans au moins, et de neuf au plus, et posséder les caractéristiques suivantes : « un sixième des chevaux de la taille et de la tournure propre à la cavalerie, un sixième de dragons, un sixième de hussards, un quart de chasseurs, et un quart de trait », qualités qui seront précisées par le ministre de la guerre qui indiquera les qualités exigées pour les chevaux de chaque arme ou genre de service ; en seront exceptés les juments reconnues poulinières et les étalons¹⁴.

Tout possesseur à quelque titre que ce soit d'un cheval, jument, mule ou mulet, doit en faire la déclaration à l'administration de son canton, dans les cinq jours de la publication de la loi, et indiquer l'usage auquel il était employé, son âge, sa taille et son signalement. Les animaux non déclarés seront confisqués, les receleurs condamnés à une amende égale à la valeur de l'animal ; et s'ils sont administrateur civil ou militaire, ou officier de l'armée, ils seront destitués. On retrouve les mêmes principes qu'en l'an IV, dans les trois jours de la réception de la loi, les administrations municipales de canton doivent nommer des commissaires dans chaque commune, pour faire le dénombrement de tous les animaux concernés qui y existent. Après quoi, dans les cinq jours, l'administration du canton, fixera le nombre de chevaux qui devront être fournis, et les propriétaires seront convoqués au chef-lieu de canton, deux jours après, disposant de vingt-quatre heures pour s'accorder entre eux sinon l'administration municipale du canton désignera les animaux qui devront être fournis, « en prenant par préférence, ceux qui ne sont pas employés pour l'agriculture ».

L'administration du département indiquera les lieux et jours où les chevaux de chaque canton devront se rendre pour être examinés, estimés et reçus par les experts qu'elle aura nommés en présence du commissaire du Directoire exécutif du département, de deux officiers ou sous-officiers de cavalerie, et d'un commissaire des guerres, désignés par le ministre de la guerre, qui se rendront dans les différents lieux de rassemblement. Le prix des chevaux devant être acquitté sur le champ en numéraire, mais ceux qui ne seront pas reçus devront être remplacés, immédiatement.

Les procès-verbaux, portés sur un registre coté et paraphé par le président de l'administration



centrale, doivent comporter l'âge, la taille et le signalement de chaque cheval reçu, le nom du propriétaire, et le prix de l'estimation. Avant l'estimation les animaux, doivent être reconnus par les officiers des troupes à cheval afin de s'assurer qu'ils seront propres au service des armées. Une fois reçus et estimés ils seront marqués avec un fer chaud, sur la cuisse droite, de la lettre R, et de la lettre initiale du nom du département d'origine puis dirigés sur les dépôts des corps auxquels ils

doivent servir, ou sur les dépôts des équipages de l'armée pour laquelle ils sont destinés.

Le propriétaire de l'animal requis, recevra un mandat de la valeur de son cheval, conformément à l'estimation, expédié sur le receveur du département, qu'il devra accepter pour être payé dans le délai de trente jours, mais le mandat peut être accepté pour paiement des contributions foncières, personnelles et mobilières¹⁵.

Son application

Suite à cette loi, le du 5 brumaire an VIII [27 octobre 1799], le conseil municipal du canton d'Allègre nomme comme commissaires Jacques André Harent, notaire public, domicilié à d'Allègre, et Jacques Charitat, propriétaire, de Neyraval, commune de Varennes-Honorat, chargés dès le

14- Cette précision qui se retrouve à chaque levée peut expliquer la présence de quatre fois plus de juments que de chevaux dans le canton, en 1797 (René Bore, *Un dénombrement à Allègre en 1797*).

15- Collection des lois de la République française, tome IX, *Bulletin des lois N° 313*.

lendemain de procéder au recensement des animaux¹⁶. Mais on en reste là car, le 14 frimaire [5 décembre], l'administration du département, demande aux commissaires près des administrations municipales de procéder, dans les trois jours de la réception du courrier, aux opérations de dénombrement qui doivent être terminées dans les cinq jours suivants¹⁷.

L'évolution politique de la France peut expliquer la non-réaction des commissaires et de l'administration d'Allègre. Nous avons une des dernières lois du Directoire, le coup d'État du 18 brumaire [9 novembre 1799] conduit à la Constitution de l'an VIII [13 décembre 1799] et à un nouveau régime : le Consulat, ainsi qu'une nouvelle organisation territoriale : chaque commune possédera un maire, un adjoint et un conseil municipal nommés par le préfet. Dans cette période de changement, les habitants peuvent espérer que la levée ne sera pas réalisée, en vain.

Le 27 frimaire [18 décembre] l'administration centrale expédie son arrêté aux commissaires et précise que le chef de brigade du 1^{er} Régiment de hussards en station au Puy et le Commissaire Cuchot sont chargés de surveiller les opérations¹⁸.

Les cantons, et leurs populations, ne sont pas, une fois de plus, ravis à l'idée de cette nouvelle réquisition, ce qui conduit, le 8 pluviôse [28 janvier 1800] l'administration du département à écrire aux commissaires qui n'ont pas fait leur travail, car, suite à son arrêté du 14 frimaire, elle n'a reçu que 15 tableaux de dénombrement, et que les 20 autres administrations municipales « sont en retard d'envoyer ce travail et qu'il y a urgence dans l'exécution de la loi ». En conséquence elle arrête que deux ordonnances seront envoyées aux cantons retardataires qu'elle nomme : canton rural du Puy, Roche, Brioude commune, Yssingeaux canton, Allègre, Saint-Paulien, Auzon, Tence, Cayres, Saint-Privat, La Chaise-Dieu, Monistrol, Fay, Solignac, Langeac, Monfaucon, Loudes, Pradelles, Lempdes, et Saint-Didier. L'arrêté précise que les « ordonnances ne désempareront pas que chaque administration ou commissaire du gouvernement ne leur ait remis le tableau demandé » de plus leurs frais de déplacement seront supportés par les agents municipaux qui en auront retardé la confection¹⁹.

Le 20 pluviôse [9 février], le Conseil municipal du canton d'Allègre, suite à l'arrêté de l'administration centrale du 8 « contenant des moyens coercitifs pour par le département avoir le tableau de ce dénombrement » possède le document demandé, et tente de se justifier : « considérant que si ça a été par le retard qu'ont apporté les commissaires nommés par son arrêté du 5 brumaire à s'acquitter de leur commission que cette opération a été différée jusqu'à ce jour, ce serait aujourd'hui de sa faute si elle ne s'acquittait pas de ce que lui impose la loi, que telle n'est point son intention, suffit même



que l'objet intéresse le succès des armées de la République », elle indique, sous forme d'arrêté, que les d'animaux concernés, dans le canton, sont au nombre de cinquante-huit, et le nombre à fournir de deux ; chaque propriétaire devant les conduire au chef-lieu du canton, le 23 [12 février], et les présenter sur la place publique du marché, sur les 9 heures du matin, pour qu'en cas de désaccord entre eux l'administration désigne et choisisse les animaux à fournir.

Le 23 pluviôse [12 février] les propriétaires sont présents et les animaux, vérifiés, examinés et mesurés. Seulement sept sont reconnus « les plus propres pour le service des armées » ; ils sont ainsi décrits : « une appartenant au citoyen Coiffier propriétaire de la commune de Fix, poil marron, taille d'un mètre 463 mm²⁰, âgé de dix ans ; le second au citoyen Clergeat agent municipal de la commune de Fix, poil rouge, âgé de huit ans, marqué en tête buvant dans son blanc ; le troisième au citoyen Julien Moury, cultivateur du lieu de Maméas, commune de Céaux, âgé de neuf ans, poil marron, taille

16- AD43 : 6 L 21.

17- AD43 : 6 L 32.

18- AD43 : 6 L 32.

19- AD43 : 6 L 32.

20- Désormais le système métrique est utilisé.

d'un mètre 409 mm marqué en tête ; le quatrième au citoyen Antoine Soulier cultivateur du lieu de Pinet, commune de Céaux, âgé de huit ans, poil noir, taille d'un mètre 436 mm ; le cinquième au citoyen Claude Baud cultivateur du lieu de Sarzol commune de la foraine d'Allègre, âgé de cinq ans, poil noir, taille d'un mètre 381 mm ; la sixième au citoyen Jacques Borie voiturier habitant de la commune d'Allègre, âgé de cinq ans, poil gris, taille d'un mètre 471 mm, et septième un cheval appartenant au citoyen Claude Grellet notaire habitant d'Allègre, âgé de sept ans, poil noir, taille d'un mètre 409 mm ».

Les propriétaires sont avertis afin qu'ils s'accommodent dans les 24 heures, sur les deux chevaux qu'ils doivent fournir ; à défaut d'accord, ils seront désignés sur les 4 heures du soir²¹.

Le lendemain, 24 pluviôse, à l'heure prévue se présentent cinq propriétaires, « les citoyens Coiffier et Borie se trouvant absents, lesquels auraient dit ne vouloir convenir sur le mode de fourniture des deux chevaux ou juments par eux à fournir sur leurs sept ». En conséquence, le commissaire du gouvernement, à défaut d'accord entre les sept propriétaires, désigne la jument du citoyen Antoine Soulier du Pinet et celle du citoyen Jacques Borie de la commune d'Allègre, désignation qui sera adressée à l'administration centrale²².

Un recensement cantonal des chevaux

Cinq petits morceaux de papier dont un seul, de Defilhes, agent d'Allègre, porte une date : 2 prairial an VIII [22 mai 1800] indiquent le nom des propriétaires de chevaux, seul animal concerné, et leur lieu de résidence. Les agents de Vernassal et de la foraine d'Allègre n'indiquent pas le nombre d'animal, seulement le nom des propriétaires ; ceux de Monlet, Céaux et Allègre indiquent toujours un seul animal, ce qui laisse supposer qu'il en est de même également pour Vernassal et la foraine



d'Allègre, précision jugée alors inutile. Les rédacteurs appartiennent tous à l'ancienne organisation municipale mise en place en l'an VII. Ce qui donne : Allègre, 8 ; La foraine, 6 ; Varennes, 3 ; Fix, 3 ; Céaux, 15 ; Monlet, 15 ; Vernassal, 10 ; soit un total de 59 qui correspond à une unité au nombre d'animaux évoqué pour le recensement destiné à la levée²³.

Dans cette liste on retrouve les citoyens Coiffier, Grellet, Antoine Soulier et Julien Moury dont un animal avait été retenu dans la liste relative à la levée de l'an VIII, mais pas ceux de Clergeat, Borie et Baud. Antoine Soulier avait-il plusieurs chevaux dont un au

moins ne répondait pas au critère de la levée et Borie pas d'autre ? De ces listes, nous ne connaissons pas la raison, mais il peut s'agir du nombre total des seuls chevaux, peut-être une liste en vue d'un recensement, car un dénombrement de 1797, en décompte 54 pour le canton²⁴.

À la fin du XVIII^e siècle, et sous le Directoire, période qui nous intéresse ici, le canton d'Allègre, dans ses délimitations de l'époque, abrite plus d'une cinquantaine de chevaux. L'armée est une grosse consommatrice non seulement d'hommes mais également d'équins, parfois, eux aussi, réquisitionnés au grand désagrément de leurs propriétaires.

**René Bore
Mai 2019**

21- AD43 : 6 L 21.

22- AD43 : 6 L 32.

23- AD43 : 6 L 32.

24- AD43 : 6 L 32

Lou Pastre de la Negra : 15^{ème} édition

Il fait un temps agréable ce dimanche 8 mai 2022, frais et quelques nuages peu inquiétants. Quel plaisir de retrouver notre fête après deux ans d'interruption suite à la pandémie. L'édition précédente avait eu lieu en 2019 au GAEC des Ajoncs chez Nicole et Gérard Jarlier à Chaniat près de Brioude.

Les organisateurs étaient un peu dans l'incertitude en reprogrammant la fête, ne sachant pas à l'avance s'ils allaient vers un succès ou une faible participation. Une bonne campagne d'information dans la presse locale : Eveil, Progrès, Zoomdici..., avec présentation de l'affiche devait en assurer largement la promotion. Les inscriptions préalables laissaient augurer une forte participation.

Le rendez vous est à 9 heures 30 au GAEC du Rond Rouge¹, chez la famille Dumas. Direction du Midi et Taulhac², jadis commune avant son rattachement mouvementé au Puy-en-Velay.

L'ancienne commune de Taulhac

Après le rond point de Taulhac, je passe devant l'ancienne bergerie de Gilbert Dumas³, un vieux corps de ferme reconverti en habitation, sur l'avenue Baptiste-Marcet⁴ et à l'angle de la rue du Four Vieux longeant le parc du château, résidence du 19^{ème} s. cachée derrière une imposante allée de marronniers centenaires. Elle fut construite par M. Morel puis appartient au baron Reynaud, à M. de Veyrac et à la famille Bastide. De hauts murs la cachent aux regards indiscrets. Le portail d'entrée en arkose de Blavozy, surmonté de boules est de belle facture. Elle a donné son nom au quartier⁵ : Le Château, délimité par la RN 88 et la route de Coubon.



Une petite voie vers la boulangerie part en direction de Bonassou⁶ en passant sous le verger Allemand, géré par l'Association Jardins Fruités. Le quartier en-dessous est dénommé Langlade⁷.

1- Le thème pré-gaulois *rank-*, rocher s'est continué dans le patois *ranc*, rocher, que l'on trouve écrit sur le cadastre napoléonien *ran*, *rand* ou *rang* et beaucoup plus souvent *ron*, *ronc* ou *rond*, graphie conforme à la prononciation et à l'évolution de a en o devant n. Ces termes sont très souvent déterminés comme ici rouge, terme indiquant des terres volcaniques rouges.

2- A 750 m d'altitude, c'est une ancienne villa, édifée vraisemblablement à mi-pente entre le village actuel et le domaine de Bonassou. Le nom de *Tauliaco*, propriétaire gallo-romain de cet établissement, au pied d'un escarpement supportant une table basaltique, pourrait provenir selon F. de la Conterie et Jean Arzac, de *tabula*, table, terrain plat et étroit. Roger Nicolas. Communes dissoutes de l'arrondissement du Puy. Cahiers de la Haute-Loire. Le Puy. 1996

3- Sans doute le dernier agriculteur du bourg de Taulhac, pourtant jadis peuplé pour l'essentiel de cultivateurs, avec même un berger communal (en 1851, Nicolas Claude âgé de 23 ans ; en 1856, Alliol Joseph âgé de 29 ans) et un porcher communal (en 1851, Lac Antoine âgé de 30 ans). Ils sont mentionnés en fin de recensement, sans adresse car ils doivent loger à tour de rôle chez les propriétaires dont ils gardent les troupeaux. ADHL

4- Voir une biographie de Baptiste Marcet par Gilbert Duflos, dans ce numéro.

5- Pour les quartiers de Taulhac nous joignons une carte de la main d'Henri Verdier lors d'une visite du village, publiée dans l'Eveil du 27 mai 1999. Henri Verdier (1911-2002) est la mémoire de Taulhac, passionné d'archéologie, défenseur de la langue d'Oc, auteur de plusieurs livres, chroniqueur talentueux. Voir ses articles dans l'Eveil « Il était une fois Taulhac... » concernant en particulier la Dislocation de la commune (Eveil du 6-7 août 2000, 17/02/2001, 22/02/2001, 03/2001...)

6- Pourrait provenir de *bona*, fondation d'une construction en dur. Mais Jean Arzac verrait plutôt *boumaço*, calme, pouvant signifier un lieu tranquille, voire même le surnom d'un propriétaire, *bounassou*, un peu bonasse. Jean Arzac. Toponymie du Velay. Cahiers de la Haute-Loire. Le Puy-en-Velay. 1991

7- Pourrait provenir d'*angulus*, angle, terre, région en forme de coin. Ibid.

Au-dessus de la route de Coubon se niche le quartier de la Vaysse⁸, avec son clapier et son couderc. Il y a un siècle, ces trois quartiers rassemblaient l'essentiel de la population du bourg en y ajoutant la Vignasse, Pissepont⁹ et le Ronc.

L'ancienne commune avait aussi quelques écarts : le Chemin de Taulhac, Le Riou¹⁰, Pranlary¹¹, Bonassou, Le Fieu¹², les Cabornes (grottes creusées derrière les maisons), L'Octroi, et quelques fermes isolées : Le Pointu, La Souche¹³, la Fontaine Reynaud, Puissant, Farineau, La Pépinière, Pologne¹⁴, la Croix saint Benoît, la Gueule de Lion¹⁵...

Curieuse commune quand même avec juste une mairie, une école, un bureau de poste mais point d'église ni de cimetière, autant dire sans âme !

La ville du Puy qui manque cruellement d'espace, demande en mai 1874, la cession d'une partie des terrains limitrophes dont le petit village du chemin de Taulhac. La municipalité de Taulhac refuse en octobre 1874. La population du chemin de Taulhac (actuellement avenue Foch prolongée) en augmentation constante, se sent plus proche du Puy que de Taulhac. Elle demande dans un premier temps, en 1897, la création d'une section de vote qui lui sera accordée mais avec le maintien de l'intégralité de la commune. En septembre 1953, sous la pression des habitants du Bas Taulhac, Chaumières Vellaves et route de Taulhac, des négociations ont lieu entre les deux mairies. La ville du Puy n'est pas favorable à ce rattachement. En avril 1955, la ville du Puy projette un lotissement au lieu-dit « Ventre de Vache¹⁶ » (actuellement le Val-Vert) et demande son autorisation à la municipalité de Taulhac. Après bien des démêlées, Le Puy accepte le rattachement du Bas Taulhac et s'agrandit en 1956, jusqu'au débouché de la rue Jean Baudoin. Le chemin de Taulhac devient l'avenue Foch prolongée. Taulhac perd 491 habitants et n'en garde que 440 sur la partie haute. Le Haut Taulhac rend les armes en février 1965. A la même époque, la commune d'Ours¹⁷- Mons¹⁸ est elle aussi rattachée au Puy-en-Velay. La ville jusqu'alors enclose dans des limites assez étroites va pouvoir s'étendre vers l'Est et le Sud.

Pourquoi ces rattachements ? On pourrait parler d'un manque de dynamisme des municipalités successives ? En fait, une bonne partie de leur population proche du Puy, s'était urbanisée et s'y sentait attirée. Le peu de

8- En Velay, nous avons deux mots pour désigner le noisetier : *aulanhier*, d'origine latine et *vaissa*, gaulois ou pré-gaulois, décliné en *vaissa*, *vaisse*, *vaysse*, *veysse*. Ibid.

9- En 1808 sur le cadastre napoléonien : *pissanpouan*, altération de *pisse en pot* XVe qui désignait le ruisseau qui traverse Taulhac, enraviné sur une pente assez vive. Pourrait représenter le patois *pissa*, couler à flot et *pot*, trou. Ibid.

10- Une des formes du latin *rivus*, ruisseau qui coule près de la ferme ou du village, souvent employé seul lorsqu'il n'y a pas de confusion possible. Ibid.

11- Ce nom peut remonter au latin *pratum* mais aussi au patois *prat*, pré, comme en attestent les graphies anciennes : *pratlav*, *prallavi*, *prantlavi* et *pranlary* au cadastre napoléonien en 1808. Le second élément *lav-* a sans doute un sens hydronomique car les divers *pranlary* du Velay, sont à proximité d'un cours d'eau, comme celui-ci au bord du Dourlion (aujourd'hui Le Rion). Pourtant ce sens n'est pas clair. La graphie est trop récente pour y voir un *Prat Lary* ou *Pré d'Hilaire*. D'autres voient en *lavi*, joli, agréable à voir, verdoyant en ajoutant conférer ce mot avec le latin *labidus*, glissant. Or, à Pranlary, précisément, les prés bordant le Dourlion reposent sur une couche argileuse et sont soumis à un phénomène de glissement qu'en patois local on nomme la *loubine*. Ibid.

12- Le *fief*, possession attribuée à un tenancier, « acquise moyennant une rente perpétuelle », tirerait son nom du germanique *feh*, bétail, devenu *feudum* ou *feodum* en gallo-romain. Il apparaît sous des formes *feu*, *fieu* ou *fiou*. Ibid.

La maison du Fieu fut une infirmerie jusqu'au XIIIe s. transformé ensuite en un petit manoir où les familles consulaires du Puy s'y succédèrent. Il se présente agréablement avec sa grosse tour pigeonnier et ses deux échaugettes. Régis Thomas. Châteaux de Haute-Loire. Editions Watel. Brioude. 1993.

13- Sol de bois exploité où ne subsistent que des souches désigné en patois par *socha*, souche.

14- *Polomgnhe*, autrement *lo Pos* 1549. Désigne une longue croupe au sud du village de Taulhac. *Pos/Poux* est l'une des résultantes du latin *podium* ; d'où le sens de « sommet allongé », *lomgnher* représentant languedocien *longhana*, longueur ; bande de terre allongée.

15- La gueule de Lion sans doute déformée en Gorges du Lion (?) figure sur les recensements de 1926, 1931 et 1936 (ADHL). Dans l'Eveil du 24/02/2016, Jean Grimaud évoque ce site consolidé lors des travaux du contournement du Puy, qui « n'a rien de gorges, au sens géographique du terme : ici rien d'encaissé ou de terrible, ni rivière ni fleuve, simplement la bordure d'une pente boisée au sommet de laquelle se cache le fameux lion, un gros rocher dont la silhouette évoque (un peu) une tête de fauve, la gueule béante, en fait une cavité sous basaltique comme on en voit beaucoup en Velay ».

16- Ce toponyme pourrait évoquer la forme incurvée du pré semblable à un ventre de vache ou bien une allusion au nettoyage fréquent à même le Dolaizon de boyaux et autres abats en provenance des abattoirs ? ?

17- Issu du gaulois *olca*, terre labourable, conservé en patois *oucha*, terre fertile, terrain généralement clos et cultivé en jardin, francisé en *ouche*. Pour Ours, il convient de retenir la forme *in olcio* de 1089 qui paraît être une variation masculine de *olcia*, *olcium* (pas certain). *Olcio* pourrait être aussi un dérivé de la base *ol-* qui aurait une valeur oronymique.

18- Mons, mont, montagne.

peuplement ne permettait pas non plus l'effort financier nécessaire au financement des équipements communaux. Ces rapprochements inquiétèrent la population rurale mais des engagements furent pris et tenus notamment pour l'entretien des chemins vicinaux.

Finalement tout le monde semble y avoir trouvé son compte : Le Puy gagnait environ 800 habitants et surtout 640 ha (300 h. et 480 ha pour Ours-Mons), Taulhac la prise en charge de ses équipements.

De Taulhac à la Pépinière

C'est là que j'ai connu Gilbert et aussi son père qui habitait sur place. Les bâtiments vétustes, sur deux niveaux, abritaient une centaine de belles brebis noires, petites et fines, de la belle espèce. Le foin était stocké à l'ancienne au-dessus des bergeries dans la grange traditionnelle. Que de sueurs pour entreposer le

fouillage et des manœuvres compliquées avec le manque de place. Il fallait sortir les brebis dans la courette pour approvisionner les mangeoires en foin et céréales. La plus grosse corvée était le curage des bergeries au croc, tant l'espace était réduit. Les volontaires n'étaient pas légion !!! Gilbert et son épouse Huguette habitaient Valhory. Son épouse travaillait à l'extérieur pour améliorer l'ordinaire et aussi par goût. L'étable ancienne abritait quelques vaches laitières. Il faut faire la navette entre Taulhac et Valhory. Les enfants grandissent, deux garçons. David l'aîné est passionné d'agriculture. Tout en



travaillant en intérim, de préférence la nuit, Papeteries d'Espaly, Udivel, il cultive en céréales quelques surfaces de son père et d'autres que les propriétaires lui laissent en fermage. A certaines de ces surfaces sont attachées quelques références laitières. Sans emploi fixe, il pense à s'installer avec son père malgré une surface insuffisante. A Taulhac, la situation devient intenable : effectif limité par les bâtiments, nuisances pour le voisinage, difficultés pour sortir les bêtes, travail manuel éreintant... Gilbert décide alors de construire une bergerie sur un terrain à la Pépinière, à l'abri d'un petit bois de pins tordus. C'est un tunnel en bois rond courbé à la vapeur. Un changement de vie pour lui et les brebis.

Un élément nouveau va accélérer le processus : un agriculteur du Val de Riou cède à David son exploitation laitière. Toutes les conditions sont maintenant réunies. Il lui faut alors entreprendre la formation nécessaire. Gilbert hésitait un peu à monter une société mais il n'y avait pas d'autres solutions. Alors va pour le GAEC du Rond Rouge. Le troupeau de moutons est facile à augmenter et David monte un troupeau de vaches laitières. Aidés par le plus jeune fils Sébastien qui est maçon, s'engage un vaste chantier de constructions : une annexe à la bergerie pour le fourrage, une stabulation et salle de traite et la maison de David et Michèle son épouse. Cette dernière se spécialise sur la comptabilité et la gestion de la ferme, la traite et le soin aux veaux. Au moment de la retraite de Gilbert, en 2003, Sébastien, le plus jeune fils, lassé de la maçonnerie et des patrons, annonce qu'il veut bien prendre la responsabilité du troupeau de moutons dans le GAEC, à la grande joie de son père. Lui aussi, se lance dans une formation agricole théorique pour pouvoir s'installer avec les aides afférentes. Nous avons visité l'ensemble de la ferme en mai 2015, lors de la 10ème édition de Lou Pastre, avant de randonner en direction du GAEC des Cabarets. Depuis, le GAEC s'est encore conforté avec l'entrée en 2021 de Pierre Dumas, le fils de David et Michèle. Son installation a permis une augmentation de la référence laitière moyennant une extension du troupeau de Montbéliardes et bien entendu de la stabulation. Pierre s'occupe plutôt des cultures et aide selon les besoins.

La Pépinière

Pour y parvenir, il faut quitter la RN88 et emprunter la petite route de la Pépinière sur la gauche. Ce lieu-dit tire son nom de la pépinière¹⁹ des Eaux et Forêts créée vers 1860 et chargée d'approvisionner en plants pour les reboisements suite à la loi sur la restauration des terrains en montagne. Cette pépinière domaniale centrale a fourni les plants nécessaires aux reboisements obligatoires et au repeuplements des coupes domaniales mais aussi les plants cédés comme subventions en nature aux communes et aux particuliers qui reboisent leurs terrains nus. Ce site dédié à la sylviculture est pourtant devenu synonyme de décharge à ciel

19- Sur le recensement de 1866, au lieu-dit Pologne, figure Lacroix Antoine un garde-pépiniériste et Pestre Claude en 1876. ADHL

ouvert avec les nuisances qui y sont attachées. Cette décharge de la Pépinière, prolongée par une décharge non autorisée sur la commune de Cussac-sur-Loire, représentait une emprise d'environ 3,5 hectares. Depuis l'arrêt de l'activité en avril 1992, un stock de déchets de 140 000 mètres cubes témoigne de l'activité passée. Trois fosses creusées dans ce stock contenaient également environ 30 000 mètres cubes de boues de la station d'épuration de Chadrac. La Communauté d'agglomération a lancé en fin d'année 2010 un projet de réhabilitation du site qui sera finalement clôturé et fera l'objet d'un suivi environnemental de 30 ans.

Une nouvelle structure, une déchetterie, s'étend sur une superficie de 4 300 m², dont 750 m² d'espaces verts. Cette nouvelle structure a été inaugurée en avril 2013. Mutualiser les moyens matériels et humains de la quatrième déchetterie et de la recyclerie était une des volontés fortes des élus de la Communauté d'agglomération. Elle revend ensuite des objets afin d'assurer une part de ressources propres et offrir les biens revalorisés à faible prix. L'agglomération a choisi de déléguer la gestion de la recyclerie à Emmaüs environnement.

La bergerie est au-dessus de ces installations, dans une zone encore préservée par l'extension urbaine mais voisine du contournement du Puy-en-Velay.

Une petite réflexion sur le foncier

Le foncier, la terre, est d'abord agricole, l'outil de travail des agriculteurs. Cette terre est aussi fortement connotée d'une notion patrimoniale. C'est la terre des ancêtres qui souvent ont sué sang et eau pour l'acquérir et la transmettre à leurs descendants. Cet attachement viscéral a bien souvent contrarié en particulier les opérations de remembrement.

La terre agricole, surface agricole utile, subit une forte concurrence, notamment en périphérie de ville, des terrains à bâtir pour les particuliers mais aussi des différentes zones, commerciale, artisanale, industrielle... et des équipements de loisirs (terrains de sport, golf...). Les terrains plats sont les plus aptes à l'agriculture mais aussi pour ces projets urbains, pour des raisons économiques : moins de terrassement, accès plus facile. Les communes ont des moyens réglementaires pour organiser ce développement et essayer de tenir compte des aspirations de tous ce qui s'avère très complexe.

Le foncier agricole est aussi menacé par les grandes infrastructures routières comme c'est le cas sur tout le tracé du contournement du Puy-en-Velay. La surface de l'exploitation départ de la transhumance a vu non seulement ses surfaces amputées par ce contournement mais aussi séparées en deux blocs entre lesquels la circulation des animaux devient un véritable casse-tête.

Rêvé par certains depuis des décennies et contesté vivement par d'autres, le contournement du Puy-en-Velay a été inauguré par Madame Élisabeth Borne, Ministre chargée des Transports, le vendredi 13 juillet 2018. Commencé en 2008, le chantier devait se terminer fin 2014, puis fin 2016. Puis fin 2017.



Enfin 2018. Au fil des années, le chantier a connu quelques mésaventures, notamment des glissements de terrain au niveau d'Ours-Mons. Après une visite guidée en bus, les invités ont pu assister à la traditionnelle coupure de ruban au niveau de l'échangeur de Bellevue. Ce moment solennel vient clore 8 années de travaux colossaux. Le contournement a été mis en service le 16 juillet 2018 en début de matinée depuis le pont sur la Loire, côté nord, jusqu'au raccordement à la RN 88 au lieu-dit « les Baraques » côté sud. La mise en service complète de la section à 2x2 voies a été effectuée en octobre 2018, L'ouvrage routier dessert le bassin ponot grâce à quatre échangeurs : Monteil, Bellevue, Ours-Mons-Taulhac et enfin le giratoire des Baraques, à l'extrémité Sud. La réalisation du contournement s'est accompagnée d'un aménagement des entrées d'agglomération. Se pose désormais la question de l'accès Sud de l'agglomération depuis l'échangeur d'Ours-Mons-Taulhac par le secteur du Fieu. Cette nouvelle liaison routière permettrait de desservir le secteur Sud de l'agglomération : Vals, Val Vert, Guitard et Foch... Ce contournement accueille un flux des 24.000 véhicules par jour, qui arrivent de Lyon et de Saint-Etienne. C'est 9,4 km dont 8,7 à deux fois deux voies. Le coût des travaux s'élève à 194 millions d'€ financés par l'Etat et les collectivités et deux millions d'heures de travail. Deux échangeurs, Bellevue et Ours Mons, sept bassins d'assainissement, deux giratoires, la Pépinière et les Baraques, un centre d'entretien et d'intervention sans

oublier l'ouvrage de la Chartreuse et son portique ouvert à travers contrée et trois ouvrages d'art composent ce contournement hors norme. Ces travaux se sont inscrits dans une démarche de développement durable.

L'exploitation

Un vaste parking est organisé avant l'exploitation sur un pré en pente, avec en face une vaste concentration de balles d'ensilage et un silo taupinière. Il s'agit de s'équiper pour la randonnée et de finir d'arriver à pied sur l'exploitation annoncée par un beau panneau GAEC du Rond Rouge avec photos du troupeau de moutons et de Montbéliardes.

Les inscriptions battent leur plein, sur une petite table dressée pour l'occasion et tenue par des épouses d'éleveurs. C'est le passage obligé pour le repas de midi.

Ticket en poche, je fais le tour des producteurs fermiers et artisans installés de part et d'autre de l'accès aux bâtiments d'exploitation. Plus loin la buvette. L'accès à la stabulation est empêché par une barrière... pour la tranquillité des vaches laitières Montbéliardes.

Sébastien Dumas organise une visite de la bergerie tout en rappelant l'historique du GAEC.

L'exploitation s'étend sur une surface de 140 hectares et plusieurs sites. Les surfaces de Valhory sont plutôt utilisées au parage des agnelles et génisses. Autour du Rond Rouge s'étendent cultures fourragères et céréales. Le Riou, de l'autre côté de la 4 voies est exploité en cultures fourragères et pacage des génisses. Il faut jongler avec les inconvénients du contournement du Puy et les deux productions, vaches et brebis.

Le cheptel laitier bovin ambitionne une production de 600 000 litres contractualisé avec une entreprise.

La bergerie initiale était un tunnel économique en bois courbé à la vapeur. Les associés du GAEC l'ont coiffé d'une charpente métallique appuyée sur des murs en béton, avant de le démolir. L'ensemble est plus pérenne et un peu plus grand. Des tapis automatiques facilitent la distribution de l'alimentation hivernale.

Le cheptel ovin est composé de 350 brebis adultes et 80 agnelles avec un système d'agnelage accéléré avec trois périodes de mise-bas, printemps, automne et hiver. Les résultats techniques sont d'un niveau élevé

avec une production supérieure à deux agneaux par brebis. Les brebis pâturent au maximum, elles restent le plus longtemps à l'extérieur. L'hiver, elles mangent foin, enrubannage et complément de céréales lors des périodes de gros besoins, préparation à la lutte et allaitement.

Les agneaux sont allaités deux mois sous leur mère. Le haut niveau de prolificité génère des naissances multiples et nécessite un allaitement artificiel à l'aide d'une « louve » pour les agneaux surnuméraires que les mères ne peuvent allaiter. Les agneaux sont sevrés au bout de deux mois. La qualité de leur alimentation est primordiale. Ils sont nourris de foin, paille, aliment à base de protéines végétales issues de luzerne déshydratée, de colza et de soja garanti sans OGM, dans des distributeurs automatiques. Un local leur est dédié. Ils sont triés en fonction de leur poids et de leur sexe. Les agnelles sont destinées au renouvellement du troupeau et à la vente. Les mâles partent en boucherie dès lors qu'ils pèsent entre 40 et 45 kilos grâce à l'Association des Producteurs d'Agneaux Noirs du Velay.



L'Association des Producteurs d'Agneaux Noirs du Velay

Créée en 1995, elle a pour objectif de soutenir la vente de proximité des agneaux produits par ses adhérents. (<https://www.agneau-noirduvelay.fr>). Elle fédère 25 éleveurs de cette race ovine locale, pour aider les producteurs à mettre en valeur la viande de leurs agneaux avec de la publicité sur les lieux de vente : logo, panneaux, roll-up, affichettes, étiquettes, piques prix. Elle assure la promotion de l'agneau Noir du Velay par l'organisation de manifestations et des interventions chez ses partenaires. La fête annuelle Lou Pastre de la Neigre, animée par les éleveurs, concourt à rapprocher les consommateurs des producteurs et de leurs troupeaux. Les actions de communication soulignent les caractéristiques spécifiques des agneaux, en termes de qualité, de méthode de production, de bien-être animal et de respect de l'environnement. Ils sont élevés dans des bergeries de montagne en Haute-Loire et nourris au lait maternel, avec des aliments à base de céréales et protéagineux et du foin. Ils sont abattus entre 3 et 5 mois dans les abattoirs de Polignac, d'Yssengeaux et de Brioude. Leur poids vif est supérieur à 40 kg, ce qui représente des carcasses de près de

20 kg. L'association garantit aux consommateurs une viande appréciée dont la provenance est connue. Elle favorise la commercialisation à des bouchers et GMS locaux pour ses adhérents.

Le système de vente simple évite le recours à des intermédiaires nombreux. L'animateur estime les besoins d'abattage en fonction des demandes des magasins, avertit les éleveurs du nombre d'agneaux à conduire à leur abattoir de proximité. Environ 3000 agneaux sont commercialisés annuellement. Le prix est négocié annuellement, actuellement 7,20 € le kg de carcasse. Avec son système d'agnelage, l'agneau noir est disponible toute l'année.

Le réseau de vente couvre tout le département.

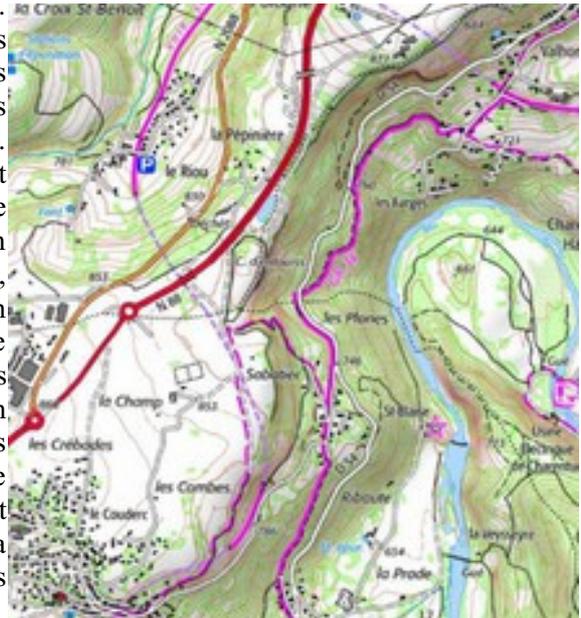
Il comprend des éleveurs en vente directe : GAEC de Pierregrosse à Lantriac, GAEC des Noisetiers au Fraisse du Monastier ; des magasins paysans : La Regordane aux Uffernets de Saint-Paul-de-Tartas et à Landos, les Délices Paysans à Saint-André-de-Chalencon, Au Moulin de Nos Fermes à Unieux (42) ; Salaisons du Velay au Pertuis ; des bouchers : Thioulouse au Puy-en-Velay, Velit à Vernoux-en-Vivarais (07), Les Arcades à Brioude, Franc à Riotord, Court à Tence ; des GMS : SUPER U d'Aiguilhe, Langeac, Yssingeaux, Carrefour Market à Dunières, GEANT CASINO à Vals, AUCHAN à Brives-Charensac. Des restaurateurs reconnus apprécient particulièrement cette viande de très haute qualité et l'affichent sur leur carte : Régis Marcon²⁰ à Saint-Bonnet-le-Froid, Jean-Luc et Isabelle Dolléans au Barriol de Saint-Julien-Chapteuil, Jean-Pierre Vidal à Saint-Julien-Chapteuil, François Gagnaire...

La dynamique de l'association favorise un travail d'équipe sans concurrence entre les éleveurs et dans un esprit de convivialité.

Les randonnées

Des stands couverts protègent la zone réfectoire disposée devant l'habitation et en prolongement les deux chaînes de distribution des repas. Les éleveurs s'activent déjà devant les foyers pour préparer les grillades et devant les chaudières pour la cuisson des pommes de terre.

Je rencontre des amis de Malpas avec qui nous passerons agréablement la journée, des éleveurs retraités, des connaissances... Didier, Yvonne et Roger... Jean avec ses béquilles... Tant et si bien que je rate le départ du troupeau... Par un chemin descendant assez large au début et longeant parking, 4 voies et champs de céréales, nous suivons le troupeau guidé par Sébastien et un maître-chien avec son agile Border. La foule est nombreuse et bariolée, adultes, enfants. Le temps est agréable avec un petit vent frais et un ciel variable. La pente se fait plus rude et le chemin se rétrécit à l'ombre bienvenue d'un couvert boisé. Nous croisons au passage l'ami Georges venu attendre, en béquilles, le passage du troupeau. Sébastien dirige les brebis vers un pré verdoyant émaillé de jaunes fleurs de pissenlits. Tondues de frais, le noir de leurs toisons ressort sur le vert du pré. Sébastien les remontera plus tard. La randonnée continue, un circuit de 8 km pour les plus courageux et un autre plus court que nous choisissons.



20- La recette : Le chef trois étoiles de Saint-Bonnet-le-Froid propose de marier l'agneau noir du Velay avec des myrtilles (Le Progrès du 08/05/2022).

Ingrédients : 1 selle d'agneau ou 2 filets mignons d'agneau. 1 dl de jus d'agneau. 1 cuillère à café de zeste de citron. 2 cl de vinaigre de framboise. 50 g de myrtilles. 1 cuillère à café de miel.

Pour la purée de carotte : carottes, oignons, ail, jus d'orange réduit, beurre.

Pour le boulgour d'épeautre : boulgour d'épeautre, ½ botte de ciboulette.

Préparation : colorer les filets d'agneau, les cuire au four à 150 degrés, pendant 8 à 10 heures, puis laisser reposer.

Pour le jus : faire caraméliser le miel dans une casserole à feu moyen, déglacer avec le vinaigre de framboises, réduire jusqu'à l'état d'un sirop, ajouter le jus d'agneau et les zestes de citron. Réduire de nouveau pour obtenir ½ dl de sauce, ajouter les myrtilles et une noix de beurre avant de servir.

Pour la purée de carottes : faire cuire les carottes taillées en rondelles avec ½ oignon ciselé, cuire à couvert avec un peu d'eau. Dès que les légumes sont bien cuits, les mixer pour obtenir une purée lisse, relever le goût de la purée avec le jus d'orange réduit, sel et poivre.

Pour le boulgour d'épeautre : faire cuire le boulgour d'épeautre à l'eau bouillante salée, égoutter et ajouter quelques gouttes d'huile et de la ciboulette ciselée.

Présenter l'agneau sur l'assiette, avec la purée de carottes, le boulgour d'épeautre. Juter avec la sauce.

Nous gagnons le quartier des Ayeux²¹ pour remonter ensuite sur Malpas²² par la route de Cussac²³. Cette voie communale est coûteuse en entretien mais vitale car elle relie Malpas à Cussac-sur-Loire. Cette commune comprend en fait deux pôles : Cussac près de la Loire, l'ancien bourg historique, et l'ensemble Malpas-Les Baraques²⁴- l'Estrade²⁵ très dynamique²⁶ irrigué par la N 88. Il faut y ajouter le village de Tarreyres²⁷. Nous remontons cette route sinueuse, très belle ponctuée côté droit de pentes herbeuses illuminées du jaune des genêts en fleurs ou de parois basaltiques avec côté gauche une vue plongeante sur la vallée de la Loire. Des arbres salvateurs nous dispensent des ombres rafraîchissantes. Nous trouvons la rue du Four et rapidement à droite entre des maisons le chemin du Mancou²⁸, goudronnée au début et offrant des fermes anciennes restaurées avec goût. Le chemin devient ensuite un charmant sentier malheureusement emprunté par des motos-cross pétaradantes et des VTT moins polluants. Cette sente en balcon offre des échappées somptueuses sur la magnifique vallée de la Loire. C'est aussi une leçon de géologie à ciel ouvert. Volcanisme et action d'érosion du fleuve ont façonné ce paysage grandiose. Ces gorges profondes, frangées d'immenses pitons rocheux, ont été taillées dans le plateau basaltique, mettant à nu les roches granitiques du socle en dessous. Les épanchements de lave émis par les volcans ont ensuite recouvert ce socle primaire. Les gardes, ces petits promontoires composés de scories, une lave bulleuse et légère de couleur rougeâtre, issues des projections plus volatiles des cratères, sont les témoins de ces éruptions du passé. Les scories donnent une terre de couleur rouge sombre en contraste avec les terres basaltiques de la vallée. Le sentier monte un peu en direction des impressionnantes orgues basaltiques de Mancou, formations prismatiques résultant du processus de refroidissement de la lave. Plus loin le paysage s'ouvre sur la vallée de la Loire : au loin l'éperon de Solignac-sur-Loire, le domaine de la Planche de Mélussac²⁹ et son passage de la Loire à gué, plus haut la ferme des Cabarets desservie par Coubon bien que sur la commune de Cussac, le bourg de Cussac et son église néogothique³⁰... le tout dominé par un écrin de monts brumeux. Des falaises abruptes masquent un



21- Peut-être à rattacher au germain *hag*, haie qui a pu donner Les Ayas, Les Ayards et peut-être les Ages... mais pas certain car Ayas, Ayards peuvent désigner des lieux plantés d'alisiers (*alha*) et Ages présente aussi la forme Acgii qui peut résulter du latin *aqualis*, aqueux. Jean Arzac. Toponymie du Velay. Cahiers de la Haute-Loire. Le Puy-en-Velay. 1991

22- Le latin *passus* a un sens très général et s'applique aussi bien au franchissement d'un col ou d'un cours d'eau qu'à un passage quelconque. Le principal accompagnateur de *passus* est *malus* (malps, maupas) parce que, sans doute, il y avait jadis en Velay bon nombre de passages, soit difficiles en montagne où la burle amasse la neige en congères, soit dangereux en bordure d'un à-pic ou dans un lieu solitaire et boisé où l'on risquait d'être agressé. Jean Arzac. Toponymie du Velay. Cahiers de la Haute-Loire. Le Puy-en-Velay. 1991

23- *in villa quae nominatur Cuciacus* 993, le domaine de Cucius, un important propriétaire terrien.

24- On nommait *barraca* une cabane, le plus souvent en planches, le sens s'est étendu pour désigner un logis rudimentaire.

25- Le latin *strata* (via *strata lapide*) qui désignait une « route pavée » s'est continué dans le patois *estrada* « grande route ». Il désigne une voie ancienne importante, parfois une voie romaine, voire même gauloise. Il pourrait s'agir ici de la Régordane.

26- Malpas et Les Baraques abritent de grandes entreprises : les constructions métalliques Gagne, les menuiseries Gauthier, le matériel agricole Favier, Eurovia, la distillerie L'Espaviote, le studio burle and Co, Drone évation...

27- Formes anciennes Terreiras, 1231 ; Tarreyras, 1309 ; Terreriae, 1352... du latin *terra*, terre et du suffixe *aria*, étendue, espace. Jean-Marie Cassagne, Mariola Korsak. Les noms de lieux de la HL. Editions Sud Ouest. 2006

28- Origine incertaine ? A rapprocher de manchon, manchou, du patois manchoun, manchot ? Jean Arzac classe ces termes dans le chapitre des sobriquets, escaine en patois vellave du latin *ex-capsu*.

29- Le latin *planca*, planche, a donné le patois *plancha*, passerelle. *Planchia* de Malussaco 1423, du nom du propriétaire terrien du lieu.

30- Une ancienne église romane a été plusieurs fois agrandie et remaniée. Elle est dédiée à saint Sulpice, évêque de Bourges. Natalis Cordat, curé de 1631 à 1648, est l'auteur de nombreux « Noëls » chantés en dialecte occitan du Velay (cf. H. Quesnel-Chalelh « Noëls nouveaux de Natalis Cordat... » et Didier Perre « Les mélodies des noëls de Natalis Cordat... », Cahiers de la HL, 2004). En fort mauvais état, l'église est démolie et reconstruite en style néogothique à parir de 1866 grâce au curé Vital Michel . En 1920, le clocher carré est remplacé par un campanile-mur avec abri de

petit joyau, sur un éperon granitique surplombant le fleuve, le prieuré de Saint-Blaise³¹ de Genzac ou de Jonzac. Nous distinguons le stade de Malpas et rejoignons l'itinéraire de départ en longeant sous la 4 voies l'ancienne dépôt d'ordure de Cussac et de la Pépinière heureusement réhabilités. Les larges talus de la 4 voies sont pâturés et entretenus par les brebis noires contenues par des filets électrifiés. C'est un petit apport alimentaire pour le troupeau et aussi une contribution naturelle à l'entretien du paysage. Nous voilà de retour sur le site de la fête alors que les participants aux randonnées arrivent en ordre dispersé. Un petit tour à la buvette pour se désaltérer et s'installer au réfectoire car les places sont convoitées.

Le repas

Un problème technique : la cuisson des pommes de terre, devait le retarder quelque peu... au profit de la buvette et des conversations entre amis. Enfin les deux chaînes de distribution se mettaient en place dans une belle pagaille bon enfant et des files d'attente protéiformes au son d'une musique fort agréable prodiguée par deux jeunes chanteurs et musiciens. Au menu : terrine d'agneau noir, pommes de terre cuites à l'eau et *sarassou* nature ou assaisonnée, grillades (côtelettes ou tranches de gigot), tarte, à l'ombre des chapiteaux. Olivier de Serres, dans son Théâtre d'agriculture et de mesnage des champs publié en 1600, évoquait le *sarrasson* :

« De la terrine on ramasse le petit-laict restant des fourrages, lequel on met eschauffer dans un petit chauderon, sur feu clair et lent, l'escumant tous-jours et afin de le faire espessir, quelque escuellée de laict pur est ad-jousté par dessus, ou bien le moyau d'un œuf. Faisant semblant de bouillir, on y jette quelques gouttes d'eau fresche, arrestant par ce moyen la matière qu'elle ne s'eslève trop tost en haut, comme cela avient sans ce remède et à sa perte, s'exhalant en vapeur, quand on le laisse du tout bouillir. Ainsi petit-à-petit s'espessit le sarrasson : lequel dessus en sus on prend avec une cueiller persée, le mettant dans des esclisses ou faisselles à la manière des fourrages : d'ou estant retiré, au bout de quelques heures est bon à estre mangé, pouvant aussi estre gardé frès deux ou trois jours ; et tant qu'on veut salé, comme les fourrages pour estre apprestés en cuisine, comme a esté dict. »

Hervé Quesnel-Chalelh³² le définit comme un « *fromage typique du Velay très fin et doux obtenu à partir du babeurre filtré dans un linge fin d'où l'on retire la pâte* ». Il a aussi donné lieu à des expressions bien locales. Il désignait autrefois aussi une personne sale sur soi ou dans son travail. D'une personne à l'esprit lent, on se demandait si elle n'avait pas du *sarassou* à la place du cerveau. Le parler local à même inventer le verbe *se sarassouner* au sens de se salir avec des aliments, pour un enfant par exemple, ou *être sarassonné* dans le sens de chiffonné.

Producteurs fermiers et artisans d'art

Un producteur de légumes propose endives, pommes de terre, côtes de bettes, oignons...

Les Surprises d'Elise (Laura Bouilhol) de la petite sorcière présente des préparations de fruits (soit 1 kg de fruits et 400 gr de sucre) faites avec des fruits ramassés à maturité sur l'arbre ou en pleine terre, des boissons aromatisées aux fruits et aux vins utilisées en sirop ou en apéritif : en vrac sirop Groseillou, confitures prunes, abricots au tilleul, à la verveine, aux spéculos, aux amandes, poires aux amandes... et de délicieuses crêpes à la demande. La majorité des fruits étant cueillis par ses soins, les parfums et les stocks sont donc variables d'une saison à l'autre.... Ancienne saisonnière en arboriculture, elle a décidé de transformer des fruits "trop mûres" en confiture pour la famille et les copains puis elle a commencé à glaner. En 2015, son arrivée à Araules lui a permis de créer un verger de fruits rouges et la plantation de 50 grands arbres fruitiers : pommiers, poiriers, mirabelliers, pruniers, cerisiers, pêchés, cognassiers... Elle a ouvert un espace de vente de ses produits à son domicile à Courcoules, un hameau situé entre Yssingeaux et Araules.

sonneur. Sous le ministère de Charles Bongiraud, en 1979, l'église est rebadigeonnée à l'intérieur et doté d'un mobilier commandé à Philippe Kaepelin. Régis Thomas. Eglises de HL. Editions Phil'Print. 2015

31- L'existence de ce prieuré est attestée dès 1134. C'était un prieuré tantôt clunisien, tantôt dépendant de Saint-Pierre-le-Monastier. Le domaine est vendu comme bien national en 1791 à un négociant du Puy et utilisé comme dépendance agricole. La chapelle de style roman du XIIe, est désaffectée. Sous le ministère du Père Dalle, la chapelle Saint Curé d'Ars ou Sainte Bernadette est érigé en 1973 à Malpas devenu siège de la commune et centre de la population. Elle est conçue par l'architecte Michel Barrès avec une charpente métallique et le mobilier liturgique par Philippe Kaepelin. Régis Thomas. Eglises de HL. Editions Phil'Print. 2015

La Mairie de Cussac-sur-Loire adhère depuis 2014 au réseau des sites clunisiens afin de valoriser les sites de Saint-Blaise et de Saint-Sulpice-sur-Loire du XIe siècle.

32- Hervé Quesnel. Le français parlé du Puy-en-Velay et de ses environs. Editions de la Montmarie. Olliergues. 2006

« Je veux jouer la transparence. Parfois, sur les marchés, les clients me questionnent sur mon travail. Là, ce sera l'occasion de montrer ce que je fais, où je le fais et comment je le fais. »

La Chèvrerie d'Absinthe, créée par Nadine et Stéphane Rozand, comprend un cheptel de 90 chèvres Saanen et Alpines à Montbonnet. Le lait est transformé en délicieux fromages de chèvres : briquettes, chèvretons cendrés), Chabrirou du Velay, marque déposée. « Nous vendons nos fromages dans les restaurants du Puy, sur les marchés de Costaros et du Plot au Puy, à Super U et à la ferme » indique Stéphane.



Voici des fidèles, la famille Cubizolle, Philippe, Bertrand de Venteuges, le *GAEC du Lacaunais*, producteurs de lait de brebis. Ils en livrent une partie à la laiterie SODIAAL et transforment le reste en délicieux fromages : Tome, Bleu, Grubis, Brique et Rond. Leur stand est agrémenté d'une belle brebis banche en peluche. C'est aussi une famille passionnée par le dressage des chiens de troupeaux. Ils sont aussi une des chevilles ouvrières de la Fête des Bergers de Venteuges.

Cécile Collonge a fondé *Lumilaine* au Mas de l'Hôpital à Cellier du Luc en Ardèche. C'est une passionnée...

« Feutrer la laine, c'est sculpter le vivant... Je pourrais passer ma vie à explorer tous les

possibles qu'offre cette matière vivante. Chaque laine a son expression, le défi est de trouver laquelle. C'est pourquoi j'aime utiliser des laines qui ne sont généralement pas feutrées, comme la BMC ou la Lacaune. C'est un défi exigeant, car certaines laines se mélangent difficilement avec les autres... Tel un dialogue, les fibres répondent aux gestes de la main qui, avec de l'eau et du savon, vont s'entremêler par frictions pour créer le feutre. Cela demande de faire de nombreux essais, de rattraper souvent, de s'adapter à ce qui surprend... » Elle utilise essentiellement la technique dit du « feutre mouillé ». Que ce soit à partir de toison brut non lavée, ou de laine cardée, lavée et démêlée localement à Saugues, elle aime travailler la laine du territoire où elle vit, de producteurs qu'elle connaît. La laine teinte provient de Filatures françaises comme Terrade en Creuse ou Catusse en Aveyron. Son atelier, situé un peu à l'écart du monde, à la frontière entre la Montagne Ardéchoise et la Lozère, lui permettra d'organiser des ateliers et d'y recevoir des groupes. En attendant, elle propose des « ateliers nomades » d'initiation au feutre.

Depuis cet été, Vanessa Pitavy, auto-entrepreneuse, propose de belles réalisations à base de textile. Passionnée de nature et tout naturellement de sa protection, cette jeune femme, originaire de Craponne a exercé de nombreuses activités professionnelles avant d'occuper un poste d'animatrice en maison de retraite. En quittant son emploi, elle a découvert l'univers d'un autre mode de vie en utilisant des choses durables. La création de son auto-entreprise « *Mes P'tites créa, dans mon terrier* » a pour but de proposer des alternatives au jetable. Couturière autodidacte, elle confectionne à partir de tissus originaux des lingettes lavables, sacs à pain, bavoirs, divers sacs... et des objets plus ludiques comme des attrape-rêves agissant comme un filtre, captant les songes envoyés par les esprits, conservant les belles images de la nuit et brûlant les mauvaises visions aux premières lueurs du jour...

En 2018, [Natacha et Romain Ducrocq reprennent une ferme à Montméat](#), un petit village de Bas-en-Basset et créent le *Gaec de la Côte de Bas* et une entreprise baptisée *Mont'bulle*. Ils fabriquent des savons au lait de chèvre : « Anti-eczéma, anti-acné, anti-âge, ce savon extrêmement doux et hydratant s'applique sur la peau et s'utilise pour le corps et le visage. Local et artisanal, le produit cosmétique est directement produit à la ferme ». Ce savon est une combinaison de lait de chèvre, d'huile d'olive et d'huile de coco, saponifié à basse température.



Sous l'enseigne *Douceurs du Lignon*, Cyrille Bernard, artisan chocolatier glacier confiseur du Chambon-sur-Lignon, met en avant son savoir faire et ses savoureuses spécialités : glace au foin, corbeille de nougatine garnis, mixe de sorbets et glaces, cornet à glace maison... Pour vous convaincre s'il en était besoin, voici le commentaire du Bottin Gourmand : « Voilà un talent qui n'a pas fini de surprendre les gourmands. Ce diplômé en pâtisserie, chocolaterie, confiserie est curieux de nature, audacieux et entreprenant. Cyrille Bernard a créé sa boutique dans cette charmante bourgade du Chambon-sur-Lignon. Cet homme à l'écoute

de ses clients fait du sur-mesure : guimauves à l'ancienne 100 % naturelles, caramels tendres aux fruits qui ne collent pas aux dents et vous excitent les papilles... Sa boutique regorge de trésors sucrés, des chocolats aux pâtes de fruits. Un hymne à l'enfance ! »

Céline et Cédric Archer ont créé *La Ferme Archer*, une entreprise familiale située à 800 mètres d'altitude, à Chambeyrac, sur les hauteurs de Polignac. Céline, fonctionnaire, a quitté son emploi, fait une formation agricole et rejoint son mari sur cette exploitation d'une soixantaine d'hectares. Ils ont cherché un moyen de se diversifier, en utilisant les céréales produites pour leurs brebis laitières. Créant un atelier sur place, ils transforment les céréales de leur exploitation en pâtes sèches et en farines. Elles sont conçues de manière artisanale, afin qu'elles puissent conserver leurs valeurs gustatives et nutritionnelles. Ils cultivent blé dur, blé tendre et sarrasin, semés au printemps et récolte en août. Le broyage est réalisé avec une meule en pierre, pour préserver le germe et la saveur. Les pâtes à la sortie de l'extrudeuse sont mises à sécher à basse température pendant 20 heures, afin qu'elles conservent toutes leurs valeurs nutritives. Elles sont en forme de tracteur, de torsades, coquilles, semoule. Cette fabrication artisanale permet de donner à ces pâtes le goût d'antan. L'entreprise produit également plusieurs types de farine : la farine blanche qui est plus raffinée, la semi-complète et la complète. Une nouvelle recette est en cours d'élaboration : des pâtes aromatisées aux champignons. Pour cette fête, vous pouviez déguster sur leur stand de délicieuses crêpes...

Laurent Claude Bernard, fils de la famille Bernard des Cabarets, est devenu à la surprise générale maire de Vals-près-le-Puy. Ce n'est tout compte fait qu'un retour aux sources car ses parents avaient exploité une ferme sur la commune et avant eux le grand-père qui avait été conseiller municipal de nombreuses années. Il

n'était pas là en tant qu'élu bien entendu mais pour montrer ses talents de *potier* devant son tour. De la terre, de l'eau, de l'air et du feu... il tire de petits objets utilitaires et décoratifs.

Marie-Pierre Decolin-Volle a abandonné son emploi de comptable, pour s'adonner à sa passion : la vannerie. Elle a créé *Les BrinsDylles*, sa petite entreprise à Bains, pour fabriquer et vendre ses créations en osier : objets du quotidien, ou décoratifs, tous uniques puisqu'aucun brin n'est identique. Mais laissons-lui la parole : « Repartir de zéro, besoin de changement ou simplement quand le corps dit « stop »... repenser sa vie ! C'est ainsi que *Les BrinsDylles* sont nées, encouragée et soutenue par mon mari, mes 3 enfants et ma famille.

Après de nombreuses années derrière un ordinateur et au milieu de chiffres, changement radical ce sont les brins d'osier que je compte maintenant. Attirée par le travail manuel depuis toujours,... je crois, c'est vers l'osier que ma curiosité m'a menée. Comment on fait un panier ? Une question que je me suis posée longtemps jusqu'au jour où j'ai essayé ! La matière : naturelle, simple et pourtant si variée, de part ses variétés,

ses couleurs, ses textures. Partir de brins, les tresser selon différentes techniques, les guider et l'objet apparaît, c'est magique (presque...aïe les mains) ! J'ai pu me former au sein de l'atelier Archelle, où Emilie transmet avec bienveillance et professionnalisme son savoir et les techniques de tressage, un grand merci ! C'est ainsi que mon petit atelier a ouvert en 2021 sur le plateau, à Bains. C'est ici que de jours en jours les idées, les techniques et les objets de nos anciens se mêlent et poursuivent leur chemin. Fabriquer des objets naturels, recyclables, résistants, et uniques qui se transmettront... Quel plaisir ! »

Jacky Barbut est un sculpteur au talent caché, qui se dissimule dans la tranquillité du quartier des Varennes. Il nous dévoile sa passion pour la sculpture de moulins, de fontaines, de crèches, de fermes. Né à Brioude, il est arrivé en 2008 au Monteil. Sa passion lui est venue vers l'âge de 20 ans, quand il s'est mis à sculpter des cendriers et des sabots en *béton cellulaire*. Ensuite, il s'est perfectionné, en apprenant sur le tas et en réalisant de plus en plus de nouvelles créations. Il s'est spécialisé dans les moulins à vent, les moulins à eau, les fontaines, les crèches de Noël, les maisons, les fermes... Il reproduit également des objets sur demande et à partir de photos. C'est ainsi qu'il a créé la Tour des Anglais, celle de la Clauze à Saugues, Notre-Dame d'Estours... Il réalise ses sculptures sur béton cellulaire adjuvanté de ciment, avec une résine en deux couches, et de l'oxyde de fer pour obtenir les couleurs. Ses œuvres résistent aux intempéries. Il exerce la sculpture en tant qu'amateur.

Voici maintenant de splendides objets en *bois tourné*, des lampes d'ambiance « oursins » et... un troupeau de Noire du Velay... en *feutre*, présenté par Sylvain Charpentier, artisan tourneur sur bois à Solignac-sur-Loire suite à un licenciement. Ce Champenois a choisi la Haute-Loire pour se consacrer à son nouveau métier, sa passion. Il s'initie auprès des Ateliers des Meilleurs ouvriers de France à Saint-Étienne, puis se forme à l'école d'Aiguines dans le Var, fondée par Jean-François Escoulen, référence en matière de tournage sur bois.



Sa spécialité, ce sont les stylos de qualité, tournés dans différentes essences de bois, voire précieux. Il les décline aussi en résine - acrylique, polyester, galalithe, ancêtre de la Bakélite réalisé avec de la caséine de lait. Il réalise aussi des atomiseurs à parfum, des rasoirs, des miroirs, des décorations... Il travaille également sur commande, « tout est possible », répète-t-il. La preuve ces moutons disposés sur une plaque de feutre, des sous-verres en feutre de laine naturelle de Noire du Velay, feutre assemblée à l'eau et au savon, lavable en machine à 40°C dans un sac à lingerie. Faites un petit détour sur son site...



Un autre stand que je n'ai pu identifier présente de belles réalisations en *rondin de bois* de bouleau, de sympathiques lapins ; des champignons en bois mais aussi en *granit*, dans des panières en vannerie ou sur des rondelles de bois, morilles, cèpes bouchons déclinés aussi en porte-clé ; des suspensions de plantes dans des bulles de verre ; des petits tableaux avec des scènes champêtres. Charmant rappel de nos forêts...

Démonstration de chiens de troupeau

Elle se déroule vers l'extension de la stabulation des vaches laitières dans un pré enclos de filets électrifiés et équipé de claies pour constituer un parc. Une dizaine de brebis évoluent manœuvrées par un vif border aux ordres de son maître-chien. Le border est tantôt en mouvement pour rabattre les brebis vers la porte du parc, tantôt immobile aux arrêts attendant un ordre. Le but est de garder le petit troupeau groupé. L'Association Chien de troupeau de la Haute-Loire propose des stages pour former chiens et bergers. Dresser un chien de troupeau est un travail qui demande de la rigueur, de l'assiduité, de la patience et du temps, et ne s'improvise pas. L'association est très active et organise la finale nationale chien de troupeau le 14 août 2022. Après la nationale de 2014 au Mazet-Saint-Voy, c'est au tour de Chaspuzac d'accueillir ce concours. Les concurrents, les premiers des manches qualificatives issus de toutes les régions de France, s'affronteront devant les juges habilités et le grand public. Cet événement sera une véritable fête ouverte à tous avec de nombreuses animations : sauts en parachutes, baptêmes de l'air avec la proximité de l'aérodrome de Loudes ; marché de l'artisanat et des produits fermiers et une exposition de matériels agricoles.



Le retour

Après cette magnifique journée, nous rentrons sur Le Puy en empruntant la petite route du chemin de la Pépinière longeant la 4 voies, passant dessous pour déboucher sur la rue du Château et rejoindre la rue Antoine Valette, un ancien maire, conduisant au rond-point de Taulhac.

A l'an prochain

Voilà une belle 15ème édition réussie de cette fête attachante. Une foule nombreuse était au rendez-vous pour la célébration de notre brebis Noire du Velay.

A l'an prochain en espérant la fin définitive de cette pandémie.

Jean Claude Brunelin



LES SELECTIONNEURS EN 2021

RÉPARTITION DES ADHÉRENTS DE LA SECTION NOIRE DU VELAY

	Sélectionneurs					Utilisateurs				
	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021
Elevages	15	16	18	20	19	4	3	2	2	2
Brebis	6038	5972	6043	6537	6256	1304	856	689	676	494

Georges Philibert à l'EARL de Gorce vend son troupeau de brebis Noire du Velay pour le remplacer par des Lacaunes lait et changer de production avec un nouvel atelier.

François Chapelle souhaite cesser son activité de sélectionneur en restant utilisateur de la race Noire du Velay.

L'effectif global diminue sensiblement de 463 brebis avec un effectif de 6 750, soit une moyenne de 321 femelles par élevage. La section compte 19 sélectionneurs qui détiennent 6 256 brebis, c'est-à-dire 93 % des brebis inscrites à l'organisme de sélection.

ÉVOLUTION DU HARAS DE BÉLIERS DANS LA BASE DE SÉLECTION

Années	Nombre total de béliers	Béliers de croisement	Béliers de race pure			
			Total	ARR/ARR	Hyperprolif L/S	Hyperprolif N/Y
2017	144	49	95	95	15	3
2018	131	49	82	82	9	2
2019	146	55	91	91	11	2
2020	141	49	92	92	9	1
2021	135	45	90	90	6	2

L'effectif de béliers présents dans les troupeaux diminue de 4 %, avec une moyenne d'un bélier pour 47 brebis. 67 % sont de race Noire du Velay dont 100 % proviennent de la station ou du centre d'élevage. 33 % sont de races herbagères dont des Moutons Charollais et Berrichon du Cher, répartis dans 8 élevages. 100 % des béliers de race Noire du Velay sont résistants homozygotes à la tremblante. 8 béliers de race Noire du Velay (9 %) sont porteurs d'un gène d'hyperprolificité.

PERFORMANCES TECHNIQUES 2021 DES BREBIS

	Base de sélection	5 meilleurs élevages
Prolificité brebis	179 %	198 %
Productivité brebis	232 %	277 %
Brebis agnelées 2 fois	30 %	40 %
PAT 30 Valeur Laitière		
Mâles simples brebis	126	133
Mâles doubles brebis	107	114

ÉVOLUTION DES PERFORMANCES TECHNIQUES

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2021	2021
Nombre de sélectionneurs	17	19	17	15	16	18	21	20
Prolificité brebis	175,1	171,1	175,2	174,9	176,6	177,8	175,2	179,2
Productivité brebis	229,9	217,5	230,5	228,3	230,9	232,8	228,2	232,1
Brebis agnelées 2 fois	32%	27%	32%	31%	31%	31,2%	30,2%	29,5%
PAT 30 Valeur Laitière								
Mâles simples brebis	124	120	128	126	128	127	129	126
Femelles simples brebis	115	113	121	118	120	119	122	120
Mâles doubles brebis	103	101	106	103	105	104	107	107
Femelles doubles brebis	97	96	100	97	99	99	102	100

Le taux de prolificité moyen des troupeaux a augmenté de 4 % et le rythme d'agnelage a diminué de 0,7 %, en conséquence la productivité des brebis a progressé de 3,9 %.

- Les effets des gènes d'hyper-prolificité dont les femelles actives sont porteuses, peuvent éventuellement expliquer cette augmentation du taux de prolificité.
- La présence de 3 troupeaux dont les rythmes ne sont pas accélérés, contribue à réduire le nombre de brebis agnelant deux fois au cours d'une campagne.

Les 5 élevages obtenant les meilleurs résultats, tous critères confondus, parviennent à un taux de productivité à la naissance de 177 % en combinant un taux de prolificité supérieur de 21 % à la moyenne et un rythme d'agnelage 10 % plus élevé.

Le PAT 30 des agneaux a baissé de 0,3 kg pour les mâles simples et 0,2 kg pour les doubles.

Cependant, les élevages les plus performants obtiennent des PAT 30 de 0,7 kg supplémentaires par rapport à la moyenne. L'effort de sélection sur la valeur laitière des brebis semble donc efficace.

QUALIFICATIONS GÉNÉTIQUES

Seuils de qualification

Les objectifs de la race sont axés principalement sur une amélioration de la valeur laitière des brebis. L'index de synthèse permet ainsi de qualifier des brebis avec des index prolificité plus faibles, si l'index valeur laitière est élevé.

Les seuils de qualification prennent en compte le coefficient de détermination pour obtenir une meilleure fiabilité de leurs valeurs.

Les mères à béliers et les mères à agnelles sont destinées en priorité au renouvellement de la base de sélection.

Les mères de réserve produisent des agnelles pour la diffusion.

RENOUVELLEMENT DE LA BASE DE SÉLECTION

Évolution du fonctionnement du Centre d'Élevage

Centre d'élevage	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'élevages fournisseurs	11	10	14	14	14	15	11	13	16	15
Nombre de béliers entrés	67	66	79	69	77	78	74	75	76	79
Origine maternelle Mère à Béliers %	66%	55%	76%	59%	64%	64%	73%	76%	78%	66%
Mère à Agnelles ou de Réserve %	34%	36%	24%	41%	36%	36%	27%	24%	22%	34%
Origine paternelle Bélier déclaré %	100%	100%	100%	100%	100%	100%	73%	80%	42%	29%
Bélier assigné %							27%	17%	55%	70%
Bélier inconnu %								3%	3%	1%
Nombre de béliers diffusés	45	53	54	54	58	55	44	56	56	65
Béliers réformés et morts %	33%	20%	32%	22%	25%	29%	40%	25%	26%	15%

Le centre d'élevage fournit des béliers issus de brebis qualifiées, un tiers de mères à béliers et deux tiers mères à agnelles ou mères de réserve. Il assure ainsi une sélection sur la valeur laitière et la prolificité par la diffusion des béliers sélectionnés. Les index moyens des mères des béliers étaient de 100 en prolificité et 109 en valeur laitière.

La sélection génétique sur la résistance à la tremblante exige que tous les béliers soient génotypés résistants homozygotes (ARR/ARR) pour intégrer le centre d'élevage. Il a fallu génotyper 65 agneaux candidats au centre d'élevage et 38 autres ont été triés avec un génotype prédit arr/arr. Cela représente 103 analyses pour 77 agneaux intégrés, soit 1,34 par mâle sélectionné.

Les béliers entrés ont systématiquement une paternité connue. Ceci est indispensable pour gérer la variabilité génétique au sein de la race.

- 29 % sont issus d'une déclaration de lutte en paternité avec un seul bélier, mais un bélier a été assigné à un autre père que celui déclaré.
- 71 % nés sans père connu ont eu une assignation de paternité avec un bélier du troupeau naisseur et 1 mâle n'a pu être assigné avec un père connu.

Le prix d'achat est fixé à partir du poids à l'entrée au centre d'élevage valorisé au prix de 3,50 euros par Kg, auquel s'ajoute une plus-value génétique de 32 euros pour les fils de MB, 25 euros pour ceux de MA et 15 € pour ceux de MR. La moyenne de la bande était 41,7 kg à 104 jours, avec une plus-value de 29 €, pour un montant de 174,8 € réglés aux sélectionneurs.

84 % des béliers entrés au centre d'élevage ont été diffusés pour la reproduction (65), dont 54 % dans la base de sélection (35). Les ventes de béliers ont augmenté de 20 % par rapport à 2020. Les utilisateurs de la race ayant acheté des béliers proviennent pour 74 % de la Haute-Loire, mais aussi d'autres départements (Rhône, Savoie, Haute-Savoie, Creuse, Meurthe-et-Moselle, Yvelines, Corse). 5 béliers ont également été exportés en Belgique et en Arménie. Les béliers du centre d'élevage ont été attribués au prix moyen de 492 €.

La pression de sélection exercée sur les critères phénotypiques et sanitaires se traduit par 15 % de taux de réforme, soit 11 béliers vendus pour la boucherie et une perte.

Le fichier des béliers utilisés permet d'organiser les ventes de reproducteurs et d'orienter les choix des éleveurs en fonction des origines disponibles et compatibles avec leurs élevages.

Évolution du renouvellement en femelles

Origines maternelles	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Mères à Béliers %	35	28	36	39	46	45	46	46
Mères à Agnelles %	37	39	33	31	28	30	32	30
Mères de réserve %	22	26	24	24	21	21	18	21
Mères non qualifiées %	5	7	7	6	5	4	4	3

Répartition des agnelles conservées par les sélectionneurs

18 sélectionneurs ont conservé 1 241 agnelles de renouvellement, soit 69 par élevage.

FEDATEST assure son renouvellement par l'achat de 80 agnelles auprès du GAEC des Cabarets.

P. Bayle a acheté 35 agnelles à P. Chatain pour l'agrandissement de son troupeau.

Le taux de renouvellement dans les élevages sélectionneurs est donc de 22 % de l'effectif adulte.

27 % des agnelles ont une paternité connue grâce aux déclarations de luttés, en baisse par rapport aux 31 % de 2020.

Mais les assignations de parenté permettent de retrouver les ascendants paternels de 65 % des futures reproductrices. La connaissance de cette ascendance est primordiale pour la gestion de la variabilité génétique.

46 % des agnelles sont filles de mères à béliers, avec des variations selon les élevages de 4 à 80 % et 29 % sont filles de mères à agnelles avec des écarts de 11 à 49 %.

Les agnelles issues de mères de réserve ou de brebis non qualifiées en génétique représentent encore 25 % du renouvellement (3 à 68%).

Les agnelles de renouvellement élevées sous la mère ont un PAT30 moyen de 110 (113 en 2020), pour un mode d'élevage moyen de 1,64 agneau par brebis.

Le mode de naissance moyen est 1,96 agneau par brebis pour ces agnelles conservées (1,88 en 2020), soit 22 % nées simples, 62 % doubles, 14 % triples et 2 % quadruples ou quintuples.

Les index moyens des mères sont 101 en prolificité et 105 en valeur laitière pour un ISAM de 103.

Agnelles	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Présentées	1 833	2 334	2 746	2 751	2 827	2 533	2 763	2 693	2 968	3124
Conservées dans les élevages	832	1 183	1 389	1 443	1 706	1 157	1 272	1 288	1 322	1241
Diffusées pour la reproduction	1 001	1 151	1 357	1 312	1 121	1 376	1 490	1 405	1 646	1883

La diffusion d'agnelles de cette campagne a augmenté de 14 % par rapport à 2020 avec 1 883 agnelles vendues par 18 sélectionneurs. 45 éleveurs ont acheté au moins 9 agnelles (33 en 2020), soit une moyenne de 40 par acquéreur. Il faut rajouter la vente de 52 agnelles réparties en 16 lots n'excédant pas 6 chaque fois.

Cela représente 1 agnelle vendue pour 3,3 brebis en sélection (1 pour 3,8 en 2020).

Ces ventes étaient destinées à des éleveurs de la région (Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Allier, Ardèche, Ain, Loire, Rhône, Savoie) mais aussi du sud (Lozère, Dordogne, Haute-Garonne, Aude, Corse), de l'ouest (Loire-Atlantique, Maine-et-Loire), de l'est (Saône-et-Loire, Moselle, Meuse, Haut-Rhin) et du centre (Seine-et-Marne, Yvelines), soit une vingtaine de départements hors Haute-Loire.

- ✓ 21 acheteurs ont acquis 939 agnelles pour créer un troupeau ou augmenter leur effectif dans la race.
- ✓ 18 éleveurs ont acheté 555 agnelles pour intégrer une nouvelle race dans leur cheptel.
- ✓ 6 éleveurs utilisateurs pour la pratique du croisement ont intégré 337 agnelles pour assurer le renouvellement de leur troupeau.

Un programme financé par la région AURA permet à 13 élevages de bénéficier d'un contrat d'engagement triennal. Ils peuvent ainsi améliorer le potentiel de leur troupeau par l'acquisition d'agnelles subventionnées pour gagner en efficacité et répondre aux besoins du marché.

G. Philibert a vendu une grande partie de son troupeau de brebis pour le remplacer par des Lacaunes laitières, soit 305 brebis auprès de 9 acheteurs différents. Une trentaine de brebis provenant d'autres élevages ont aussi été diffusées.

90 % des ventes d'agnelles sont réalisées dans le cadre de la SAS ROM avec une participation de 3 € par femelle pour les acheteurs. Le prix de vente des agnelles s'établit ainsi :

- Prix de base : poids des agnelles tarifié à 3,6 € par kg. Au-delà, des frais de vieillissement de 0,50 € par jour sont facturés.
- Plus-value génétique selon la qualification de la mère :
 - mère à béliers : 32 €
 - mère à agnelles : 25 €
 - mère de réserve : 15 €
- Frais de participation des utilisateurs à la base de sélection de 2,10 € par agnelle.

GENOTYPAGE

TREMBLANTE

Un programme national de sélection génétique sur la résistance à la tremblante a été mis en place à l'automne 2001. A partir de 2002, les agnelles de renouvellement chez les sélectionneurs ont été génotypées afin de sélectionner celles résistantes. Ces analyses ont permis de déduire des génotypes partiels ou complets de leurs mères.

Ces actions ont pour but de :

- éliminer l'allèle VRQ
- fournir aux éleveurs des béliers résistants : ARR/ARR
- saturer la base de sélection en animaux résistants : homozygotes ARR/ARR et hétérozygotes ARR/ARQ.

La gestion de la tremblante au sein de la race nécessite la sélection des reproducteurs génotypés résistants et permet leur diffusion avec une qualification sanitaire vis à vis de la tremblante.

Les agneaux au potentiel génétique suffisant pour intégrer le centre d'élevage à l'automne sont tous génotypés, afin de retenir uniquement ceux possédant deux allèles de résistance à la tremblante.

Les agnelles destinées au renouvellement de la base de sélection sont génotypées pour la résistance à la tremblante dans le cadre du programme d'assignation de parenté.

Bilan des génotypages tremblante 2021

	ARR/ARR 806	ARR/ARQ 79	ARR/VRQ 8
103 mâles	83,5 %	16,5 %	0 %
790 femelles	91 %	8 %	1 %
893 reproducteurs	90 %	9 %	1 %

HYPER PROLIFICITE

La génomique permet de repérer des individus porteurs d'un gène d'hyper ovulation pouvant engendrer de l'hyper prolificité pour :

- Augmenter le nombre moyen d'agneaux nés par portée
- Limiter la fréquence des tailles de portées supérieures à 2

Le programme de financement régional Div'agri permet de génotyper les géniteurs de la base de sélection pour repérer les reproducteurs porteurs des mutations Lacaune (FecL) et BMP15 (FecXN), responsables de l'hyper ovulation des femelles porteuses. Les analyses sont effectuées par Aveyron Labo. L'équipe de chercheurs de l'INRA de Toulouse complète les recherches qui ne sont pas réalisées dans ce cadre-là.

Le programme OVIGEN mis en place en 2021 est une plateforme génétique ovine qui permettra d'intégrer les résultats des génotypages dans les logiciels de gestion des ovins allaitants.

Les 90 béliers adultes présents dans les élevages en 2021 ont tous un génotype connu concernant les gènes d'hyperovulation. 6 béliers sont porteurs de la mutation FecL (7 %) et 2 de la mutation FecXN (2 %), dont un possède les 2 gènes.

La proportion d'agnelles porteuses de la mutation du gène FecL diminue de 6 % en 2021 par rapport à 2020 et de 13 % en comparaison de 2017.

La mutation FecXN portée sur le chromosome X régresse également de 8 % en un an et de 17 % depuis 2018.

Les béliers du centre d'élevage de la campagne 2021 ont tous été génotypés pour connaître leur statut concernant l'hyper ovulation. Dans la bande, 9 béliers (12 %) étaient porteurs du FeCL et 10 (13 %) porteurs du FecXN sur le chromosome X. Parmi ces béliers hyperprolifériques, 13 ont été diffusés dans des élevages mais un seul dans la base de sélection.

Les jeunes reproducteurs de la bande 2022 ont également été génotypés pour identifier ceux porteurs d'un gène d'hyper-ovulation. Leur fréquence a augmenté de 3 %, pour le FeCL (13 béliers au lieu de 9 en 2021) et de 7 % pour le FecXN (17 béliers pour 10 en 2021). Parmi ceux-ci, 3 béliers possédaient les 2 mutations.

13 éleveurs ont fourni des béliers avec des gènes d'hyper-ovulation.

ASSIGNATION DE FILIATION

L'assignation de filiation est un moyen pour déterminer les parents (inconnus) d'un individu en comparant son ADN avec celui de ses parents potentiels. Elle est effectuée à l'aide de marqueurs génétiques, comme le contrôle de filiation, mais n'a pas le même objectif :

- Le contrôle de filiation vérifie que les parents déclarés d'un individu sont les parents génétiques
 - L'assignation retrouve les parents d'un individu parmi une liste de parents possibles : identifier le père d'un agneau parmi un ensemble de mâles utilisés dans un même lot de lutte.
- L'assignation permet d'affecter un père lorsqu'il n'est pas connu. Il est assigné quand il est déterminé sur les marqueurs et non assigné si aucun père n'est affectable grâce aux marqueurs. L'assignation est associée au contrôle de filiation lorsque le père déclaré est incompatible. Si le père proposé est incompatible et qu'aucun des autres béliers génotypés ne convient, la parenté est non assignée. Par contre, si un autre des béliers est déterminé sur marqueurs comme étant le père, la parenté est donc assignée sous le terme de faux assigné.

Le financement régional affecté à l'assignation de parenté permet d'aider à rechercher les pères de toutes les agnelles de renouvellement de la base de sélection et de tous les mâles rentrés au centre d'élevage. Un contrôle de filiation est aussi réalisé pour tous les béliers dont le père est déclaré. Les analyses sont assurées par Aveyron Labo.

- 22 mâles dont les pères déclarés ont été validés (29%)
- 54 mâles sans paternité déclarée ont été assignés à un bélier du troupeau (70%)
- 1 mâle sans paternité déclarée n'a pas pu être assigné à un autre bélier

Les agnelles nées sans paternité déclarée au cours de la campagne 2021 ont été génotypées afin de connaître leurs pères. Leur nombre est stable et concerne 812 analyses réalisées et 24 en attente de résultat, pour 829 agnelles en 2020.

- 801 ont été assignées à un bélier de leur troupeau d'origine, soit 99 % parmi celles analysées.
- 7 n'ont pas pu être assignées à un bélier déclaré parmi leurs pères potentiels, soit 1 % des agnelles.
- 4 prélèvements sanguins n'ont pas pu être analysés, soit à peine 1 %.

Parmi les 84 mâles de la bande 2022 contrôlés :

- 18 avaient un père déclaré qui a été validé (21%)
- 1 avait un père déclaré qui n'a pas pu être confirmé
- 2 avaient un père déclaré qui a été invalidé et ils ont donc été assignés à un autre père
- 63 soit 75 % du total n'avaient pas de paternité connue et ont été assignés

ELECTRONISATION

19 éleveurs utilisent un logiciel de gestion de troupeau dont 17 sont munis d'un lecteur de boucles électroniques.

PROMOTION

La **pandémie de Covid** n'a pas permis le déroulement du Salon de l'Agriculture ni de la Fête printanière de la Neira.

Tech'Ovin, le salon national du mouton, s'est tenu à Bellac les 8 et 9 septembre. La 1ère édition avait eu lieu en 1999, au cœur du premier bassin de production d'ovin viande français. Ce salon comprend de nombreux exposants : races ovines viande et rustiques, matériel d'élevage...

Différents pôles techniques permettent d'appréhender l'ensemble de la production ovine : Avenir (démarche d'installation de A à Z); Chien de troupeau; De l'herbe au revenu (autonomie fourragère et optimisation du pâturage); Équipement et matériel d'élevage; Génétique et races; Lai; Laine et tonte; Travail; Viande ovine et sa valorisation; Village connecté avec toutes les nouvelles technologies. Des conférences variées complètent la partition. François Tahon de Rom Sélection intervenait sur le thème « Les races rustiques apportent une solution face aux changements climatiques. »

La 3ème édition du colloque de la **Semaine Européenne des Races locales de Massif (SERAM)** s'est déroulée dans le massif des Vosges du 20 au 22 septembre 2021, à Colmar. Les membres du Collectif ont choisi de mettre en avant l'agriculture de massif et les leviers de sa pérennisation pour répondre aux grands enjeux sociétaux. L'objectif du colloque était de croiser les regards de différents experts scientifiques et professionnels, en France et en Europe, sur l'agriculture de massif et les facteurs de changements actuels en s'intéressant plus particulièrement à l'évolution : des pratiques des acteurs ; de l'économie des systèmes d'élevages et des filières ; et des politiques publiques de soutien et de développement.

Pour développer ces sujets, trois principales thématiques étaient proposées : Changement climatique, évolutions des ressources naturelles et des systèmes d'élevage et de culture dans les massifs; Économie de l'agriculture de massif et places des filières de production sur le territoire; Politiques agricoles, innovations et leviers pour la pérennisation de l'agriculture de massif.

Installé au centre de la France, berceau mondial des plus grandes races à viande bovines, le **Sommet de l'Élevage**, du 4 au 7 octobre, est une vitrine exceptionnelle de l'élevage français. Présentations animales, concours, innovations techniques, rencontres d'affaires, animations professionnelles et conférences au cœur de l'actualité agricole sont chaque année au rendez-vous du salon de l'élevage. Le Sommet de l'Élevage accueille la fine fleur de l'élevage français et européen : 750 bovins viande, 550 bovins lait, 400 ovins et 300 équins, animaux minutieusement sélectionnés qui défileront et animeront les halls dédiés. De nombreux concours, nationaux (Aubrac, à l'honneur cette année, Simmental chez les laitières, Rava chez les ovins) ou interrégionaux, présentations animales, ventes aux enchères, démonstrations... viendront également rythmer les 4 jours du salon. Ce grand rendez-vous de l'élevage attire près de 5000 visiteurs étrangers originaires de 90 pays. Les visiteurs internationaux ont la possibilité de participer à des visites d'exploitations et de sites agro-industriels organisées pendant le Sommet.

A la veille d'une année présidentielle, ce rendez-vous est aussi plus que jamais politique. Alors que la loi Egalim pour une meilleure rémunération des agriculteurs ne tient toujours pas ses promesses et qu'un nouveau texte doit être adopté d'ici la fin du mois, le ministre de l'agriculture, Julien Denormandie est présent ce mardi matin pour l'ouverture.

Didier Cathalan

Baptiste Marcet



Voici un enfant d'Allègre honoré par un monument, entre la mairie et l'école primaire, et par un beau bronze sur sa tombe au cimetière d'Allègre où il a été inhumé en 1964.

Né au Puy le 21 octobre 1883, orphelin dès sa petite enfance, Baptiste Marcet fut élevé à Allègre par un oncle. Marcel Saby nous dit qu'il fut un bon élève de l'instituteur Pierre Fournier.

Son oncle, de modeste condition, ne peut lui offrir des études plus approfondies. Il sera donc apprenti maréchal-ferrant, d'abord à Allègre puis à Saint-Etienne.

Il n'oublie pas de se cultiver et « monte » à Paris où il côtoie les syndicalistes. Il y rencontre un autre Vellave, Pierre Monatte, syndicaliste révolutionnaire né en 1881 à Monlet, commune voisine d'Allègre, qui fondera La Vie Ouvrière et mourra à Paris en 1960.

Le Pays sort de la guerre de 14-18. Les mutilés sont nombreux. Leur destin, dans les hôpitaux, dans les services chirurgicaux ou psychiatriques est proche de la misère. La souffrance physique, le chaos mental sont décuplés par le manque d'hygiène et la faim.

Il est sensibilisé au triste sort des blessés de guerre, et à celui des mutilés du travail, en ayant lui-même été victime. Il entre au secrétariat du dispensaire syndical de Saint-Etienne.

En 1921 il est du nombre des cofondateurs de la Fédération Nationale des Mutilés du Travail (FNMT), à Saint-Etienne. Adeptes de la non-violence, Baptiste Marcet fait voter des lois au bénéfice des mutilés du travail.

Le régime de Vichy prend de nombreuses mesures adoucissant la condition des mutilés, peut-être pour masquer la perversité des orientations de Laval, peut-être parce que son chef a vécu la « grande guerre ».

Le N° 43 de la revue « Le Mutilé du Travail : 1921-1971, 50 ans d'action et de solidarité » publié en 1971 par la FNMT, « La Grande Histoire des Français sous l'Occupation », de Jean Amouroux (10 tomes chez Laffont de 1988 à 1993), et les magnifiques travaux de Pascal Doriguzzi, Vosgien, docteur en sciences politiques et juriste, lui-même handicapé, lèvent un peu le voile sur l'activité de Baptiste Marcet sous le régime de Vichy.

En juin 1940, Baptiste Marcet est secrétaire de la Fédération Nationale des Mutilés du Travail. En décembre il est arrêté par la police de Vichy et interné au camp de Saint Germain-Les-Belles, dans la Haute-Vienne. Il sera libéré grâce à la pression des membres de la FNMT, par le Ministre du Travail du gouvernement de Vichy (Belin). La

Libération venue, et l'épuration en marche, Baptiste Marcet sera quelques temps soupçonné de collaboration avec Pierre LAVAL, puis blanchi de ces soupçons.

Homme désintéressé, c'est par solidarité avec les malheureuses victimes qu'il aura fait voter de nombreuses lois, et si le hasard de la naissance l'a placé aux affaires en cette période-là, il ne peut lui être reproché aucune collusion avec Laval.

On précisera qu'à côté des blessés des Tranchées de 14-18, Baptiste Marcet appellera la France à étendre sa solidarité aux infirmes du Travail, aux aveugles, aux sourds-muets et aux victimes des épidémies de poliomyélite. Les médecins d'alors sont dans une grande impuissance, et les victimes sont sans ressources pour vivre dignement.

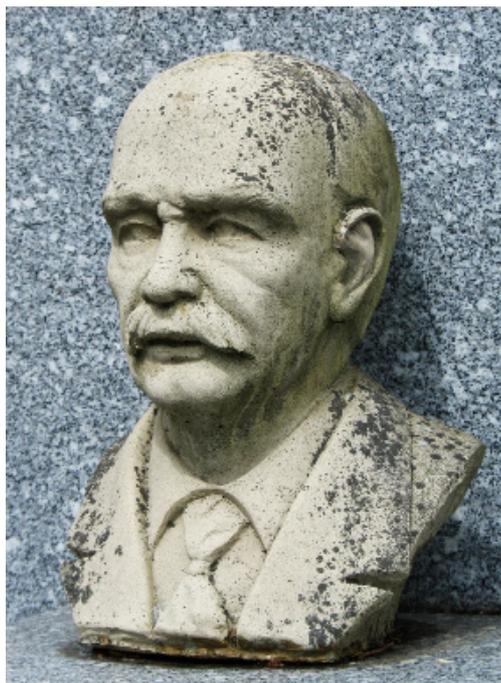
En 1956 il est décoré Chevalier de la Légion d'Honneur.

Il meurt à Allègre le 10 Mai 1964 et est inhumé au cimetière d'Allègre. Marcel Saby nous dit que 3000 personnes, dont des Mutilés du Travail parfois venus de fort loin, ont assisté à ses obsèques.

A Allègre, son monument a été inauguré en 1967. Son nom est donné à une rue à St Etienne en 1966, au Puy en 1967 et à Allègre en 1974, ainsi qu'à de nombreuses écoles et autres établissements.

Le 10 Mai était fort justement commémoré...

La FNMT est devenue la « Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés » (FNATH).



Gilbert Duflos 2010.

Les dénominations des 1000 premiers GAEC en Haute-Loire

Les noms d'arbres

du	TILLEUL	73	1975	<p>La répartition des surfaces de HL est significative de l'importance des bois :</p> <p>SAU : 233 000 ha FORETS : 186 299 ha</p> <p>De plus chaque maison ou ferme est fière de son ou de ses arbres.</p> <p>C'est pourquoi nous trouvons 43 gaec qui portent un nom d'arbres. Surprise avec 12 fruitiers des classiques aux plus rares (Merisiers, Sorbiers, Oliviers, Prunus...) Aucun n'en tire une ressource.</p> <p>Les résineux classiques sont dans la proximité de 6 gaec</p> <p>Les bois de menuiserie ou de charpente pourraient provenir de 10 gaec.</p> <p>Les ornementaux (Thuyas, Charmilles, Youkas ,Elfes ,Bois-Joli...) ont été qualifiants pour 8 gaec. Certains ne sont connus que par les intéressés !</p> <p>Enfin feuilles ou fleurs exploitables pour les tisanes ou cuisines sont là (Tilleul, Lauriers ,Acaccias, Sureaux) sur 5 gaec (Tilleul repris deux fois suite à une erreur de fichier administratif). 2 sont génériques (Sylva et Arbre).</p> <p>Ce choix des arbres se fait tout au long de la période et il y aura encore des réserves !</p>	
du	FRENE	82	1975		
des	CHENES	121	1977		
des	SAPINS	126	1977		
des	PEUPLIERS	144	1978		
des	CERISIERS	176	1979		
des	SEQUOIAS	193	1980		
des	MELEZES	199	1980		
du	POMMIER	211	1980		
du	CEDRE	220	1981		
de l'	HOLME	256	1982		
de	CHASTAGNIER	260	2003		
du	TILLEUL	283	1983		
des	NOYERS	305	1984		
du	CYPRES	306	1984		
des	ORMEAUX	309	1984		
des	THUYAS	317	1984		
des	SAULES	348	1985		
du	PIN	363	1986		
de	SYLVA	369	1986		
des	SORBIERS	380	1987		
de la	MARRONNIERE	392	1987		
des	NOISETIERS	394	1987		
des	ACACIAS	400	1988		
des	LAURIERS	405	1988		
du	FAYARD	412	1988		
des	CHARMILLES	419	1989		
des	BOULEAUX	457	1989		
des	PLATANES	562	1992		
de l'	ORME	573	1993		
des	YOUKAS	593	1994		
des	SUREAUX	594	1994		
des	MERISIERS	606	1994		
des	MIRABELLES	655	1995		
du	BOIS-JOLI	665	1996		
des	TROENES	681	1996		
du	SECOYA	730	1998		
des	PRUNUS	735	1998		
des	CHARMES	769	1999		
de la	CERISAIE	776	1999		
des	OLIVIERS	825	2001		
des	ELFES	883	2003		
de l'	ARBRE	912	2003		
	43 ARBRES soit 4,3 %				43

Les dénominations des 1000 premiers GAEC en Haute-Loire

Les noms de végétaux

Préfixe	DENOMINATIONS	CDA		COMMENTAIRES	Nombre GAEC
		N°	ANNEE		
de la	VIGNE	113	1976	<p>L'agriculture repose aussi sur le végétal qui peut être agrémenté par la beauté des fleurs de diverses variétés ou espèces.</p> <p>61 gaec font référence aux végétaux.</p> <p>16, les plus nombreux ont repéré les fleurs des champs dont on peut se féliciter qu'elles aient résisté aux pesticides (Bleuets, Coquelicots, Fleurs Sauvages, Narcisses, Jonquilles)</p> <p>D'autres sont ramassées pour des fêtes (Reines Marguerites, Muguet, Violette...)</p> <p>Les plantes de décoration souvent entretenues par les épouses ,décorent les cours de ferme dans 8 gaec (Glycines, Lys, Rosiers, Hortensias et même Orchidées...)</p> <p>Les fourrages n'ont pas été oubliés, 5 gaec (Trèfle, Froment Vif, Esparcette et bien entendu la Cistre fleuron des Etables pour produire le Fin Gras).</p> <p>Même si les ramasseurs sont réticents à divulguer leurs espaces secrets, 4 gaec font mention des champignons de leur « secteur »(Cèpes, Morilles, Girolles, Mousserons...)</p> <p>Les agriculteurs luttent contre les adventices, pourtant 8 gaec vont les Mentionner (Fougères, Chardons, Roseaux, Liseron, Ajoncs, Joncs..)</p> <p>Les arbustes sauvages ou de décoration constituent des points de repères pour 9 gaec (Houx, Buis, Aubépines, Lilas, Jasmin ou Mimosas-flore très locale !)</p>	
des	ROSIERS	140	1978		
des	JONQUILLES	159	1978		
du	ROSEAU	169	1978		
du	MUGUET	210	1980		
des	GENETS D'OR	219	1981		
des	AJONCS	235	1982		
des	IRIS	248	1982		
des	PAQUERETTES	255	1982		
des	PERCE-NEIGE	285	1983		
du	LIERRE	298	1984		
des	AUBEPINES	324	1984		
des	LILAS	335	1985		
des	EGLANTINES	351	1985		
des	MYOSOTIS	366	1986		
des	BLEUETS	420	1989		
de la	VIOLETTE	434	1989		
des	NARCISSES	445	1989		
de la	BRUYERE	455	1989		
des	MYRTILLES	481	1990		
des	FOUGERES	498	1990		
des	BOUTONS D'OR	501	1990		
des	PRUNELLES	509	1990		
des	CEPES	524	1991		
des	COLCHIQUES	549	1992		
des	AIRELLES	556	1992		
des	GLYCINES	567	1992		
des	HORTENSIAS	574	1993		
des	MURIERS	578	1993		
des	PIVOINES	598	1994		
des	MIMOSAS	615	1995		
de la	GENTIANE	643	1995		
des	MOUSSERONS	663	1996		
des	PRIMEVERES	664	1996		
des	FRAMBOISIERS	671	1996		
du	JASMIN	691	1996		
du	SERPOLET	696	1997		
de	TROIS CERISES	698	1997		
du	TREFLE	713	1997		
les	COQUELICOTS	733	1998		
du	HOUX	757	1998		
des	VERGERS	770	1999		
des	PERVENCHES	793	2000		

des	CHARDONS	796	2000	<p>5 gac peuvent cueillir des petits fruits sauvages mais sans en vivre (Myrtilles, Airelles, Framboisiers, Prunelle, Cerises).</p> <p>Tandis que 3 gac vont pouvoir cuisiner ou liquorer avec des herbes de leur territoire (Verveine, Gentiane, Serpolet).</p> <p>2 sont génériques sans fruits (les Vergers et la Vigne)</p> <p>La Vigne est l'intruse car il ne s'agit pas d'une source de raisin mais de la Vigne Vierge grimpeant sur la maison d'habitation !</p>	
du	LISERON	799	2000		
des	LYS	801	2000		
de la	CISTRE	821	2001		
des	GIROLLES	840	2002		
des	CAMPANULES	842	2002		
de la	VERVEINE	868	2003		
des	CYTISES	891	2003		
des	PERLETTES	901	2003		
des	REINES MARGUERITES	915	2003		
des	FLEURS SAUVAGES	944	2004		
des	JONCS	950	2005		
des	ORCHIDEES	955	2005		
du	FROMENT VIF	979	2006		
des	GLYCINES BLEUES	990	2006		
des	MORILLES	994	2006		
du	BUIS	997	2006		
l'	ESPARCETTE	999	2006		
	61 PLANTES et FLEURS soit 6,1 %				
Les	noms d'animaux				
du	ROITELET	90	1976	<p>Les animaux ont été plus délaissés que les plantes avec diverses Catégories pour un total de 43.</p> <p>Les oiseaux sont de loin les favoris avec 14 gac (Roitelet, Passereaux, Alouettes, Colombes, Geai, Pivert, Vanneaux, Coucou, Pinsons, Fauvettes...)</p> <p>Ce sont des espèces courantes dont le chant emplit les campagnes.</p> <p>4 espèces protégées ont été choisies (Chouette, Hulotte, Circaète, Epervier).</p> <p>Les associés chasseurs ont retenu leurs gibiers avec 7 gac (Perdrix, Palombes, Chevreuils, Sangliers, Marcassins, Lièvre et 1 de plus avec une race de chien Fox)</p> <p>Les pêcheurs sont plus discrets avec 3 citations (dont 2 batraciens Reinettes, Chante-Ronne et le Saumon).</p> <p>Les insectes partout présents ne sont pas objets d'attention avec 4 gac</p>	
des	PASSEREAUX	105	1976		
des	PINSONS	145	1978		
des	ALLOUETTES	192	1980		
des	COLOMBES	238	1982		
de	CHANTE-OISEAU	345	1985		
du	GEAI	354	1986		
des	SANGLIERS	372	1986		
du	KANGOUROU	388	1987		
des	PAPILLONS	409	1988		
du	HERON	425	1989		
du	PIVERT	428	1989		
des	FAUVETTES	432	1989		
du	FOX	433	1989		
de la	CHOUETTE	470	1990		
des	PERDRIX	513	1991		
des	VANNEAUX	515	1991		
des	MARMOTTES	526	1991		
des	TOURTERELLES	529	1991		
des	BISONS	537	1991		
des	CIGOGNES	545	1992		
de la	HULOTTE	566	1992		
des	PALOMBES	575	1993		
des	GRILLONS	603	1994		

du	CHANTE-RONNE	626	1995	(Papillons, Grillons, Coccinelles, Libellules) 10 gac valorisent des espèces plus exotiques (Marmottes, Bisons récemment réintroduites en HL, Mouettes, Héron, Cigogne qui apprécient les fruits des étangs, encore plus surprenant avec Paons, Ecureuils, Cygnes, Lions et Kangourou peu rencontré sur nos contrées ! Plusieurs espèces d'animaux très présentes sur les exploitations n'ont pas marqué leur territoire : pas de chevaux, pas de porcs, pas de volailles, peu de vaches. Les productions compléteront cette liste.	
du	LIEVRE	672	1996		
des	RAINETTES	685	1996		
du	COUCOU	697	1997		
des	BERGERONNETTES	700	1997		
du	ROITELET	708	1997		
des	CYGNES	727	1997		
des	COCCINELLES	742	1998		
des	CHEVREUILS	745	1998		
des	MOUETTES	764	1999		
des	CIRCAETES	806	2000		
des	LIBELLULES	823	2001		
des	MARCASSINS	850	2002		
du	SAUMON	852	2002		
des	LIONS	878	2003		
de l'	EPERVIER	886	2003		
des	ECUREUILS	927	2004		
la	PIE DU BEAU	937	2004		
des	PAONS	954	2005		
	43 ANIMAUX soit 4,3 %				43
Les	noms « affiches	ou		commerciaux ou productions »	
de	FRAIS-LAIT	74	1975	Le nom du gac va devenir une affiche pour la vente directe ou pour l'accueil d'activités touristiques 56 gac visent cette optique commerciale. Les producteurs de fromages ont vite saisi « la perche ». En premier lieu Artisou ! Notamment pour les fromages de pays avec la référence au « bleu » 15 producteurs de vaches ont combiné leurs fromages et une image locale (Flocons du Mézenc, Grand Bleu, Meygalous, Roch-Bleu, Or Bleu, Bleu du Lac...), d'autres sont plus vastes (Fleurines, Ficelous, Ferme Laitière des Granges...) 7 chevriers n'ont pas été en reste car cette production s'est développée à partir des années 1980. Les noms choisis ne laissent pas de doute (Cabrette, Chevrette, Blancs	
de la	PEPINIERE DU VELAY (1er)	122	1977		
de la	CABRETTE	327	1984		
de la	FLEURIERE YSSINGELAISE	370	1986		
de la	TARINE	385	1987		
des	FAVIERES	393	1987		
de l'	ARTISOU	410	1988		
des	BERGERS	413	1988		
du	SAFARI	486	1990		
des	LIMOGES	528	1991		
du	CLAPOU	532	1991		
des	CLOCHETTES	536	1991		
de la	SOULEIE	544	1992		
de la	FROMAGETTE	550	1992		
du	PLEIN AIR	555	1992		
du	LAVANDIN	571	1993		
	LOU BECOU	600	1994		
du	LACAUNAIS	605	1994		
	PORAUBENNES	617	1995		
des	MILLE ET UNE FLEURS	622	1995		
du	COQDOR	625	1995		
de la	CHEVRETTE	628	1995		

des	PEPINIERES DU VELAY	633	1995	<p>Chardons , Chabrirous...) D'autres laissent la place à l'imagination (Bergers, Clochettes, Lou Souchou)</p> <p>Les ovins caractérisent 4 gaec (2Laines (Lacaunais, Pastorale, Brebillons)</p> <p>Les horticulteurs et pépiniéristes (5 répartis sur le département) sont clairement identifiés (Pépinière du Velay 2 fois, Fleurs et Plants du Brivadois, Mille et une Fleurs, Fleurière Yssingelaise).</p> <p>Les cultures engendrent peu de noms 5 proviennent d'ateliers secondaires (Lavandin, Trifoles, Baies Sauvages, Douces Saveurs, Favières, chacun reconnaîtra le végétal en cause).</p> <p>2 gaec facilement reconnaissables produisent du miel avec des signes distinctifs pour leurs pots.</p> <p>2 ont une production porcine (Plein Air, Poraubennes).</p> <p>5 (éleveurs bovins mettent à l'honneur leur race (Tarine, Limoges, Charolaise, Aubrac, Abondances) mais pas les 2 grandes laitières de HL.</p> <p>L'aviculture (volailles et lapins) est une grande orientation de 5 gaec avec des appellations originales (Lou Becou, Poulap, Coqdor, Clapou, Souleie).</p> <p>Enfin 6 propositions pour un tourisme divers (Equestre, Pains, Chasse, Gite, Rotsa...)</p>	
des	BLANCS CHARDONS	638	1995		
des	BREBILLONS	654	1995		
des	CHABRIROUS	674	1996		
du	POULAP	703	1997		
des	GOURMANDOUX	707	1997		
des	FLEURINES	709	1997		
des	TRIFOLÉS	728	1998		
aux	DOUCES SAVEURS	731	1998		
les	MEYGALOUS	741	1998		
le	HARAS DE L'HERMET	752	1998		
du	BRIN D'AUVERGNE	755	1998		
du	GRAND BLEU	765	1999		
de l'	OR BLEU	774	1999		
les	BAIES SAUVAGES	775	1999		
des	SAVEURS LAITIÈRES	792	1999		
la	PASTORALE	805	2000		
le	BLEU DU LAC	808	2000		
des	FLOCONS DU MEZENC	809	2000		
la	FERME LAITIÈRE DES GRANGES	833	2001		
les	FLEURS-PLANTS DU BRIVADOIS	835	2002		
	LOU SOUCHOU	858	2002		
	RO TSA de ZARE	843	2002		
des	ABONDANCES	873	2003		
la	CHAROLAISE	900	2003		
des	AUBRAC	903	2003		
du	BON ACCUEIL	922	2004		
des	FICELOUS	933	2004		
des	2 LAINES	934	2004		
des	FLORINS D'OR	951	2005		
les	RUCHERS des VOLCANS D'AUVERGNE	956	2005		
de la	GRAINE AUX PANIERS	962	2005		
	ROCH-BLEU	971	2005		
	NOIR D'ABEILLES	987	2006		
	56 PRODUCTIONS soit 5,6 %				56
Les	noms	des		fondateurs	
	GRIMAULT	5	1968	<p>Nous avons vu en préambule qu'une dénomination propre au gaec était conseillée mais non obligatoire.</p> <p>Dans le cas où les identités sont Similaires, cela peut porter à</p>	
des	BOUDOUX	31	1973		
	MARTEL	46	1973		
de	JEANDU	64	1974		
des	BADIOUX	337	1985		
des	BEAUFs	359	1986		

des	IMBERTS	417	1988	<p>confusion des patrimoines. Cela pose aussi question lors d'un changement d'associé (retrait ou entrée). Malgré ces risques 12 gaec ont pris le nom de leurs fondateurs. Souvent justifié pour une présentation d'animaux à des concours.</p> <p>Le premier (le N°5) rassemblait des frères angevins qui avaient migré en Haute-Loire. Le gaec devenait alors un outil pour se faire connaître. Par la suite ils devront modifier leur dénomination pour intégrer de nouveaux associés. 17 gaec ont trouvé une astuce pour éviter la confusion directe en faisant un montage avec leurs noms ou prénoms (Pem, Fav, Minival, Valaur, Jemali, Imberts, Chamvix, Trois J, Moniel, Jo Jp, Befira), voire un lien de parenté Beaufs!) 3 ont fait un jeu de mots (Fontaine Montagne, Prédemagne, Avon). 11 gaec ont fait preuve d'humour en choisissant le sobriquet des associés (Ooustapillet, Badioux, Boudoux, Jeandu, Marys, Calards, Garitou, Pato, Chastelous, Maralat. Ceux qui maîtrisent le patois traduiront Pountudeire qui exige l'accent à l'oral et l'attention à l'écrit ! Nous saluons 4 gaec qui mettent en évidence les femmes (Martines, Blandines, Demoiselle, Laurences) sans liens formels entre les prénoms des associées ou épouses !</p>	
	POUNTIUDEIRE	464	1990		
	AVON	469	1990		
des	MARYS	475	1990		
de	CHAMVIX	512	1990		
des	TROIS J	582	1993		
des	CALARDS	591	1994		
	ELEVAGE CALVET	596	1994		
	BEFIRA	627	1995		
	PREDEMAGNE	630	1995		
	GLM	634	1995		
	PEGON FRERES	649	1995		
	MONIEL	692	1996		
	JO JP	694	1997		
de l'	OUSTAPILLET	701	1997		
	QUAYREL	705	1997		
	FAV	716	1997		
du	PEM	726	1997		
des	BLANDINES	753	1998		
du	GARITOU	760	1998		
	MINIVAL	790	1999		
	PATO	798	2000		
des	MARTINES	819	2001		
du	TRIO	829	2001		
de	VALAUR	830	2001		
	ELEVAGE JAMMES	848	2002		
du	BRIN DES OLIVIER	865	2002		
	GIBERT	869	2003		
	JEMALI	871	2003		
de la	FONTAINE MONTAGNE	888	2003		
	JULIEN	894	2003		
les	CHASTELOUS	895	2003		
de	MARALAT	911	2004		
les	GRAIES	916	2003		
	ACHARD	928	2004		
du	PCHE	930	2004		
du	DEMOISELLES	932	2004		
	GAILLARD	961	2005		
	ELEVAGE GENEST	963	2005		
des	LAURENCES	974	2005		
	FERME CHAPUIS	980	2006		
	43 IDENTITES des ASSOCIES 4,3 %				47

(à suivre...)

Bernard Gauthier

RACINES¹

L'ancien canton d'Auzon compte 12 communes.

Auzon tirerait son nom de la rivière affluent de l'Allier. Auzon (ou Alzon ou Auxon) issu du radical latin *alix* (aix) désignerait un cours d'eau (cf Arzon). Au XIe, le village se nomme Alzon. Faut-il aussi y voir le radical gaulois *Al* qui présenterait un rapport avec l'eau, comme pour Allagnon et Allier ? Les deux explications ne se contrarient pas.

Agnat ne montre aucune originalité : le suffixe *at* (ou *ac*) caractérise toujours une villa gallo-romaine, celle d'Annius. Les bâtiments s'élèvent près d'un point d'eau au milieu du *fundus*, vaste exploitation d'un seul tenant, consacrée aux cultures de céréales et à l'élevage bovin, ovin et porcin. La maison du maître (*dominus*), avec les étables, les granges et remises, les ateliers (forge, menuiserie) est le cœur du pouvoir local. Esclaves et affranchis constituent la main-d'œuvre logée dans des *casae* (maisonnettes). L'ensemble constitue un village, à l'origine des bourgs actuels. L'essaimage de la population avec extension de la surface cultivée (ou *ager*) donne naissance aux hameaux.

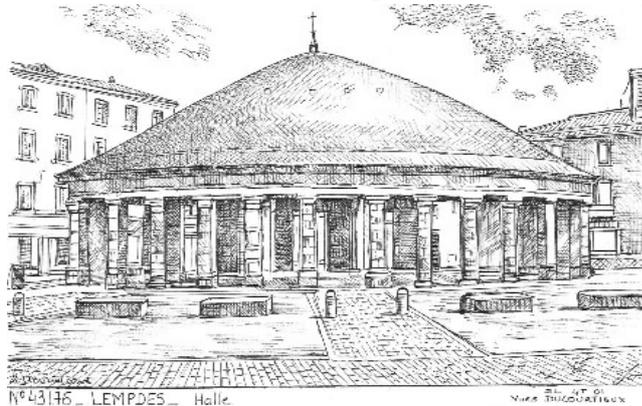


Azerat correspond à l'ancienne villa de Acerius ou Aserieus selon un processus bien connu. Cependant, certains y voient un dérivé du latin *acer*, érable. Les deux explications se complètent.

Champagnac² le Vieux hérite d'une villa gallo-romaine. Le radical *champ* et le suffixe *ac* ne laissent aucune équivoque, au sujet d'un certain Campanius. Le Vieux est ajouté en 1958. Pourquoi ? Pour qualifier une activité déjà déclinante ? Plutôt pour se référer à un manuscrit de 1300 qui mentionne Champanhaca lo Velh (occitan), suivi de Campanhacus Vetus (purisme latin) ? L'existence de ce bourg est donc ancienne.

Chassignoles pourrait provenir de Calcinaliacum, encore une villa. Le nom aurait évolué pour donner Caucinogolo au Xie s., puis Chassagollas (XIVe s.). Ces graphies laissent à penser que leur origine s'est perdue au cours d'un millénaire. Malgré les apparences, Chassignoles diffère de Chassignes, dérivé du gaulois *cassanos* (chêne).

Frugères³ les Mines se distingue de Frugères le Pin par l'ancienne exploitation de houille. Quant à Frugères, il serait possible que le terme corresponde à un ancien domaine. Des textes (XIIIe s.) citent Frutgeriae et Frutgerarium : les terres de Frutger. Un Germain ? Un Goth ? Ou un Franc du IVe, Ve, VIe s. au début des invasions qui mettent fin à l'empire romain, donc à l'Antiquité ? Suite à une crise de la natalité, la population baissant, il est fait appel à la main-d'œuvre étrangère (déjà) pour les travaux pénibles comme défricher de nouvelles terres. Même les légions recrutent des Barbares qui, parfois, laissent passer les arrivants plutôt que garder les frontières. Sans adopter pour autant les thèses nationalistes de l'immigration zéro, des leçons



peuvent être tirées d'une histoire qui semble se répéter quoiqu'en des circonstances nouvelles auxquelles il faut faire face, non pour les refuser mais pour les dominer quand elles s'imposent malgré nous. Qui eût cru que la topologie évoque des questions politiques ?

Lempdes sur Allagnon aurait une origine gauloise : *lindanum* (terre des eaux stagnantes). Le terme évoque d'anciens marécages avec dépôt d'alluvions à la confluence de l'Allagnon et de l'Allier. Le lieu s'appelle Lendano au IXe s. Sur Allagnon (radical *Al*, cours d'eau) est ajouté seulement en 1996, sans doute pour ne pas confondre avec Lempdes dans le Puy-de-

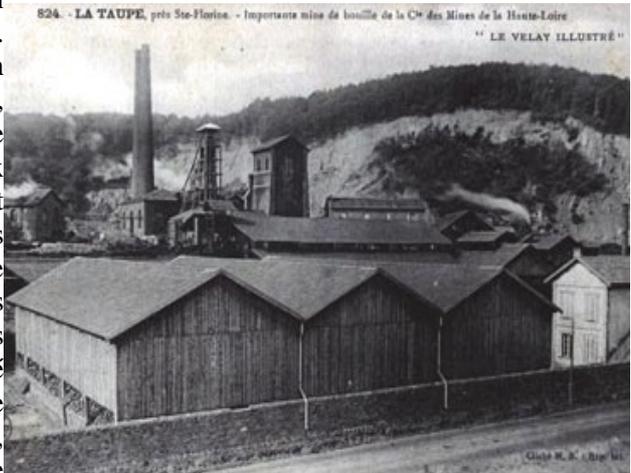
1- Jean-Marie Cassagne. Mariola Korsak. Les noms de lieux de la HL. Editions Sud Ouest 2006

2- ndlr : selon Jean Arzac pourrait aussi représenter le latin *campania*, les champs, la plaine, plaine cultivée dérivé de *campus*, d'où provient le languedocien *campagno*, campagne, champs. Jean Arzac. Toponymie du Velay. Les Cahiers de la Haute-Loire. Le Puy en Velay. 1991

3- ndlr : pour Fruges (St Pal-de-Mons) Jean Arzac suggère de penser au latin *fructosa*, sous-entendu *terra*, terre fructueuse, productive, bien que certains proposent le contraire : de *frucia* du bas latin *frauces*, terre inculte !!! Ibid.

Dôme.

Sainte Florine, « rebaptisée » Fleurine le Charbon par les Montagnards, recourt à la protection d'une Auvergnate du IV^e s. D'une beauté à damner un saint, poursuivie par les avances d'un seigneur païen, terrifiée à la perspective de subir les violences d'un soudard, elle se jette dans le vide pour lui échapper. Triste destinée. Non, pas si vite, le merveilleux s'en mêle et s'empare de la légende. Des anges interviennent, l'interceptent dans sa chute et l'emportent dans la vallée de la Couze où elle enseigne la foi chrétienne aux paysans naturellement païens. Mais le féodal épris et tenace la retrouve. Florine refuse ses avances machistes et préfère subir le martyre en 375. Il existe une autre version qui met en scène les envahisseurs, ici des Alamans, avec leur lot de violences soldatesques menaçant les femmes. Les viols constituent une banalité dans de telles situations. Fleurine s'enfuit, poursuivie par une escouade de guerriers, grimpe sur un rocher, s'élance et franchit la vallée d'un seul bond, sans le



secours des anges, exploite merveilleusement remarquable. Mais, les Alamans finissent par la rejoindre et la tuent sans autre forme de procès. Cette deuxième version a le mérite d'accuser des étrangers, des sauvages, plutôt que des autochtones, évidemment peu civilisés. Les mentalités ont-elles beaucoup changé ?

Saint-Hilaire se recommande d'un évêque de Poitiers (IV^e s.) qui prêche contre l'hérésie arienne des Wisigoths, occupants de l'Auvergne, du Poitou, de l'Aquitaine et qui nient la nature divine du Christ. L'empereur le condamne à l'exil en Phrygie (Turquie). De retour, il accomplit divers miracles. Poète, écrivain, orateur, il est « le Rhône de l'éloquence latine ». Au XIII^e s. le lieu s'appelle Saint Hilaire sur Auzon. En 1793, plus de Saint évidemment, mais le Mont Hilaire désigne la commune créée en 1790 ! Saint Hilaire est rétabli dans ses droits et son église. Sur Auzon apparaît inutile : pas de confusion possible en Haute-Loire.

Saint Vert se range-t-il très tôt parmi les défenseurs de l'écologie ? Toujours est-il que Sanctus Verus, peu connu, est l'évêque du premier diocèse de Vienne et donc de la Gaule. La commune s'appelle Vert les Eaux (tautologie!) durant la période révolutionnaire qui associe l'eau et la verdure. Plus écolo que moi, tu meurs !

Vezezoux figure dans les textes médiévaux sous l'appellation Villa Vezedonum, Villa Vezedoni, ce qui correspond en plus à une ancienne fortification contrôlant le passage que constitue la vallée de l'Allier. *Dunum*, en gaulois, désigne un lieu fortifié, établi sur une hauteur et protégeant un village essentiellement de commerçants possédant des serfs ou même des esclaves pour travailler le terroir environnant. Le radical *Ve*z (ou *ves*, *ver*, *vis*) se rapporterait aux eaux courantes d'une rivière. Vesoul, Verdun, Vistule, Varsovie possèdent une origine semblable. *Dunum* aurait donné Dunières et... le très british town.

Vergongheon, selon une première thèse, serait fondée par les Burgondes. La corruption de leur nom aurait donné celui de leur colonie. Originaires de la Baltique, les Burgondes s'établissent en Pologne (vallée de la Vistule), puis en Allemagne (vallée du Rhin) et enfin en Gaule (vallées de la Saône et du Rhône) au Ve s. Leur royaume, la Burgondie, du plateau de Langres à la Provence devient le duché de Bourgogne, plus réduit (comme la région Bourgogne). Un manuscrit du XIII^e s. mentionne la Villa de Burgondione, ce qui peut convenir à cette première thèse. Est-ce suffisant pour installer des Burgondes en Auvergne chez les Wisigoths et autres Gaulois ? Tous les autres documents médiévaux donnent d'autres graphies : Vergumici (XI^e s.), Vergungo (XI^e s.), Vergonio (XIII^e s.) et Vergonjo (XIV^e s.), cette dernière proche phonétiquement du XXI^e s. ! Des étymologistes pensent que la villa peut dériver, quant à son nom, de Verecundianum⁴ (pas évident tout de même), le domaine primitif d'un propriétaire gallo-romain, Verescemnius. Donc, il s'agirait d'une colonie romaine plutôt que burgonde, le suffixe *anum* étant l'équivalent de *acum*. Dans ce cas, nous évoluons dans un territoire linguistique plus familier et plus vraisemblable. L'intérêt de la réflexion toponymique, c'est d'émettre des hypothèses raisonnées crédibles qui peuvent en contredire d'autres.

4- ndlr : En Velay, Jean Arzac indique le même procédé pour Vergonges, un village de Saint Jean de Nay. Ce procédé est rare en Velay. Il s'agirait de gentilices en *-ius* pris adjectivement, sous-entendant *fundus*, domaine, au masculin et *villa*, ferme, au féminin. Ainsi Vergonges, mansus de Vergonguis 1432, Vergonges 1469, dériveraient du nom du propriétaire gallo-romain Verecundius. Ibid.

L'ancien canton de Blesle comporte 8 communes.

Autrac ouvre la série avec la villa gallo-romaine d'Altirius. Certains topologistes lui préfèrent le germain Althare. Cela ne signifie pas que rien n'existe avant la dite villa. Faute de documents écrits d'origine gauloise, il est difficile de décrire l'organisation agricole en Gaule avant l'arrivée des Romains. Les cultures de céréales



et l'élevage sont plutôt florissants. La Gaule, territoire plutôt riche, nourrit quelques dix millions d'habitants, ce qui la classe au premier rang européen. Sur le plan technique, les Gaulois connaissent la charrue (plus performante que l'araire), la moissonneuse, la charcuterie (saucisse, pâté, jambon), le tonneau (pour conserver et transporter le vin et la bière), la poterie, le travail des métaux (fer) et le tissage. Tous ces avancées sont connues à partir de fouilles archéologiques qui, cependant, ne renseignent pas sur tout.

Blesle se situe au confluent de deux cours d'eau. Il est supposé que le suffixe *ble*, de sens inconnu, peut avoir un rapport avec l'eau, ce que l'on rencontre ailleurs avec Blaise, Blaiseron,

Blasson. Au XIe s., dans le cartulaire de Sauxillanges, l'endroit apparaît sous le vocable de Blasille, une certaine analogie avec le nom actuel (a devient e, i et l disparaissent) après quelques transformations graphiques opérées par les copistes.

Chambezon n'a rien de commun avec un champ. Le toponyme se décompose en deux termes gaulois *cambo-dunum* (courbe-fortresse). Le village, dès l'Antiquité, sert à surveiller la navigation sur l'Allier (transport de matériaux de construction : bois, peut-être du sable, des pierres, des tuiles) et aussi la voie terrestre le long de l'Allagnon qui permet de communiquer de la Basse Auvergne vers la Haute Auvergne et au-delà.

Espalem, comme Espaly⁵, dérive du celtique *spal* ou du latin *spelunca* (grotte). Le cartulaire de Brioude (Xe s.) recense Espelenco. Un manuscrit (XVe s.) parle de Espaleing qui, depuis a abouti sur la graphie actuelle, la diphtongue eing devenant *em*.

Léotoing, également un patronyme, peut avoir conservé la mémoire de Luitwin, propriétaire gaulois ou wisigoth, ou franc d'un domaine agricole. Sans preuve irréfutable. Un manuscrit (XIIIe s.) mentionne le lieu sous le nom de Lauthoin, graphie intermédiaire entre Luitwin et Leotoing.

Lorlanges correspond à la villa de Lucernanicus. Le cartulaire de Brioude (IXe s.) parle clairement de la villa Luzernanicus. Le nom devient Luzernanges (XIe s.), puis Lurlange (XIVe s.), sous la plume d'un copiste fantaisiste et pressé.

Saint Etienne sur Blesle a choisi comme saint patron Stephanos (couronné en grec), diacre, prédicateur à Jérusalem, victime de



l'hostilité de la population après la crucifixion du Christ. La Révolution, faisant table rase de tout ce passé honni à cause des abus fiscaux de l'Eglise et parfois par l'inconduite de ses clercs, appelle la commune Mont Etienne sur Blesle. La préposition sur signifie-t-elle que le village s'élève plus haut en amont que Blesle ou que le cours d'eau proche s'appelle la Blesle ?

Torsiac ne souffre d'aucun mystère. La villa Torcciacum (ou Tortiacum) occupe le cœur d'un terroir exploité par Torccius, gros propriétaire gallo-romain. L'évolution classique a conduit à une seigneurie, une paroisse, une commune et qui adhère à une communauté au NO du département dont la majorité des édiles a refusé la fusion avec le Brivadois.

Quelle est la meilleure structure : les vastes communautés comme celle du Puy-en-Velay ou celle de Langeac ou les communautés à taille humaine, plus réduites. La réponse sera apportée par l'usage et la personnalité des élus, notamment des présidents.

Auzon et Blesle constituent à la fois une communauté et une circonscription électorale pour désigner le binôme qui siège au Conseil départemental.

Roger Chaleil

5- ndlr : En Velay, Jean Arzac évoque pour Espaly la base préceltique *spal-*, falaise. Espalede 990, Spalatum 1088, ces formes anciennes ramènent à un prototype Spalate qu'on ne peut s'emoêcher de rapprocher de Spalato en Damatie (latin Spalatum), suffixe *-ate*. Ibid.

LE BIEN-VIVRE

Daniel Vignes nous confie des poèmes de son père Elisée, sur le thème du bien-vivre. Entendons par là le goût, l'art d'une vie sagement et plaisamment menée. De grands écrivains l'ont évoqué : le bien-vivre et les jouissances domestiques de Mme de Staël (De l'Allemagne, 1810) ou la jovialité des instincts et du bien-vivre (Mounier, Traité du caractère, 1946). Point n'est besoin d'entrer en littérature pour partager ces plaisirs simples, il suffit de parcourir nos provinces. Elisée Vignes qui a vécu bien des épreuves, nous fait ressouvenir de ses coutumes cévenoles si proches des nôtres : le marché campagnard véritable vitrine de nos terroirs, le pain de boulanger craquant et croustillant, et couronnement du tout le repas paysan !

LE MARCHÉ

La tradition des marchés s'est heureusement maintenue dans la plupart de nos villes et bourgades. Ils animent nos centres-villes parfois moribonds. Le marché est une vitrine de nos terroirs : légumes, viandes, charcuteries, fromages, œufs, champignons... mais aussi des régions voisines pour le poisson et les fruits du Sud. C'est une orgie de senteurs et de couleurs rehaussées par les bouquets flamboyants des fleuristes. Les marchands de vêtements sont aussi présents avec du moderne et du plus ancien que l'on ne trouve que là. La brocante se fait discrète sous une allée d'arbres. Et le chaud accent des « Marchés de Provence » chers à Gilbert Bécaud !! Les emplettes terminées, le plaisir suprême : retrouver les amis pour déguster un café voire un petit blanc accompagné de quelques charcuteries... Il est où le bonheur ?



Par la diversité de ses présentations
Dans cette odeur vivante des produits des Cévennes,
Le marché établi deux fois dans la semaine
Apporte dans la ville la grande animation.

Dans le brouhaha né des contacts humains,
Que l'on soit acheteur, flâneur, simple curieux,
L'on va examinant l'offre, le prix, les lieux
D'où viennent les objets que l'on tient dans la main.

On y trouve de tout pour tous, aux besoins du chaland
Et suivant les saisons, le temps et les récoltes,
Le geste du vendeur qui va, qui virevolte,
Vous fera acheter par son air nonchalant !

Il y a les légumes, le produit automnal
Le fromage de chèvre, les noix et les châtaignes,
Et la charcuterie où la viande qui saigne
Voisine au saucisson, au pâté familial.

L'outillage usuel, les œufs, l'épicerie ;
Il y a les vendeurs d'étoffes ou de fleurs,
Les cèpes un peu chers, les menus brocanteurs
Dont les colifichets se vendent en série.

Plus loin, c'est sur l'étal l'odeur de la marée
Dans les fruits de la mer, les écailles brillantes
Les coquillages épars, l'exposition savante,
Sur la glace pilée dont on les a parés.

Et par-dessus cela, sous les platanes sombres
Il y a, préludant aux longues discussions,
La joie de rencontrer, surpris dans un coin
d'ombre
Les amis retrouvés avec exclamations.

Elisée Vignes

LE PAIN

Le pain, aliment de bien des civilisations depuis la nuit des temps est très présent dans nos expressions, signe de son importance jadis. Les riches mangeaient du pain blanc de froment et les pauvres du pain noir de seigle et de farine grossière. L'amélioration des conditions de vie permit un pain « égalitaire » cuit au four banal ou particulier. Le jour de cuisson était jour de fête, tant ce pain frais était croustillant. Car il fallait le faire durer et il perdait bien de sa saveur. Des boulangers fiers de leur métier cuisent encore du pain comme jadis et non dans des ateliers aseptisés et mécanisés produisant des pains insipides malgré des appellations prometteuses.

Qu'il était bon le pain de nos jeunes années,
Cette miche dorée à l'odeur croustillante
Qu'on sortait du fournil à la lueur ardente

Eclairant d'un reflet toute la maisonnée !

Lorsqu'on le saisissait, avides, encore chaud
Notre appétit d'enfant qu'aiguise la poussière
Nous faisait arracher une croûte légère
Qu'on croquait dans la rue, c'était notre gâteau !



Aujourd'hui c'est un pain insipide, friable
A la mie de caoutchouc qui trône sur la table
Et dont le goût amer rebute la saveur

Où est-il donc ce pain que pétrissait la peine,
Ce bon pain d'autrefois cuit au bon feu de chêne
Dont le doux souvenir embaume encore nos
cœurs ?

Elisée Vignes

GASTRONOMIE CEVENOLE

Voilà le marché fait et le pain frais dans la huche. Il est temps de passer à table. Point de cuisiniers étoilés dans la cuisine mais une ménagère avisée et des recettes rustiques de famille à base de produits de pays cévenol : charcuterie, cèpes, pélardon, miel... le tout arrosé du Clinton familial et pour finir, après le café, une liqueur maison.

Je voudrais dans un mas où l'on a mis la table
Convier ces gourmets qui, férus d'alchimie
Trouvent que la cuisine moderne est délectable
Avec ses colorants ou ses grains de chimie.

Sans s'en tenir aux us des données culinaires
On leur présentera dans des plats savoureux ;
La soupe paysanne où la pomme de terre
Mélange sa saveur aux lardons onctueux

Un fricandeu « bourru » rissolé dans la braise
Un saucisson à l'ail, sain, dur, délicieux
Une omelette aux cèpes ; le tout pour mettre à
l'aise
Arrosé de « Clinton » notre vin précieux

Un « Pélardon » moelleux fait de pur lait de chèvre

Patiemment affiné suivant la tradition ;
Et puis avant le fruit qui parfume les lèvres
Ce miel d'ambre doré, produit de la région.

Suite au café brûlant qui répand son arôme,
Cette liqueur subtile, suave au goût discret
Fait de baies des champs, qu'on cueille et
qu'on consomme,
Macérées dans l'alcool de son rite secret.

Elisée Vignes

Notes :

Le Clinton est un cépage américain hybride naturel noir, également appelé « Zéphyrin ». Généralement, il est associé aux Cévennes. En France, son vin a été prohibé en 1935 accusés de rendre fou les consommateurs, mais en fait pour une raison de politique viticole. Le vin produit par ce cépage était faiblement alcoolisé, à boire très jeune car il se conservait mal. Souvent léger, légèrement pétillant, les anciens le buvaient en ajoutant sucre ou limonade. Il servait aussi à faire chabrot, en versant une petite quantité de vin dans son assiette de soupe. Il a quasiment disparu mais des Cévenols essaient de redynamiser la culture de ce cépage.

(...) On boit, pour finir, un verre de Clinton. C'est le pauvre vin de ceux qui n'ont pas de vignes, pas besoin de lui sacrifier une bonne barre à flanc de montagne, on la laissera pour la luzerne ou le jardin, le Clinton se débrouillera toujours, c'est de la vigne haute, pauvre, robuste et rebutante. Pauvre au point d'être interdite, du raisin hors-la-loi, un vrai cévenol (...) La loi interdit de faire du vin avec ce raisin, nos mairies ont reçu des instructions pour l'arrachage de ces treilles. Le misérable qui assassine son Clinton reçoit une prime, de l'argent du gouvernement (...)

Jean-Pierre Chabrol, *Les Rebelles*
Le **pélardon** est un petit fromage au lait cru de chèvre de la région du Languedoc protégé par une AOC en 2000 et une AOP en 2001. Un naturaliste, l'abbé Boissier de Sauvages, le mentionne en 1756 dans son *Dictionnaire languedocien-français* : Le *péraldou* (ou *péraldon*) est décrit comme étant un « petit fromage rond & plat qu'on fait dans les Cévennes & auquel on donne un goût piquant & poivré en le frottant ou en le lavant avec de la viorne à feuilles étroites ». En 1785, dans une nouvelle édition, il précise l'étymologie du *péraldon*, ce « petit fromage de lait de chèvre sec & piquant, propre aux Cévennes », qui dériverait, en raison de son goût piquant, du mot *pebre*, le poivre. Frédéric Mistral décrit le *pelardou* (ou *pelaudoun*, *peraudou*, *peraldou*, *pelaudou*, ou bien encore *pelalhou*) comme « petit fromage rond, de lait de chèvre, d'un goût sec et piquant, et propre aux Cévennes ».

Cet autre texte d'Yvette Maurin, est extrait « Du Rififi au Paradis » paru en 2007, illustré par Gilles Boiron, aux Editions de la Montmarie à Olliergues (63).

Bien évidemment, ne voyez dans cette satire aucune allusion à la situation politique présente ! L'ouvrage est paru en mars 2007 et donc, avec les délais de correction et d'impression, l'histoire a été rédigée bien avant ! Notre fameux M. n'est donc ni Emmanuel Macron, ni Jean Luc Mélenchon ni Marine Le Pen ! Vous remarquerez quand même au passage les prénoms très « paradisiaques » de nos actuels politiques : Emmanuel « Dieu est avec nous » ; Jean et Luc, deux évangélistes ; Marine, prénom d'usage dérivé de ses noms de baptême Marion, de Marie, la mère de Jésus et Anne, la mère de Marie. De là à leur donner le Bon Dieu sans confession, il n'y a qu'un pas... que nous ne franchirons pas...

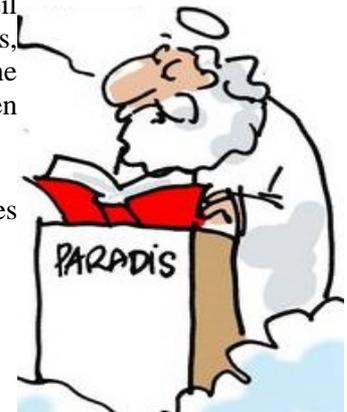
Au fil du temps, le portrait-robot de l'homme politique varie peu : arrogance, mépris des électeurs, tromperie, malhonnêteté, cupidité, appât du gain, ivresse du pouvoir... le trait est sans doute forcé mais explique peut-être le désintérêt des Français pour la politique en général et les élections en particulier.

Vous reconnaîtrez le style d'Yvette Maurin et sa familiarité avec Dieu, son état-major et ses institutions post-mortem.

L'homme politique

Ce jour-là, saint Pierre confortablement installé dans son fauteuil, son Grand Livre ouvert devant lui, semblait attendre. C'était son rôle, me direz-vous, de guetter l'arrivée de ceux d'en bas, de consulter le Livre et de les orienter vers une des trois Portes. Seulement, il avait au fond de l'œil une lueur malicieuse teintée d'un soupçon de vieille rancune. Que voulez-vous, la sainteté n'est jamais parfaite ! L'attente ne fut pas longue ; un énergumène surgit devant le saint, visiblement très excité et mécontent. Il interpella le gardien d'une voix peu amène :

- Qu'est-ce que je fous ici ?
- Tu es aux portes du ciel en attendant que je voie où t'envoyer, selon tes fautes ou tes mérites.
- Autrement dit, je suis mort ?
- - Tout ce qu'il y a de plus mort ! Enfin, ton corps terrestre, pas ton âme.
- Je ne veux pas être mort.
- Alors, ça, ce n'est pas de mon ressort, c'est le Patron qui décide.
- Appelez-moi votre Patron. - Dieu ? L'appeler ? On ne le dérange pas pour une vétille !
- Une vétille ? Alors que moi je suis mort contre ma volonté ?
- Tu sais, il y en a très peu qui décident de mourir de leur propre chef ! Il faut qu'ils soient vraiment à bout de souffrance ou de désespoir.
- Je me moque des autres, c'est de moi que je vous parle.
- Ça, j'avais compris !
- Il faut me ressusciter.
- Ben voyons !
- Enfin, si vous ne voulez pas déranger Dieu, appelez Jésus, son Fils. Il pourra faire le boulot. Si je me souviens de ce que raconte l'Eglise, il a bien rendu la vie à son ami Lazare ?
- Certes, mais il y a bien longtemps de ça !
- Vous croyez qu'il a perdu la main ?
- Non, mais Lazare était son ami.
- Tout s'achète, même l'amitié. Je suis disposé à payer ce qu'il faudra.



A ce moment de la conversation, Pierre dut faire un énorme effort pour ne pas perdre son calme. Il fallait être un saint pour ne pas exploser. D'une voix dangereusement douce, il interrogea :

- Mais enfin, pourquoi veux-tu absolument retourner sur terre ? Le Divin Séjour est un endroit plutôt agréable... enfin si tu as le droit d'y entrer.
- Pourquoi ? interrogea l'arrivant qui avait manifestement zappé sur la deuxième partie de la phrase. Vous me demandez pourquoi ? Ce n'est pourtant pas difficile à comprendre !
- ??

- Ma parole, vous êtes idiot ou vous ne vous tenez pas au courant de l'actualité !
- Pierre était décidément un vrai saint, il n'explosa pas !
- L'autre reprit d'une voix condescendante :
- Ne me dites pas que vous ne m'avez pas reconnu !
- Tous les médias de France et de Navarre ne parlent que de moi.
- Le saint se fit violence, et réussit à regarder le client d'un air interrogateur.
- Mon pauvre ami, il faudrait vous tenir un peu plus au courant des événements importants de la terre.

Enfin, je suis M., vous savez bien, M. le grand politique. Lorsque j'ai quitté la terre, j'étais à deux doigts de devenir Président de la République.

- Non ?
- Si ! Nous sommes vendredi, le vote a lieu dimanche, je suis certain de l'emporter.
- Certain ?
- Tout à fait certain. Je ne veux pas me vanter mais j'ai fait une campagne parfaite. J'ai promis aux ouvriers de diminuer les heures de travail et d'augmenter les salaires. Naturellement, j'ai promis aux patrons d'augmenter les heures de travail des employés tout en diminuant leurs salaires. C'est de bonne guerre, non ?



- Et ils t'ont tous cru ?
- Enfin, mon cher, plus le mensonge est gros, plus on le prend au sérieux, à condition qu'il soit bien enrobé.
- Bien enrobé ?

- Il faut vraiment tout vous expliquer ! Durant mes études à l'ENA, j'ai appris à déguiser avec tellement d'art le mensonge et la tromperie que c'est un jeu d'enfant de convaincre les électeurs de tout et de son contraire.

- Vos concurrents ont fait leurs études dans la même école, si je ne me trompe pas ?
- La plupart, oui !
- Donc, ils reconnaissent vos...magouilles, si j'ose dire ? Ils ne dévoilent pas vos manœuvres aux électeurs ?
- Non, puisqu'ils utilisent les mêmes. Nous avons un code de déontologie : ne jamais dénoncer nos semblables.
- Dans ces conditions, vous avez tous les mêmes chances de gagner ?
- Pas du tout : la palme ou plutôt la Présidence revient au meilleur menteur.
- Et si, par hasard, un adversaire regimbe et menacé de vendre la mèche ?
- Nous lui promettons que si nous sommes élus, nous lui confierons un ministère juteux. Naturellement, nous avons aussi une caisse noire. Je suppose que vous savez ce que c'est ?

- Je ne suis pas idiot, tout de même !
- Donc, si la promesse d'un poste de ministre ne suffit pas à convaincre, nous piochons dans la caisse noire afin de faire un petit cadeau au récalcitrant.
- Ah bon ! Un petit cadeau ? Par exemple ?
- La nature du présent varie en fonction de l'importance du bonhomme et de ses goûts.



- Mais encore ?
- Voyons, que je me souvienne de ceux que j'ai reçus... En sachant que ma voix avait une grande importance. Donc, une villa sur la Riviera; un appartement de cinq cents mètres carrés dans le seizième, à Paris; un yacht. C'est à peu près tout, les autres n'étaient que des broutilles.
- Des broutilles ?

M. marmotta, méprisant :

- Il faut tout vous expliquer, décidément.

Il soupira, s'assit sur la chaise qui faisant face au bureau de saint Pierre, posa négligemment ses pieds sur le bureau. Pierre sentait la moutarde lui monter au nez, mais il se contenta encore. M., avant de daigner éclairer la lanterne du saint, sortit un cigare de sa poche et fit mine de l'allumer. Sèchement, le Gardien le

rappela à l'ordre :

- Ici, il est interdit de fumer, c'est une loi du Paradis. Tu n'as pas vu la pancarte derrière moi ?
- Bien sûr que si, je ne suis pas myope ! Mais tout le monde sait, mon cher ami, que les hommes politiques font les lois à l'usage du peuple, eux ne sont pas tenus de les appliquer !
- Ici, si ! rétorqua sèchement Pierre.

M. rangea cigare et briquet avec une évidente mauvaise grâce, tout en maugréant, méprisant :



- C'est bien ce que je disais, vous ne vous tenez pas au courant des us et coutumes de la terre !

(Permettez-moi de faire là encore une petite parenthèse pour vous faire part de mon admiration pour saint Pierre ; à sa place, cela fait belle lurette que j'aurais explosé. Et après on accusera le grand saint d'être impulsif ! Bon, fermons la parenthèse, le temps d'écouter M. expliquer ce qu'il entend par brouilles : je crains le pire!!!)

- Voyons, quels sont les menus cadeaux que je pourrais vous énumérer... Un voyage à l'autre bout du monde, une voiture, un emploi fictif bien payé. Quoi d'autre ? Ah si, c'est le cadeau le plus modeste : un week-end dans un relais château, en compagnie d'une belle fille.

- Ressemblant à un top modèle, je présume ?

- Une fille magnifique, vous dis-je. Un coup de fil à Madame Claude, et nous en avons pour tous les goûts : blanches, noires, jaunes. A condition tout de même de ne pas exiger un Q.I. Au-dessus de la moyenne. Mais j'y pense tout à coup... Peut-être qu'un cadeau de ce genre vous aiderai, vous ou votre patron, à me renvoyer sur terre ?

Alors, là, ce fut l'explosion ! Le Ciel en trembla ! Pierre, le bon Pierre, bondit par-dessus son bureau : oublié le poids des ans, oubliée la carcasse vieille de 2000 ans. Il saisit M. par sa cravate, le décolla de terre, et se mit à le secouer tel un prunier :

- Sale vermine, oser me proposer, ainsi qu'au Père Eternel, les services d'une pauvre fille obligée de se prostituer pour enrichir des crapules de ton espèce ! Se vanter d'être menteur, voleur, sans scrupule, de ne rien respecter ! Me prendre pour un imbécile, moi, le saint de confiance de Dieu ? Oser exiger d'être ressuscité pour parfaite tes filouteries ? Non mais, tu ne m'as pas bien regardé ?

Et Pierre secouait M. encore plus énergiquement qu'un barman secouant son shaker pour préparer un cocktail.

Les anges secrétaires avaient interrompu leur travail pour assister au pugilat. Derrière la porte du Paradis, entrouverte pour l'occasion, les saints les plus curieux s'étaient massés. La porte du Purgatoire était légèrement entrebâillée ; même les diabolins écoutaient derrière celle de l'Enfer !

Le pauvre M. tremblait de peur, pleurait, suppliait. Il avait perdu sa superbe, la canaille !

Enfin, Pierre ouvrit complètement la porte du Purgatoire d'un vigoureux coup de pier, et propulsa l'homme au fin fond du lieu, tout en clamant :

- Va méditer au Purgatoire. Et tu n'es pas près d'en sortir, parole de saint !

Puis il referma calmement la porte, et dit aux curieux :

- Retournez à vos occupations, le spectacle est fini !

A ce moment-là, un diabolin plus hardi que les autres, passa le bout du nez et des cornes par la porte de l'Enfer, et interrogea :

- Grand saint Pierre, pourquoi n'avez-vous pas envoyé votre client chez nous ? Il le méritait largement !

Saint Pierre le regarda en soupirant :

- Ordre de Dieu, mon petit : pas de client en Enfer, sauf ordre express du Patron ! Sa bonté le perdra, je le Lui dis souvent ! Mais que veux-tu, la consigne est la consigne ! Retourne tisonner les braises, cela vaudra mieux que de poser des questions idiotes.

- Tisonner, tisonner, c'est bien beau, rouspéta le diabolin en refermant la porte, mais lorsqu'on a rien à griller...



Yvette Maurin

LA TRANSHUMANCE OVINE, PLUS UTILE QUE JAMAIS

Elle ne concerne pas que les ovins mais aussi bovins, caprins, voir aussi les abeilles. Nous nous intéresserons uniquement aux ovins dans cet article qui sont de loin la plus forte population d'animaux pour laquelle elle est encore pratiquée aujourd'hui.

La transhumance est pratiquée de l'Aubrac aux Pyrénées en passant par les Vosges, la Corse et notre région Sud, de la Crau aux Alpes, Les découvertes archéologiques attestent de son existence depuis près de 7 000 ans. Elle représente ainsi une des plus anciennes traditions régionales.

On n'a peu de statistiques sur le nombre de brebis transhumant en France. Les estimations parlent de 800 000 ovins.

Qu'est-ce que la transhumance ?

L'étymologie du terme « transhumance » relève de « trans » (au-delà) et « humus » (le pays). Traduisez : un parcours qui conduit au-delà du territoire d'origine. Il s'agit d'un déplacement saisonnier de troupeaux, migration de troupeaux d'herbivores (moutons, vaches, chèvres...) vers les pâturages pour se nourrir.

Elle permet simplement l'utilisation des espaces naturels pour le pâturage des troupeaux, une adaptation ancestrale aux contraintes climatiques.

Les parcours de transhumance et l'herbe des alpages garantissent l'alimentation estivale des troupeaux et permettent une précieuse économie de foin.

Cela aura tout son sens en cette année de sécheresse.



Un patrimoine reconnu Patrimoine Culturel Immatériel

Depuis juin 2020, la transhumance pratiquée par les bergers et les éleveurs français est reconnue comme patrimoine culturel immatériel (PCI) en France. Cette reconnaissance est une première étape importante avant l'organisation d'une candidature internationale pour une reconnaissance de la transhumance comme Patrimoine culturel immatériel de l'humanité (UNESCO).

Une économie à part entière

Au-delà du patrimoine incontestable, le pastoralisme génère des emplois directs et indirects et représentent une source d'emplois non délocalisables permettant à de nombreuses familles de vivre jusque dans les lieux les plus reculés. Cet usage détermine à lui-seul, les fondations indispensables à l'implantation d'autres activités.

Un allié contre le changement climatique

Les espaces pastoraux et la pratique de la transhumance se révèlent de précieux atouts pour la sauvegarde de la biodiversité. Ils participent à l'entretien et la valorisation des espaces écologiquement rares et sensibles. De plus les déjections des

animaux facilitent un apport en engrais et permettent la diffusion des semences. Par ailleurs ces pratiques constituent un véritable pare-feu naturel car grâce aux troupeaux et à l'estivage, ces terres ne sont pas envahies par les broussailles. Par les besoins en eau d'abreuvement lors des passages des troupeaux, ils permettent la préservation de la qualité sanitaire de la ressource la plus indispensable : l'eau. On voit bien en cette année 2022, l'importance de cette activité par rapport au déficit herbager des zones basses, à la prévention des incendies,,,,

La nécessaire cohabitation avec les randonneurs

Sans la présence du mouton, certaines zones ne seraient plus accessibles pour la randonnée avec un embroussaillage naturel qui empêche le passage des randonneurs.

La présence désormais systématique de chiens "Patous" avec les troupeaux génère parfois quelques tensions entre bergers et randonneurs.

Le Patou fait son boulot en dissuadant tout étranger (éventuel prédateur...) de s'approcher du troupeau.

Pour éviter tout malentendu avec ce chien de garde, rien de plus simple, il suffit de contourner le plus largement possible le troupeau.

Une cohabitation plus difficile avec le loup

Depuis le retour du loup en France, de nombreux conflits existent entre cet animal et les éleveurs et les éleveuses. Afin d'arriver à une coexistence, différents systèmes de protection sont proposés pour protéger les troupeaux.

Pour empêcher le loup de nuire au bétail, on peut utiliser des clôtures et des filets, électrifiés. Les filets sont rapides à déployer pour délimiter un espace de pâture ou un parc de nuit à l'abri des prédateurs. Les clôtures, plus solides, sont réservées pour les espaces fixes. Ces protections fonctionnent assez bien mais les loups peuvent apprendre à les passer et elles compliquent la circulation de la faune et des promeneurs.

La meilleure protection reste le chien.

Le berger, personnage incontournable de cette pratique

La transhumance ne peut exister sans la présence du berger ou de la bergère car le métier se féminise quelque peu.

C'est une tâche dure avec des journées

interminables du lever du jour à la nuit ou il faut déplacer le troupeau, surveiller la santé des animaux, lutter contre l'éventuelle présence du loup.

Les conditions de vie ont un peu évolué avec des « cabanes » plus confortables, ou on peut trouver quelquefois des panneaux solaires, une douche, un poêle à bois...

Le berger est aujourd'hui avant tout un professionnel de la garde des animaux en semi liberté dans des territoires aux forts enjeux économiques, touristiques,



environnementaux, pastoraux.

Terminons par une histoire de transhumance lors de la rencontre entre un berger et un randonneur "très intelligent" (traduite en oc)

N'énarca parisien en vacanças dinc las Alps que fasiat na randonada trobe un tropèl de motons en estivada embè son pastre.

Embè lo pastre, solaçon de chausas e d'autras et lo parisien voguèt fare un pari.

Diguèt elh pastre que podiat i dire en detz secondas lo nombre de motons de son tropèl.

Lo pastre éra d'acord per i beilar un moton si lo pari éra gagnat

lo parisien annonce sulcòp : n'y a quatre cinc cinquanta seis.

- Es pas de creire ! respond lo pastre, quò es aquò ! podètz chausir vostre moton .

Lo parisien bota l'animal sobre sas espanlas e s'apresta à partir quand lo pastre i dit :

- Apeitèz, vos propausa n'afaire : si ieu trobe vostre mèstier, tornarèz me beilar mon moton, santaquò, vos en beila dos...

- Entendut ! respond lo parisien

- Sètz énarca, dit lo pastre

- Aquò es pas credable! coma avètz podiut davinar ? Aquò es pas marca sobre ma figura...

Lo pastre i repond :

- Aquò es vrai, mas avètz emportat mon chin en la plaça d'un moton.

-

Un énarque parisien en vacances dans les Alpes qui faisait une randonnée croise un troupeau de moutons en estive avec son berger.

Il discute avec le berger de choses et d'autres et le parisien veut faire un pari.

Il dit au berger qu'il peut lui dire le nombre exact de moutons de son troupeau en 10 secondes.

Le berger est d'accord pour lui donner un mouton si le pari est gagné.

Le parisien annonce aussitôt : il y en a 456.

- C'est pas croyable, c'est bien ça, vous pouvez choisir votre mouton.

Le parisien met l'animal sur ses épaules et s'apprête à partir quand le berger lui dit :

- Attendez ! Je vous propose une chose : si je trouve votre métier, vous me rendrez mon mouton , sinon je vous en donne deux.

- Entendu ! répond le parisien

- Vous êtes énarque, dit le berger

- C'est pas croyable, comment avez vous pu deviner ? c'est pas écrit sur ma figure...

Le berger lui répond :

- C'est exact, mais vous avez emporté mon chien à la place d'un mouton.

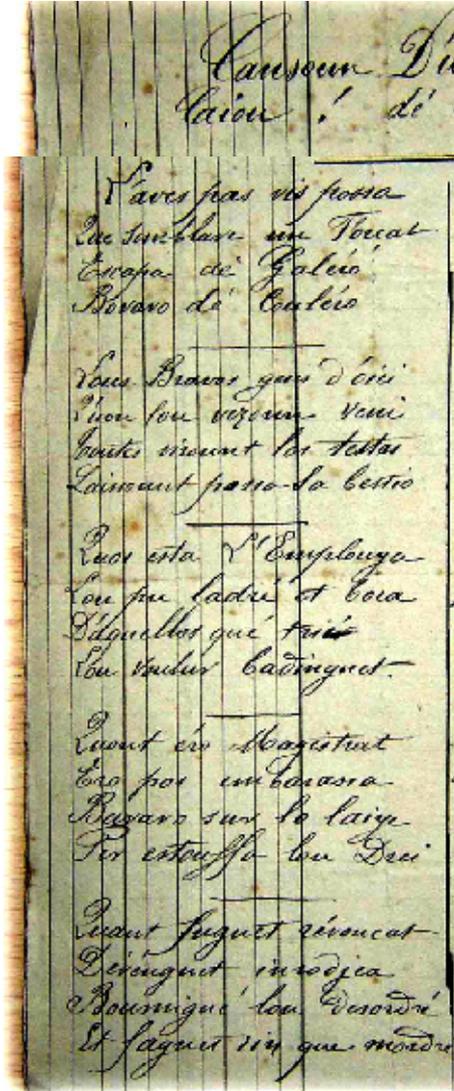
Henri OLLIER

Canson d'un boc, Ladre, Caion de Tèits

La complainte ci-dessous provient probablement de Thueyts [07], bien que quelques éléments tels que *canson*, *escapat*, *ara*, s'apparentent à un parler plus méridional.

Le texte fut découvert, dans les années '80, au Puy-en-Velay, dans les rebuts d'un brocanteur au milieu de quelques lettres récupérées chez un juge de paix à Thueyts qui semble ici régler ses comptes avec son prédécesseur. En effet, après l'éviction de Napoléon III (=Badinguet), l'administration procéda à une sévère purge, particulièrement auprès de la Justice.

Je donne ici ce petit témoignage de fin de siècle pour en conserver la mémoire.



-1-
L'avètz pas vist passar
Que semblava un forçat
Escapat de galèra :
Bavava de colèra.

-2-
Los braves gens d'ací
Quand lo veson venir,
Totes viron las tèstas,
Laiissan passar la bèstia.

-3-
Quò's estat employat
Lo pus ladre e tarat
D'aquelos que trièt
Lo volur Badinguèt.

-4-
Quand èra magistrat
Èra pas embarrassat,
Bavava sur la Lèi
Per estofar lo Drèit.

-5-
Quand fuguèt revocat,
Devenuèt enrajat,
Bomiguèt lo desòrdre
E faguèt ren que mòrdre.

-6-

Quò's un bon avocat,
Anatz lo consultar.
Per la coquinariá,

Trobarètz pas son parièr.

-7-

Vesètz sa bòna fe :
El e sa gorrinèira
Escroquèron lo ben
De Jaque de Ribèira.

-8-

Ara qu'es aroinat,
Vivon que de disputa.
Tot l'argent qu'an ganhat,
Lo manja emb sa puta.

-9-

Se seriá ben ennanat,
Mès, sap pas d-ont passat.
Son país lo detèsta,
Aitanben que la pèsta

-10-

Pertot v-ont es passat,
Es estat un *voyou*,
Un traître, un salopàs,
Un *mouchard* crapulós.

Refrain

Dins l'estable lo boc,
Lo chal metre en l'assot,
Lo pòrc ladre caion
Qu'òm chaça de pertot.

Traduction :

Chanson d'un Bouc, Lâche / Cochon ! de Thueyts // Ne l'avez-vous pas vu passer / Qui ressemblait à un forçat / Échappé de galère ? / Il bavait de colère. // Tous les braves gens d'ici, / Quand ils le voient venir, / Tournent la tête, / Laissent passer la bête. // Il a été l'employé / Le plus lâche et le plus taré / Parmi ceux que tria / Le voleur Badinguet. // Lorsqu'il était magistrat / Il ne se gênait pas, / Il bavait sur la Loi / Pour étouffer le Droit. // Lorsqu'il fut révoqué, / Il en devint enragé, / Il vomit le désordre / Et ne fit rien que mordre. // C'est un bon avocat, / Allez le consulter. / Pour la rouerie, / Vous ne trouverez pas son pareil. // Voyez sa bonne foi : / Lui et son impudique / Escroquèrent le bien / De Jacques de Ribeyre. // Maintenant qu'il est ruiné, / Ils ne vivent que de disputes. / Tout l'argent qu'ils ont gagné, / Il le mange avec sa pute. // Il se serait bien en allé, / Mais il ne sait pas où passer. / Son pays le déteste, / Tout autant que la peste. // Partout où il est passé, / Ça a été un voyou, / Un traître, un salopard, / Un mouchard crapuleux. // **Refrain** / Dans l'étable, ce bouc, / Il faut le mettre dans la soue, / Ce porc, lâche cochon / Qu'on chasse de partout.



1870 : Caricature de Badinguet par A. Gill



Suite au désengagement du Crédit agricole Loire / Haute-Loire, l'édition papier du Souffle de la Neira n'est plus possible. La somme en jeu est d'environ 2 000 € / an. Si vous pensez à un éventuel contributeur faites nous le savoir !



Nous n'en arrêtons pas pour autant la publication diffusée par voie de messagerie et nous vous encourageons à la faire passer à des personnes qui vous sembleraient intéressées...

Le revue est aussi mise en ligne sur 2 sites qui nous ont généreusement ouvert leurs colonnes. Nous leurs en sommes très reconnaissants :

- la Société académique de la Haute-Loire (www.societeacademique.fr) avec un onglet Souffle de la Neira.**
- La Société Ethnozootechnique (www.ethnozootechnie.org) dans la rubrique Travaux et dernières publications de nos sociétaires. Organisations et associations. Le Souffle de la Neira.**

Pour enrichir notre revue nous sommes preneurs de suggestions, de textes dans l'esprit du Souffle...

Pour nous contacter :

Tél. : 04 71 02 43 01 ou brunelinjeanclaude@yahoo.fr

